RAPPORT ANNUEL 2023

Sauvegarde
Val d'Oise

Une association en mouvement

www.sauvegarde-95.fr

Sommaire

Nos missions et valeurs 03
Le Conseil d'Administration 04
Le Rapport Moral de la Présidente 05
Le Rapport Annuel du Directeur Général 08

LES ACTIONS TRANSVERSALES
Le Comité Consultatif d'Ethique 10
La Toile des Ados 11
Le Bilan CSE Central année 2023 13

LE PÔLE MILIEU OUVERT
Le Service d'Action Educative en Milieu Ouvert (SAEMO) 14
L'Espace de Médiation Educative et Familiale (EMEF) 20
Le Service Educatif d'Aide à la Gestion du Budget (SEAG) 24

LE PÔLE HÉBERGEMENT ÉDUCATIF
Le Dispositif d'Hébergement et d'Accompagnement Educatif (DHAE) 27
Le Service d'Accueil Familial (SAF) 32

LE PÔLE PRÉVENTION-INSERTION
Le Service de Prévention Spécialisée (SPS) 36
Le Pôle Insertion 41
Le Contrat d'Engagement Jeunes du Vexin 44
L'Auto-Ecole C'est Permis 47

LE PÔLE JUSTICE EVALUATION
Le Service d'Investigation Educative (SIE) 49
L'Accueil Conseil Ecoute Parents Enfants (ACEPE) 54
La Justice Restaurative 58

LE BILAN SOCIAL 60

LE BILAN FINANCIER 62

Sauvegarde
Val d'Oise

Créée en 1967, La Sauvegarde du Val d'Oise développe et gère, sur l'un des territoires les plus jeunes de France, des activités de protection de l'enfance, de soutien à la parentalité, de médiation familiale, de prévention spécialisée, de formation, d'insertion, et de lutte contre toute forme d'exclusion.

NOS VALEURS

Elles reposent sur

- **Le refus de la violence et de la maltraitance**
- **Le respect de la dignité humaine**
- **Le rôle fondamental de l'accès au savoir, à la connaissance et à la citoyenneté**
- **La lutte contre les inégalités**
- **La mise en œuvre des solidarités**
- **La laïcité et le respect des croyances**

NOS MISSIONS

Nos différentes actions s'inscrivent dans cinq missions essentielles

- **Participer par tout moyen à la protection et à l'éducation de l'enfance et de l'adolescence** dans les départements franciliens et, à titre dérogatoire, dans les départements hors Ile de France limitrophes du Val d'Oise ;
- **Venir en aide aux enfants, adolescents et jeunes majeurs** dont le comportement individuel, les aptitudes personnelles ou/et le milieu familial nécessitent une éducation spécialisée, en réponse aux initiatives prises à leur égard par les tribunaux, toute administration compétente ou par leurs parents ou tuteur ;
- **Organiser dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale des actions individuelles et collectives** visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles ;
- **Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes et des familles**, et mettre en œuvre les conditions de l'accès à la citoyenneté concourant à l'épanouissement individuel et collectif des personnes qu'elle accompagne ;
- **Constituer un pôle de réflexion, de proposition et de médiation auprès des pouvoirs publics**, des responsables économiques et sociaux et des acteurs de vie dans la cité.

Elle affirme que l'aide éducative, psychologique et sociale, menée auprès des enfants et des adolescents doit s'appuyer, chaque fois que possible, sur les familles et leur environnement, pour construire avec elles un projet d'accompagnement qui tienne compte du passé, du présent, des difficultés, des ressources et des facultés de chacun à se construire un avenir meilleur.

Le Conseil d'Administration

Administrateurs

Présidente	WERA Brigitte	Directrice pédagogique (retraitée)
Vice Président	LE CALVEZ Serge	Proviseur Education Nationale (retraité)
Trésorière	LHOTTE Catherine	Directrice financière assurance (retraitée)
Trésorière Adjointe	DUPRÉ-GELLÉE Claudine	Directrice d'EHPAD (retraitée)
Secrétaire	MERVILLE Michel	Inspecteur d'Académie Honoraire
Secrétaire Adjointe	MARCHADIER Cécile	Magistrate
Administrateurs	ASENSI Danièle	Pédiatre (retraitée)
	BURRUS Vincent	Courtier en assurance
	DEFLANDRE Xavier	Entrepreneur (retraité)
	DEMANGEL Dominique	Contrôleur Financier (retraitée)
	DUFOUR Patricia	Magistrate
	JOURNO Raoul	Coordinateur social organisme HLM (retraité)
	LABARRE Christian	Directeur d'agence Sodec industrie (retraité)
	LEMAITRE Sylvie	Proviseure Honoraire Education Nationale
	METADIEU Catherine	Magistrate Honoraire

Chiffres clés 2023

Le Rapport moral
de la Présidente

Présidente de la Sauvegarde du Val d'Oise :
Brigitte WERA
secretariatsiege@sauvegarde95.fr

Le rapport moral de l'Association est toujours l'occasion de regarder dans le rétroviseur l'année écoulée. Cette année 2023 a été riche et intense et s'est inscrite pleinement dans la poursuite de la mise en œuvre de notre projet associatif.

L'une de nos missions « historiques », et qui donne sens à notre Association de-puis sa création, est d'essayer d'adapter nos actions à l'évolution des besoins de la population du département. L'année 2023 s'est inscrite dans la droite ligne de ce projet politique malgré un contexte tout à fait particulier, départemental d'une part, institutionnel d'autre part, puisque l'Association a dû fonctionner pendant six mois sans Directeur Général.

CONCERNANT NOTRE ASSOCIATION

En collaboration étroite avec le Comité de Direction et le personnel du siège, le Conseil d'Administration a pris la relève pendant l'absence du Directeur Général de juin à décembre 2023 en ce qui concerne toutes les responsabilités et fonctions qui lui sont habituellement déléguées pour assurer la continuité des actions engagées.

Nous avons pu nous appuyer sur l'important travail réalisé, en accord avec le Conseil d'Administration, par le Directeur Général, depuis son arrivée, de réorganisation du fonctionnement de l'Association.

Cette période de transition nous a également permis, à cette occasion, d'en mesurer plus concrètement les limites au regard de son développement depuis plusieurs années, de constater le travail accru qui en découle pour le Directeur Général, et une réflexion sur le recrutement d'un Secrétaire Général s'est imposée.

Je souhaite ici remercier particulièrement le Conseil d'Administration, le Conseil de Direction, le personnel du siège et tous les acteurs, salariés et bénévoles, quelle que soit leur fonction, pour la qualité des relations de collaboration et de confiance qui nous ont permis d'assurer ensemble cette période critique.

Il est difficile de donner un panorama complet de l'activité du Conseil d'Administration. Nos objectifs prioritaires ont été de garantir la continuité de l'exercice de nos missions et pour cela :

- D'organiser le fonctionnement du siège et de soutenir celui des pôles d'activités ;
- De répondre à nos obligations réglementaires et vis-à-vis de nos financeurs ;
- De communiquer à nos partenaires politiques et associatifs, notre capacité, dans ce contexte particulier, à poursuivre avec dynamisme, l'engagement de l'Association dans le département ;
- De soutenir la créativité des équipes ainsi que les projets de développement, pour adapter nos actions aux évolutions des besoins de notre territoire.

Le Conseil d'Administration a tout d'abord renforcé son organisation avec des référents par domaine de responsabilité, « finances/comptabilité », et « ressources humaines », suivis des procédures juridiques d'une part, et par pôles d'activités d'autre part.

Il s'est réuni au moins une fois par mois, soit sous sa forme plénière, soit avec le Comité de Direction, complétés par des rencontres directions de pôles/administrateurs référents. A cela s'ajoutent les réunions liées à nos obligations comptables et financières, d'organisation, avec les salariés du siège etc...

Le Rapport moral
de la Présidente

Le bilan que nous avons effectué ensemble fin décembre avec le Conseil de Direction a montré l'efficacité de ce dispositif.

En interne, notre attention soutenue a été tournée vers l'organisation de la cessation d'activité de l'Espace Dynamique d'Insertion.

Alors que chacun s'accorde à affirmer que les jeunes en grandes difficultés ont besoin d'un accompagnement particulier afin de pouvoir s'insérer et devenir des citoyens à part entière, nous avons été informés fin 2022 du retrait brutal et total des financements par le Conseil Régional de l'ensemble des espaces dynamiques d'insertion de l'Ile France, dispositifs qui répondaient justement, et ce depuis plus de 20 ans, aux besoins de ces jeunes.

Le Vice-Président de la Sauvegarde a participé à toutes les réunions avec le Conseil Régional de l'Ile de France, mais aucune négociation n'a été possible pour que nous puissions poursuivre cette activité.

Nous avons tenu nos engagements vis-à-vis des jeunes inscrits dans le dispositif, avec le soutien du Conseil Départemental et celui de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, que nous remercions vivement pour leur confiance.

Compte tenu de l'arrêt du financement de la Région, l'Association a pris à sa charge la fin de leurs parcours jusque fin juin 2023, avec le déficit important qui en découle.

Nous avons été également très présents dans les différents lieux et instances de décision politique concernés par nos activités avec :

- Notre participation aux deux séances de l'Office Départemental de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et aux deux audiences solennelles du Tribunal de Pontoise ;
- La rencontre avec la Direction Départementale de la Protection Judiciaire et de la Jeunesse pour appuyer notre demande d'extension de l'activité du Service d'Investigation Educative.
- Les trois réunions avec le Conseil Départemental, concernant en particulier le Service d'Accueil Familial et les Mesures d'Action en Milieu Ouvert spécifiques ;
- Les rencontres avec nos partenaires associatifs ont été également nombreuses, en particulier avec Repairs/ADEPAPE 95, association que nous hébergeons dans nos locaux, et avec laquelle nous souhaitons resserrer les collaborations afin d'améliorer le devenir des jeunes qui quittent les dispositifs de protection de l'enfance, avec Le Moulin du Pont-Rû, l'association le Nid de Seine Maritime...
- et nous avons participé aux différentes manifestations auxquelles nous avons été conviés.

2023 C'EST AUSSI, CONCERNANT NOTRE ENVIRONNEMENT, UN CONTEXTE SOCIAL TRÈS PARTICULIER :

➡**Les émeutes de juin/juillet :**

La mort d'un jeune à Nanterre a déclenché un déferlement de violence pendant plus d'une semaine et a touché de nombreuses villes du département. La réactivité et la pertinence des actions mises en œuvre auprès des jeunes et des familles accompagnées, par le Service de Prévention Spécialisée ont été saluées par l'équipe de direction du Conseil Départemental, venue rapidement rencontrer les professionnels et des jeunes dans nos locaux, ainsi que par les communes de Cergy et Pontoise.

➡**Le tribunal de Pontoise**, quant à lui, relève dans son bilan de l'année 2023, que tous les indicateurs sont au rouge avec en particulier des augmentations très importantes :

- **de son activité pénale** dans un contexte très inquiétant lié au trafic de drogue ;
- de celles des **violences conjugales** ;
- **des mesures d'assistance éducative de protection de l'enfance** en matière civile ;
- ainsi que des **procédures pénales en matière de délinquance des mineurs** et du nombre de déferrements.

➡**Enfin, présentée à l'ODPE en septembre dernier** l'étude diagnostic sur laquelle s'est appuyée **l'élaboration du nouveau Schéma Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance 2023/2028 met en évidence :**

- Une évolution inquiétante des besoins sociaux de la population du département, dans un contexte de croissance démographique dynamique, de **précarisation grandissante de la situation des familles**, monoparentales en particulier, (30 000 personnes dépendent aujourd'hui du soutien alimentaire des Restos du Cœur par exemple), avec pour conséquences la dégradation de la situation des enfants et des jeunes, notamment dans les quartiers de la politique de la ville ;
- **Une hausse en 6 ans de plus de 43%** des signalements d'enfants en dangers et **de 25 % des placements d'enfants**, avec de très jeunes enfants, voire des nourrissons, concernés par ces signalements, et des parcours de prise en charge jalonnés de ruptures successives et de déscolarisation ;
- Des situations inquiétantes d'enfants placés, ou suivis, présentant des handicaps et des troubles psychiques ou psychiatriques graves avec en face une carence des structures pouvant les accueillir ou des services de soins ;
- Des problématiques prostitutionnelles de jeunes filles parfois très jeunes.

Ces éléments sont tout à fait en cohérence avec les observations relevées par les différents services de notre Association.

Nous pouvons y ajouter la très grande détresse de nombreux jeunes, qu'ils résident dans les quartiers dits prioritaires, ou dans les zones rurales, et qui peut s'exprimer par des comportements très violents auxquels peuvent être confrontés nos équipes, mais également par une désinsertion sociale et un isolement total.

Face à ces constats l'engagement de l'Association s'est illustré, comme par le passé, dans l'adaptation de ses actions et de ses modalités d'interventions pour répondre à ces évolutions.

Je ne peux en citer que quelques exemples :

- La création de postes d'auxiliaires de puériculture qui viennent apporter des compétences complémentaires aux équipes du Pôle Milieu Ouvert en matière de petite enfance ;
- L'élaboration du projet de création du dispositif spécifique d'accompagnement pour les Tiers Dignes de Confiance, validé récemment par le Conseil Départemental. Ce nouveau service, qui interviendra sur tout le département, est en cours d'installation ;
- La proposition de développement de la mesure d'Action Educative en Milieu Ouvert spécifique « mineurs victimes », qui répond aux préconisations de la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants (CIIVISE) ;
- Le développement du soutien à la parentalité grâce aux nouvelles permanences de notre dispositif Accueil Conseil Ecoute Parents Enfants (ACEPE), sur de nouvelles communes, et l'accueil de familles sinistrées après un incendie sur Franconville ;
- Le développement du Service d'Investigation Educative et la poursuite du projet de Justice Restaurative pour les mineurs auteurs et victimes ;
- L'accueil de « cas complexes » dans nos foyers ;
- L'élaboration du projet de rénovation du Foyer d'Accueil et d'Orientation (avec ouverture à l'accueil d'enfants à partir de 3 ans), et du foyer MAEVA, agréé par le Conseil Départemental ;
- Le développement sur 10 communes du secteur rural du Vexin, du dispositif « Contrat Engagement Jeune en Rupture » avec un local mobile **VIBE** *(Vexin Insertion Bus Emploi)*, pour aller vers les jeunes les plus isolés et les plus éloignés des services de droits communs, en étroite collaboration avec notre service Accueil Conseil Ecoute Parents Enfants, pour proposer de façon transversale des co-interventions éducatives et psychologiques.

EN CONCLUSION

L'année 2023 a donc été très intense, dynamique et créative.

Nous avons pu mesurer l'implication remarquable de chacun, la qualité des collaborations interservices, les capacités d'innovation et d'engagement de tous dans ce contexte tout à fait particulier.

Nous tenons à remercier tous les professionnels, et tous les partenaires, qui collaborent et soutiennent les projets que nous portons. Nous pouvons être fiers du travail accompli ensemble cette année.

Le Rapport Annuel du Directeur Général

Directeur Général
Jean-Luc DEPEYRIS
secretariatsiege@sauvegarde95.fr

Après les années COVID et une année 2022 post COVID, 2023 a été une nouvelle année agitée. Agitée sur le plan des ressources humaines et agitée sur les questions posées à la Protection de l'Enfance sur le Territoire National et Ultra-Marin. Ces mouvements et ces questionnements ont bien entendu traversé notre Association qui a tenté d'y répondre et d'y faire face.

Tout d'abord, sur le plan des ressources humaines, nous avons décidé, en dialoguant avec les élus du CSE Central et le délégué syndical, de dénoncer et revoir l'accord d'entreprise sur le temps de travail afin notamment d'y introduire la possibilité d'effectuer un temps plein sur une semaine de 4 jours.

Ces échanges ont abouti à la signature d'un nouvel accord d'entreprise et à la mise en place le 1er décembre de la semaine de 4 jours dont les 1ers effets se sont faits ressentir en début d'année 2024.

D'autres sujets de qualité de vie au travail seront à n'en pas douter mis au travail en 2024. Il est utile de rappeler ici le nécessaire bon fonctionnement des instances mises en place au sein de l'Association permettant d'aboutir à ces avancées : CSE Central, délégué syndical mais également CODIR, dont la tâche consiste en amont à en discuter l'intérêt et en vérifier la faisabilité, et enfin le Conseil d'Administration et son Bureau dont les délégations au Directeur Général rendent ce travail possible.

Sur les questions salariales, l'Association a mis en place la prime SEGUR partout où cela était financé, et a fait savoir haut et fort, tant aux financeurs qu'au syndicat patronal et organisations fédérant le secteur, que cela était fortement insuffisant et que des salariés essentiels aujourd'hui au bon fonctionnement de nos établissements et services étaient complètement oubliés. Nous avons chiffré ces montants et les avons portés à la connaissance de NEXEM et de l'UNIOPSS.

TOUS les métiers de nos associations nécessitent des revalorisations, des agents de service intérieur aux directeurs, sans oublier les services administratifs et comptables, car tous sont indispensables à nos missions en Protection de l'Enfance certes, mais également en Prévention Spécialisée, en Insertion, dans les services habilités par la Protection Judiciaire de la Jeunesse et par l'Etat, et dans les services non-inscrits dans ces cadres car relevant de subventions de collectivités locales ou d'organisme d'Etat : Espace Rencontre, Médiation Familiale, SEAG, et l'Auto-Ecole.

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général continuent à défendre la nécessité d'un SEGUR pour tous accompagné d'une revalorisation des salaires qui permettrait de redonner les moyens aux personnels de vivre plus dignement. Pour cela, nous continuons nos engagements au sein des fédérations, notamment de l'UNIOPSS et de l'URIOPSS Ile-de-France, et de faire entendre notre voix au sein de notre syndicat employeur NEXEM. Nous restons attentifs aux négociations en cours concernant la refonte des conventions collectives et participons aux remontées d'informations du terrain pour que les politiques et les décideurs soient bien informés de nos réalités.

Les questions financières et la transparence des relations avec les porteurs des politiques publiques sont essentielles. Nous avons malheureusement dû subir un choix du Conseil Régional d'arrêt de financement des dispositifs Espaces Dynamiques d'Insertion. Ainsi, après 20 ans de travail, l'Espace CESAME a dû

fermer ses portes le 30 juin 2023. Ce choix Associatif est un choix de raison. Toutefois il a été aussi un choix éthique : aller au bout de l'engagement initial auprès des jeunes, inscrits entre septembre et décembre 2022 sur notre EDI, de les emmener à la fin de l'année scolaire. Nous ne savions pas alors si la Région allait financer ces 6 mois de l'année 2023. Nous venons d'apprendre que le Conseil Régional allait couvrir une partie de ces dépenses ; c'est déjà ça d'un point de vue financier mais cela ne réparera en aucun cas les dégâts humains ni l'abandon d'une catégorie de jeunes se retrouvant aujourd'hui sans solutions. Cela reste inacceptable et nous continuons à réfléchir à des alternatives pour qu'aucun enfant, aucun jeune ne reste sur le bord du chemin.

Faire ensemble, vivre ensemble, partager des moments festifs sont des éléments riches de relations humaines : les rencontres du SAF, la fête des jardins, les journées des familles, la fête du Printemps, l'Assemblée du Personnel sont autant d'occasions d'entretenir le désir d'agir et d'attirer des personnels vers nos services, et en 2023 ont encore rencontré un franc succès.

Les ACI et l'Auto-Ecole ont vécu une année 2023 moins difficile que l'année 2022. Si Roul'Vers et LDA présentent des résultats encourageants, Véloservices a perdu ses financements européens et devra trouver d'autres ressources pour équilibrer son budget et rétablir un résultat positif.

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire dont font partis nos Ateliers Chantiers d'Insertion restent très impactés par l'augmentation des coûts des matières et par une baisse des commandes. Pour autant, nous avons réussi à maintenir une activité suffisante pour l'ensemble de nos postes en CDD d'Insertion.

Dans ce contexte difficile et inquiétant, nous avons su maintenir la dynamique du projet associatif.

Le Comité Consultatif d'Ethique a poursuivi son travail : il s'est réuni 7 fois en 2023 (6 réunions plénières et 1 réunion extraordinaire), a organisé un comité ouvert, et a fait l'objet de 2 saisines par les équipes de l'Association. De nouvelles demandes d'intégration du Comité ont été reçues en 2023 et devrait permettre un renouvellement de certains de ses membres en 2024.

La Fête de Printemps a permis de rassembler l'ensemble des services de l'Association autour d'un spectacle présenté au Théâtre des Louvrais. Moment privilégié de rencontre entre les enfants, les jeunes, les familles, les personnels et les membres du Conseil d'Administration, la Fête de Printemps est le point d'orgue du travail réalisé toute l'année autour des activités culturelles.

Autre moment incontournable de la vie associative est l'Assemblée du Personnel. Précédée de l'Assemblée Générale de l'Association, elle s'est déroulée dans l'amphithéâtre de l'IPSL et a permis des échanges riches autour de la question de l'insertion des jeunes. Cette journée a permis également aux services de se rencontrer « autrement » en tenant des stands et en présentant entre collègues les différents services et les différentes actions de l'Association.

2023 a été une année d'évaluation externe pour nos établissements sous contrôle de gestion. Seul le SIE n'a pas réalisé cette évaluation en 2023 et attend que la Protection Judiciaire de la Jeunesse la programme. Les différents rapports de ces évaluations sont plutôt positifs mais ils montrent également des points de progression pour nos services. Cela permettra d'améliorer ce qui doit l'être au bénéfice des personnes accompagnées.

EN CONCLUSION

Enfin, l'effort de communication sur nos valeurs et nos actions reste un sujet important pour l'Association. Le site internet, vitrine de nos services, nécessite une réflexion afin que les actions des équipes soient davantage valorisées et gagnent en visibilité.

Toutefois, la page Linkedin de l'Association continue à attirer de plus en plus d'abonnés. Je vous annonçais l'année dernière 1 300 inscrits sur la page, il y en a à ce jour plus de 1 600 qui suivent nos activités et actualités.

Il s'agit donc maintenant de continuer le mouvement...

Le comité Consultatif d'Ethique

Créé en 2019, il a pour mission d'émettre des avis et des recommandations sur les questions éthiques dont il est saisi ou dont il se saisit.

Il est constitué de salariés provenant des services de prévention spécialisée, d'hébergement éducatif, d'accueil familial, et de milieu ouvert de la Sauvegarde du Val d'Oise, ainsi que par un membre représentant le Conseil d'Administration de l'Association, et de personnalités extérieures (juriste, philosophe).

Le nombre de personnes y participant évolue, à l'image des équipes qui connaissent des départs et arrivées fréquents, selon la dynamique de l'emploi en travail social.

Les personnes accompagnées ne sont actuellement plus représentées, mais ceci reste une volonté forte de notre instance, et est conjointement visée avec l'association ADEPAPE-Repairs 95.

Pour saisir le comité d'une question éthique, une adresse mail est dédiée : cce@sauvegarde95.fr

Pour intégrer le comité, envoi d'une candidature à la même adresse : cce@sauvegarde95.fr

L'année 2023 s'est déroulée dans la continuité de l'année 2022, avec la poursuite des débats ouverts.

En mars 2023, il a été question de la relation éducative et de la distance professionnelle. 12 personnes, dont 8 salariés, ont participé à ce comité ouvert. Suite à la faible participation des salariés, le Comité a décidé que pour le prochain comité ouvert, le mode « présentiel » et le mode « visio » soient tous deux proposés.

En mai, le Comité a été saisi de 2 demandes émanant de professionnels de l'Association. La première concernait la place de chacun dans une équipe pluridisciplinaire, et notamment le fonctionnement du binôme « psychologue / éducateur ».

La seconde concernait les transports et l'accompagnement des jeunes en Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) avec les questions sous- jacentes de responsabilité, d'intérêt éducatif, d'autonomie, de temps.

La réflexion menée autour des saisines, et celle menée pour rechercher un nouveau thème de débat ouvert génèrent des discussions et des débats où l'apport de chacun des membres constitue une vraie richesse qui nourrit le groupe de points de vue différents et d'éclairages nouveaux.

La fin de l'année 2023 a été marquée par le départ de l'Association de la Présidente du Comité Consultatif d'Ethique qui a donné lieu à la constitution d'un nouveau Bureau et à la redistribution des rôles.

Le Comité a décidé de lancer un nouvel appel à candidature en fin d'année pour impliquer de nouveaux professionnels afin de donner un nouvel élan et peut-être une nouvelle dynamique.

Le comité en actions et en chiffres

- 6 réunions plénières
- 1 réunion extraordinaire
- Comité ouvert sur la question de « La relation éducative et la distance professionnelle » en mars 2023
- Participation d'1 membre du Comité éthique au Conseil de famille des pupilles de l'état
- Saisine sur la place de chacun et notamment le binôme « psychologue/ éducateur »
- Saisine sur les transports et l'accompagnement des jeunes en AEMO
- Préparation d'un comité ouvert pour janvier 2024 portant sur « les accords et désaccords » dans nos pratiques
- Lancement d'un nouvel appel à candidatures pour intégrer le Comité Consultatif d'Ethique
- 3 nouvelles candidatures pour l'année 2024

La toile des Ados

Depuis 2016, la Sauvegarde du Val d'Oise mène une action, « La Toile des ados », qui s'appuie sur l'envie de cinéphiles de partager leur passion du cinéma avec un jeune public et la collaboration du cinéma UTOPIA.

L'idée initiale de faire voyager ces jeunes, adultes en devenir, hors de leurs sentiers habituels, afin de leur faire rencontrer par l'image cinématographique des questions existentielles universelles et intemporelles, les surprendre par des représentations insolites, demeure.

Le cinéma UTOPIA ouvre à un univers où les différences s'effacent au profit d'un intérêt commun, celui de se laisser prendre par les émotions proposées le temps d'un film, par la rencontre entre les imaginaires et les sensibilités d'un créateur et d'un public. Et nous souscrivons à la belle formule d'Ariane Mnouchkine d'un cinéma « populaire élitaire ».

LES PRINCIPES DE LA TOILE DES ADOS :

- A l'adresse d'adolescents de tous horizons, de leurs camarades, qu'ils soient ou non accompagnés par la Sauvegarde du Val d'Oise, par d'autres institutions de la Protection de l'Enfance, par la Protection Judiciaire et de la Jeunesse, par des structures de soin, ou éventuellement par leur famille, de se confronter à l'art cinématographique.
- Assister à une séance publique dans une salle d'un cinéma d'Art et d'Essai avec son cadre – pas de publicité, invitation à ne pas boire ni manger, éteindre son portable et le mettre hors d'état de nuire - L'équipe du cinéma certifie les choix et une gamme étendue de films récents dans un éventail de genres et de style différents (animations, fictions, documentaires, aventures, film d'auteurs).
- Partager, à l'issue de la séance, une discussion autour d'une boisson.

Le choix de la programmation, établi toujours en lien avec le cinéma UTOPIA, s'est centré sur des récits où la dimension et la dynamique familiale étaient présentes.

Souvent des applaudissements saluent la fin de la séance, l'attention et le silence sont désormais acquis pendant le temps de la projection.

Les discussions, échanges, autour de boissons au café Stella demeurent un espace apprécié, souvent timides au départ, les propos restent libres de ton et les spectateurs écoutent souvent les commentaires des uns et des autres.

Par le langage propre au cinéma, certains films sélectionnés abordent les réalités sociales, politiques et relationnelles :

- Le processus de colonisation, «petite» histoire dans la «grande» (père/fils qui apprennent l'un de l'autre) cf. ***Les Tirailleurs*** (plébiscité par le jeune public),
- La dimension de la ségrégation et du racisme, le repli sur soi et «l'entre-frontières» pour se défaire des préjugés cf. ***Old Oak, Interdit aux chiens et aux italiens, Omar la Fraise***.

Réinscrivent la question de la destinée, des impasses dans la filiation et les relations troubles au sein des familles :

Actions transversales de la Sauvegarde du Val d'Oise

Séances de l'année 2023 :

18 janvier 2023 : Tirailleurs

15 février 2023 : Interdit aux chiens et aux Italiens

22 mars 2023 : DALVA

19 avril 2023 : Je verrai toujours vos visages

31 mai 2023 : Omar la fraise

21 juin 2023 : FIFI

19 juillet 2023 : Le retour

13 septembre 2023 : Ama Gloria

11 octobre 2023 : Le règne animal

15 novembre 2023 : The Old Oak

13 décembre 2023 : Mars Express

- Le déclassement social, rencontre de l'altérité, esquisses des premières émotions amoureuses cf. ***Fifi, Le retour***,
- Les liens d'attachement, douleur de la perte, séparation et grandissement : cf. ***Dalva, Ama Gloria***,
- La parole judiciaire et questions d'identité cf. ***Je verrai toujours vos visages***.

Enfin, un troisième volet ouvre sur le monde en proie à des mutations qui transforment les humains, paradoxe troublant d'une intelligence artificielle cf. ***Mars Express*** ou une catastrophe écologique cf. ***le Règne animal***.

Sur les 11 séances organisées en 2023, les services de la Sauvegarde du Val d'Oise restent les principaux utilisateurs de cette action avec 157 participants.

5 institutions extérieures ont bénéficié de la Toile des Ados avec 101 participants, jeunes et accompagnateurs.

Ne pouvant anticiper les âges des participants, leur nombre et leur singularité ou sensibilité particulière, l'exercice reste difficile !

Parfois, pendant la projection et lors des échanges, les jeunes manifestent leur aversion de la violence, de l'irrespect des personnes, des récits, réclamant des fins « heureuses ».

Ainsi des jeunes vivant l'exil, présents parfois pour la 1ère fois dans une salle de cinéma, peuvent être heurtés par des images « crues » et ont pu manifester leur gêne ou leur dégout.

L'équipe d'UTOPIA, tant les programmateurs que les accueillants, sont à l'écoute.

La collaboration devient de plus en plus fine, plus ajustée à nos attentes et à l'organisation de nos séances.

La Toiles des Ados 2023 a été fréquentée par 90 adultes et 193 enfants

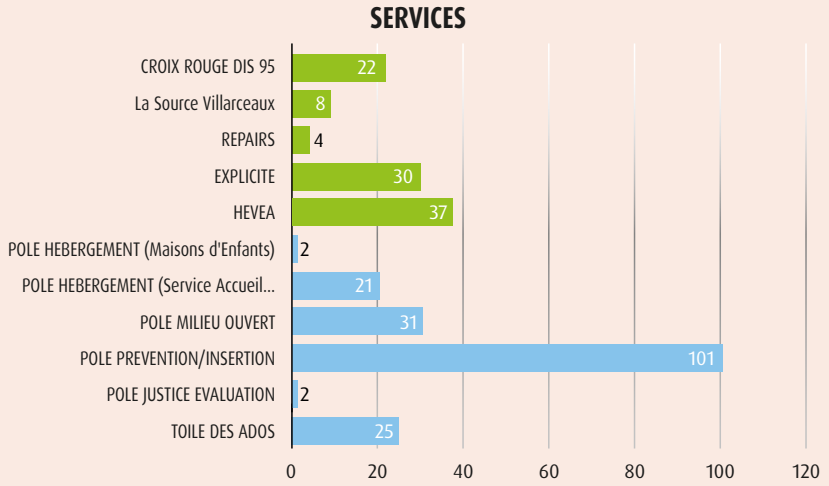

Légende : La Sauvegarde du Val d'Oise Services extérieurs

Le Bilan CSE Central année 2023

En novembre 2022, de nouvelles élections ont été organisées afin d'élire les représentants des CSE d'établissement et ensuite, de désigner les élus siégeant au CSE Central.

En 2023, le CSE Central s'est réuni à quatre reprises. Chacune de ces réunions ont fait l'objet d'une préparation en amont par les élus qui ont pu proposer, par l'intermédiaire de la secrétaire du CSEC, des points divers afin qu'ils soient mis à l'ordre du jour.

Une cinquième réunion a fait l'objet d'un report à la demande de certains élus, les convocations à l'instance n'ayant pas été adressées dans les délais.

Des échanges entre le Président du CSEC et la secrétaire de l'instance ont permis d'arrêter des ordres du jour de façon conjointe. En l'absence du Président du CSEC, le DRH de l'Association a occupé cette fonction par délégation de la Présidente de l'Association.

Le 16 janvier 2023, lors de la première réunion faisant suite aux nouvelles élections, les élus ont procédés aux votes afin de désigner :

- La secrétaire du CSEC et la secrétaire adjointe ;
- Le référent harcèlement sexuel et agissements sexistes ;
- Les représentants des différentes commissions : SSCT ; Formation ; Logement ; Egalité.

Cette première réunion a par ailleurs permis de rappeler les sources régissant le fonctionnement du CSE Central afin que les nouveaux élus disposent de tous les éléments pour incarner au mieux leur mission.

Durant cette année de fonctionnement, de nombreux sujets ont pu être évoqués et faire l'objet d'échanges entre le Président de l'instance et les élus.

Nous avons abordé, entre autre :

- L'avancement des négociations relatives à l'accord d'entreprise sur le temps de travail.
- La formation des membres du CSE Central.
- La présentation du règlement intérieur du CSE Central.
- La place du délégué syndical au sein des instances du CSE Central.
- Des questions autour du local des élus et le souhait des élus de restituer l'appartement mis à leur disposition.
- Le DUERP et sa revisite au sein des services.
- Des questions autour de la fiche de paie simplifiée.
- La question de l'Espace CESAME, son évolution, le reclassement des professionnels...
- Des questions sur les difficultés rencontrées avec Citrix.
- La question des déclarations des salaires des assistants familiaux, certains professionnels étant confrontés à des difficultés.
- La participation de l'employeur à la mutuelle.

Chacun de ces sujets ont fait l'objet d'échanges entre les élus et le Président du CSE Central qui s'est efforcé de répondre de façon approfondie à chaque question soulevée.

Par ailleurs, lors de ces réunions, le Président du CSE Central a présenté aux élus :

- Le Plan de développement des Compétences 2023 pour lequel les élus ont donné un avis favorable.
- Le résultat du score EGAPRO de l'Association avec une explication détaillée.
- La Présentation et consultation des comptes arrêtés 2022 pour lesquels les élus ont donné un avis favorable.

La liste des sujets abordés n'est pas exhaustive et beaucoup d'autres points ont pu être soulevés et discutés.

Les différentes commissions se sont réunies à plusieurs reprises. Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu présenté en CSE Central, puis intégré au PV rédigé par la secrétaire du CSE Central.

On relève une volonté des élus à faire vivre l'instance en étant force de proposition. Ainsi, des questionnaires ont pu être établis et adressés aux salariés dans le cadre, par exemple, d'un sondage en lien avec la formation, ou encore en lien avec le logement.

Les élus ont souhaité restituer le local qui était mis à leur disposition du fait de sa sous-utilisation. Ils se sont organisés et ont fait intervenir le Service de Prévention Spécialisée dans le but d'effectuer des travaux de rénovation, puis ont proposé le mobilier aux différents services de l'Association. Les élus ont la possibilité de se réunir dans une salle au siège pour les préparations de réunion ou de solliciter la possibilité d'occuper une salle au sein des services.

De manière générale, cette année de fonctionnement a été source :

- D'échanges fluides entre le Président de l'instance et les élus ;
- De réflexions communes en vue de favoriser de bonne conditions de vie au travail pour les professionnels ;
- D'explications claires de la part du Président du CSE Central lors de la présentation des comptes arrêtés, du PDC, ... ce qui permet aux élus d'avoir un regard plus affiné sur l'Association.

EN CONCLUSION

Enfin, chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal, transmis aux salariés par le biais des boîtes mails mais également disponible sur le serveur T de l'Association.

Le pôle Milieu Ouvert

La mission du Pôle Milieu Ouvert se décline en 3 axes principaux

- Des mesures de protection de l'enfance
- Des actions de soutien à la parentalité
- Des actions de prévention et d'accompagnement contre l'exclusion et la précarité.

Il se compose de 3 services

- Le Service d'Action Educative en Milieu Ouvert (SAEMO)
- L'Espace de Médiation Educative et Familiale (EMEF)
- Le Service d'Aide à la Gestion (SEAG)

Directrice :
Céline ANTONIO

secretariatsaemo@sauvegarde95.fr

SAEMO
Service d'Action Educative en Milieu Ouvert

PRÉSENTATION DU SERVICE

Le SAEMO exerce des mesures d'action éducative en milieu ouvert, judiciaires et/ou administratives. Ses interventions visent à réduire le danger et replacer l'enfant dans son histoire, dans son parcours, dans son environnement familial et social.

L'intensité et les modalités de l'accompagnement de l'enfant dans son milieu naturel seront adaptées aux besoins repérés et au projet personnalisé.

Il intervient sur tout le département du Val d'Oise.

Pour répondre à sa mission et aux besoins des enfants et des familles du territoire, le service se compose :

- de huit équipes situées à Argenteuil, Persan, Osny, Villiers le Bel, et exerçant des mesures d'AEMO dites « classiques » ;

Complétées par deux dispositifs spécifiques :

- Le service d'action éducative en milieu ouvert renforcée, situé à Pontoise ;
- Le dispositif d'accompagnement des mineurs victimes de violences sexuelles et/ou de violences graves commises dans un contexte intrafamilial, situé à Argenteuil.

Les équipes sont pluri-professionnelles : travailleurs sociaux, psychologues, auxiliaires de puériculture, personnel administratif.

L'accroissement des besoins de protection des enfants sur le territoire a amené le Conseil Départemental à solliciter l'Association afin que celle-ci augmente ses capacités d'accompagnement. C'est ainsi que le service est habilité depuis juillet 2020 pour assurer 1647 mesures annuelles.

L'ACTIVITÉ DU SERVICE D'ACTION EN MILIEU OUVERT

En 2023, 2 161 enfants ont été accompagnés dans le cadre d'une mesure judicaire, et 70 dans le cadre d'une mesure en Action Éducative à Domicile.

L'activité du service s'est appuyée sur :

- Des recrutements plus importants de travailleurs sociaux, favorisés par l'octroi par le Conseil Départemental d'une prime spécifique ;
- Le recrutement d'auxiliaires de puériculture, qui sont un

atout majeur dans l'accompagnement à la parentalité et l'accompagnement des tout-petits ;

- La politique associative en matière de ressources humaines qui a intégré le télétravail et a permis également, grâce à la signature de nouveaux accords collectifs en juillet 2023, la mise en œuvre d'une organisation du travail sur 4 jours par semaine ;
- Une dynamique de service permettant aux professionnels de développer des actions collectives au long cours afin de mobiliser les compétences du public accueilli, permettre la résolution des difficultés par le groupe lui-même, favorisant le développement de la pair-aidance ;
- Une politique de formation continue des professionnels concernant les évolutions des problématiques des familles accompagnées et celles nécessaires des pratiques professionnelles ;
- La mobilisation des professionnels pour pallier aux postes vacants et réduire les délais d'attente pour les enfants et les familles. Cependant, 70 mesures sont en attente en moyenne chaque mois. Ce n'est pas sans incidence sur l'intensité des actions proposées pour chaque enfant.

Principales problématiques rencontrées par les familles et les enfants

Elles sont rarement isolées et s'entrecroisent ou se cumulent. Elles se composent principalement :

- De violences sur mineurs (qu'elles soient physiques et/ou psychiques) ;
- De négligences et de carences ;
- D'un environnement familial dans lequel le conflit parental est majeur ;
- De violences conjugales.

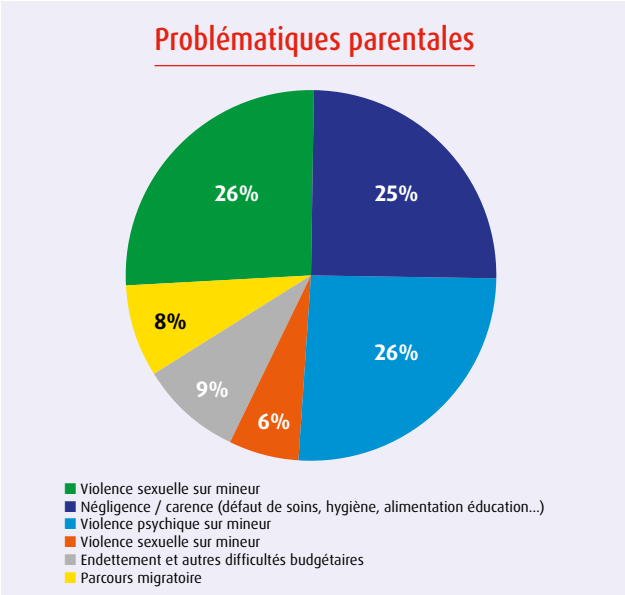

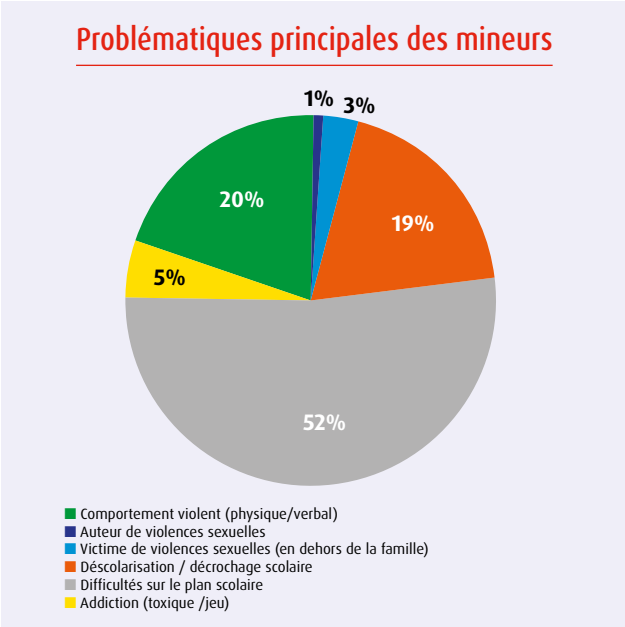

Les enfants accompagnés bénéficient d'une mesure pour des motifs de :

- **Violences physiques et psychologiques : 26 %** (coups, brutalités, humiliations, dénigrements etc...) ;
- **Négligences : 25 %** (absence et irrégularité de suivi dans la scolarité, de la santé etc...). Les conduites parentales ont pour conséquences majeures de développer chez eux des troubles dans les apprentissages, dans l'exploration de leurs environnements. Ils ont les effets délétères sur les enfants tant dans leurs développement physique, psychologue ou sociale ;
- **Violences conjugales, dont 32% des enfants suivis sont des victimes collatérales, ainsi que 10% de conflits parentaux :** problématiques massivement représentées cette année encore. Les parents, pris dans leurs propres difficultés, désinvestissent et négligent les besoins premiers de leurs enfants et leurs difficultés, notamment scolaires. Les enfants, comme leurs parents, se trouvent parfois en situation de perte de repère et de période de crise, voire de violences, qui souvent justifient d'une mesure d'AEMO, avec pour conséquences que :
  - **52 % des enfants ont des difficultés scolaires récurrentes** (absentéisme perlé et fréquent, troubles de l'attention, apprentissages insuffisants... repérés comme inquiétants) ;
  - **19 % des enfants sont en situation de décrochage scolaire ou de déscolarisation**.

L'âge des enfants

Les adolescents représentent près de la moitié des mesures : (46 % pour les 12/18 ans dont 24% pour les 12/15 ans et 22% pour les 15/18 ans). Les situations de déscolarisation, de conflits, voire de violences avec les ou le parent(s), sont des problématiques majoritairement rencontrées.

SAEMO
Service d'Action Educative en Milieu Ouvert

Les « petits », dont l'âge se situe entre 0 et 6 ans, représentent 19 % des mesures accompagnées, ce qui a amené le service, depuis 2022, à recruter des professionnels de la petite enfance : auxiliaires de puériculture et éducatrices de jeunes enfants, dont les interventions sont essentielles, que ce soit dans l'observation et l'évaluation des situations, que dans la mise en œuvre d'interventions spécifiques auprès des enfants et des parents.

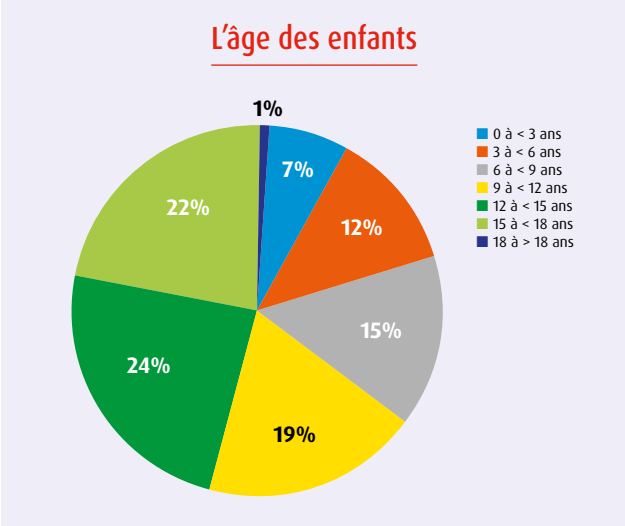

Elles interviennent particulièrement à travers l'alimentation, le sommeil, leur développement psycho moteur, la qualité de leur environnement et de son organisation pour repérer ce qui fait danger.

Elles s'appuient sur les capacités parentales, les valorisent et permettent aux parents d'être davantage acteurs dans la prise en compte des besoins de leur enfant. Selon les difficultés repérées, les liens privilégiés de ces professionnels avec divers partenaires (crèches, écoles, PMI, médecins, spécialistes, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, associations...) leur permettent d'amener les familles vers les interlocuteurs adaptés. Ces orientations sont préconisées lors des visites à domicile et des entretiens qui ont lieu au service.

LA MESURE D'ACTION ÉDUCATIVE SPÉCIFIQUE POUR LES MINEURS VICTIMES D'INFRACTIONS SEXUELLES ET/OU DE VIOLENCES GRAVES COMMISES DANS UN CONTEXTE INTRAFAMILIAL.

L'équipe d'Action Éducative en Milieu Ouvert d'Argenteuil, composée de travailleurs sociaux et psychologues, bénéficiant d'une formation complémentaire, met en œuvre, depuis 2008, ce dispositif d'accompagnement spécifique, unique en Ile de France, pour des mineurs victimes d'infractions sexuelles ou de violences graves intrafamiliales.

Les objectifs de cette mesure **sont de soutenir et d'accompagner les enfants et les adolescents victimes, ainsi que le(s) parent(s) non auteur(s), tout au long de la procédure pénale instruite à l'encontre des auteurs, ainsi qu'entre les actes de celle-ci, et ce, dès le début de l'enquête préliminaire jusqu'à une réponse pénale définitive**.

Cette procédure est souvent longue, ponctuée par des actes difficiles à vivre pour l'enfant et sa famille, telles que les auditions au commissariat, à l'instruction, les confrontations avec l'auteur présumé, les expertises psychologiques et médicales.

L'activité 2023 en quelques chiffres :

- 62 mineurs ont été accompagnés, dont 12 nouvelles situations prises en charge ;
- La durée de la mesure s'étend sur l'ensemble de la procédure pénale, appel compris. Pour l'année 2023 elle est de 38 mois environ ;
- Sont concernés comme chaque année plus de filles (45) que de garçons (17) ;
- Une majorité de jeunes filles est âgée de 15 à 18 ans, concernant les jeunes garçons, la majorité a entre 12 et 15 ans.

Sur l'ensemble des situations suivies nous observons :

Que la très grande majorité des mineurs sont victimes d'agressions sexuelles et de viols avec en particulier :

- Des passages à l'acte incestueux commis au sein de fratries, mettant ainsi les parents dans des situations impossibles, entre leur enfant victime et leur enfant auteur (10 mesures) ;
- Des victimes devenues elles-mêmes auteurs, qui obligent les professionnels à considérer leur passage à l'acte dans l'accompagnement. (4 mesures) ;
- Des victimes développant des conduites prostitutionnelles (5 mesures) ;
- **1 mesure concerne une enfant de moins de 3 ans**. C'est la première fois que nous accompagnons un enfant aussi jeune pour des violences sexuelles ;
- Enfin, nous comptons parmi les entrées de cette année une enfant que nous avons déjà accompagnée dans le cadre de ce dispositif. La situation est exceptionnelle puisque depuis sa création, c'est la seule enfant qui fait l'objet d'une seconde mesure spécifique pour avoir subi des faits de même nature.

Concernant les violences graves, il s'agit :

- de menaces de mort, séquestrations, violences physiques répétées et de privation alimentaire, féminicide, et tentative de féminicide.

- des violences intrafamiliales en augmentation importante et ce, depuis semble-t-il, la crise sanitaire du COVID, que les enfants et adolescents osent de plus en plus dénoncer.

Concernant les procédures pénales

Elles peuvent durer plusieurs années. Le(s) parent(s) auteurs, et poursuivis pénalement, peuvent être incarcérés, évincés du domicile familial ou à l'inverse, toujours présents.

Les enfants, comme les parents, attendent cet ultime acte qui permettra à la victime d'être reconnue dans ce statut, de comprendre les raisons qui ont poussé le membre de sa famille à agir de la sorte, d'entendre ses explications et in fine, donner du sens à ce qui ne peut en avoir, en réalité.

Il s'agira également pour l'enfant d'avoir eu le temps pour dire et être entendu lors des auditions, du procès, par le parent mis en cause et les autres membres de la famille.

13 enfants et adolescents ont été accompagnés lors de sept procès qui se sont tenus en 2023 :

- 2 aux Assises et 3 en Correctionnel, dont les mis en cause ont été reconnus coupables des faits qui leur étaient reprochés.
- 1 seul a fait appel de la décision. Un procès s'est tenu au tribunal pour enfants, l'auteur étant mineur. Une situation a été classée sans suite, et enfin, nous avons accompagné une mineure à 1 audience de culpabilité, devant le Juge des enfants.

L'ACTIVITÉ DU SERVICE D'ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT RENFORCÉE

Créé en janvier 2014 au sein de la Sauvegarde du Val d'Oise, ce dispositif s'inscrit dans l'un des quatre grands axes de la loi de rénovation de la Protection de l'Enfance du 5 mars 2007 qui invite les acteurs à proposer des structures innovantes, capables d'adapter leurs actions à des publics particuliers en ciblant des problématiques spécifiques.

Une récente disposition de la loi du 7 février 2022 le consacre sur le plan légal plus clairement en donnant la possibilité au juge pour enfant d'y recourir : *« Si la situation le nécessite, le juge peut ordonner, pour une durée maximale d'un an renouvelable, que cet accompagnement soit renforcé ou intensifié »*[1] .

Le caractère « renforcé » de la mesure est marqué par :

- La mise en œuvre d'un accompagnement soutenu ;
- Une disponibilité accrue : astreinte assurée du lundi au dimanche ;
- Des possibilités d'hébergements exceptionnels, permettant une mise à distance pour gérer les tensions familiales.

Caractéristiques des situations suivies :

89 mineurs ont été accompagnés **sur l'année 2023**.

Le service, compte tenu de sa capacité d'accueil, ne peut prendre en charge l'ensemble des situations qui lui sont adressées.

Au 31/12/2023, 32 filles pour 33 garçons sont suivis par le service avec une représentation importante des 0 à 9 ans, 33 enfants, et 22 enfants ont moins de 6 ans.

L'auxiliaire de puériculture du service contribue à l'action éducative renforcée et poursuit également les actions engagées auprès des enfants qui ont grandi sur des axes tels que :

- L'évaluation et l'accompagnement de l'enfant dans son développement, ses apprentissages, l'acquisition de son autonomie et dans sa socialisation,
- L'accompagnement des parents dans la prise en charge des besoins physiques, physiologiques et psycho-affectifs,
- L'orientation et le lien vers l'ensemble des partenaires du secteur du soin,
- L'adaptation du logement, avec les parents, au regard de la prévention des risques domestiques à travers les interventions à domicile.

Focus sur la question des suivis médicaux et paramédicaux des mineurs et de leur famille

38 mineurs accompagnés sur 89 sont directement concernés par une problématique de santé qui nécessite une prise en charge régulière médicale et/ou paramédicale et qui avait déjà été mise en œuvre pour la moitié d'entre eux par les parents.

LES ACTIONS COLLECTIVES TRANSVERSALES DU SERVICE D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

« Une petite bulle d'air où je ne pense plus au conflit entre mes parents » **(jeune de 13 ans)**.

La diversité des projets éducatifs proposés de façon transversale par les différentes équipes du SAEMO permet de répondre de manière complémentaire aux suivis individualisés, aux besoins des enfants et/ou des familles ,et d'appréhender leurs difficultés en dehors du cadre habituel.

Les avantages de ces temps « hors les murs » permettent aux enfants et/ou aux familles :

- De se fédérer et de se mobiliser autour d'un projet commun
- De se rencontrer sur des temps ludiques et de plaisir
- De favoriser la curiosité et la qualité des échanges
- Et aux équipes d'inscrire la paire-aidance comme un levier indispensable des pratiques éducatives.

[1] Article 375-2 du Code Civil

SAEMO
Service d'Action Educative en Milieu Ouvert

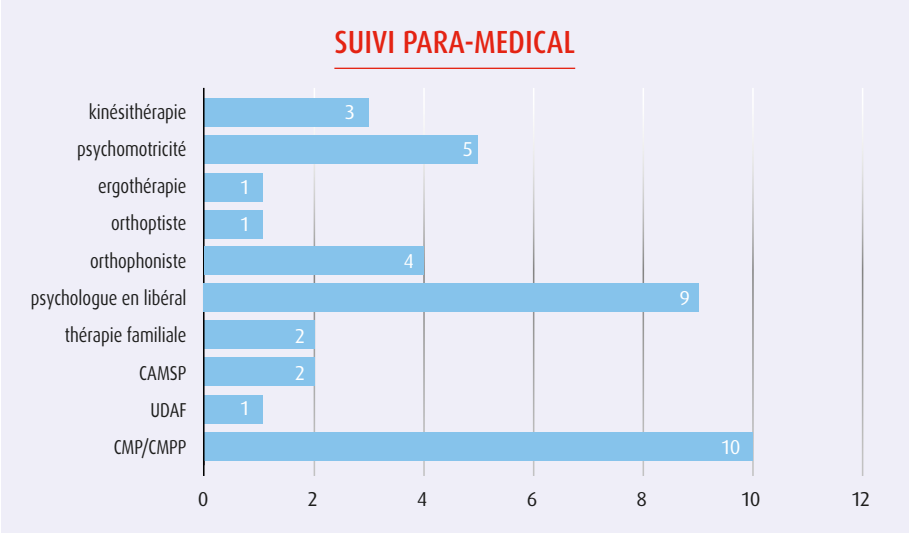

Partager un moment familial autour d'un jeu de société, confectionner un gâteau, se promener en forêt, participer à « l'atelier contes » ou au « Café des parents », sont autant de supports éducatifs proposés aux familles afin qu'elles s'en saisissent dans leur quotidien. *« L'atelier contes » m'a donné envie de lire des histoires à mon enfant » (parent, décembre 2023). « Je me sens moins seule avec les difficultés de mon ado, ça fait du bien d'en parler » (parent, café des parents, octobre 2023).*

Quelques exemples d'ateliers proposés

- **« Le chemin des parents » :** Autour de jeux de société mis à disposition des enfants et de leurs parents, des familles font connaissance et partagent leurs difficultés. Certains parents ont pu exprimer que ces moments constituent des parenthèses car ils se déroulent en dehors de chez eux.
- **« Ma bulle bien-être » : Huit jeunes de 15 à 18 ans** ont participé à un atelier sophrologie d'octobre 2022 à juin 2023, à raison d'une séance mensuelle, et s'est poursuivi par un séjour « Bien-Être » de 2 jours à la Bergerie de Villarceaux, avec pratiques de la sophrologie, du yoga, de la capoeira et un atelier de médiation animale avec des ânes. Les retours des jeunes sont encourageants, ils ont confié se sentir mieux, apaisés ou qu'ils se servaient des exercices dans son quotidien lorsque ça n'allait pas.

- **L'Atelier « chorale » : 14 enfants** ont participé à l'atelier organisé par l'équipe Territoriale d'Osny. La cohésion de groupe s'est faite naturellement. Au terme de cette activité, les jeunes se sont produits sur la scène du théâtre de Cergy lors de la Fête du Printemps de l'Association. À l'issue de l'événement, ils se sont montrés enthousiastes et certains même ont exprimé que c'était l'un des *« meilleurs moments de leur vie »*.

- **L'Activité Théâtre : 18 jeunes** accompagnés par l'équipe d'Argenteuil, en partenariat avec le **Théâtre l'Avant Seine de Colombes**, ont assisté à 4 représentations afin de les sensibiliser au « spectacle vivant » et favoriser leur accès à la culture. Par exemple : **« Yé (l'eau) ! »**. Un spectacle d'acrobatie, de jonglage à partir de bouteilles en plastique sur fond de sensibilisation écologique, **« Paranoïd Paul (You Stupid Little Dreamer) »** avec le chanteur Lescop. Cette fois-ci c'est une troupe de 6 lycéens qui aborde le sujet complexe des relations entre adolescents, et plus particulièrement la question du harcèlement scolaire et de ses conséquences. Une représentation qui n'a pas été sans déstabiliser les jeunes présents.
- **Une rencontre intergénérationnelle**

Les enfants, accompagnés par les professionnels de l'équipe de Villiers le Bel, se sont rendus dans un EPHAD de la Croix-Rouge à Sarcelles. Cette rencontre avec les personnes âgées, résidentes dans l'établissement, a été un beau moment de partage autour des vœux de la nouvelle année et la galette. L'atelier d'écriture

qui a suivi a permis à chacun des participants de laisser des messages de solidarité, d'attention et de remerciements réciproques.

- **L'Atelier numérique parents/enfants**

L'équipe d'Osny, en partenariat avec le Conseil Départemental, a mis en place un atelier parent/enfant visant à donner des outils aux parents en terme de connaissances numériques, et de pouvoir échanger avec leurs enfants sur l'usage de ces médias.

Quatre séjours collectifs ont été également proposés :

- **A Rome, pour 6 jeunes de 11 à 15 ans** en avril 2023, organisé par l'équipe de Pontoise. Avec un objectif de découverte culturelle en lien avec le programme scolaire en histoire des collégiens, notamment concernant l'histoire romaine.
- **Dans le Morvan, pour 6 jeunes de 11 à 17 ans**, en avril également, accompagnés par l'équipe d'Argenteuil dans le cadre de la mesure spécifique (pour les mineurs victimes d'infractions sexuelles et/ou de violences graves commises dans un contexte intrafamilial). Ce séjour a été construit autour d'espaces de parole, et d'activités sportives et culturelles afin de leur permettre une expérience singulière. Tous ont saisi le sens de ce projet, et sont parvenus à se situer au sein de ce collectif. *« J'ai appris des choses sur moi grâce à vous », « jamais, je n'aurai pensé y arriver », « avec vous, c'est simple, on se fait pas des nœuds au cerveau », « quand on parle sérieux, après j'suis fatigué mais aussi, j'suis rassuré »*.
- **A Étretat en Normandie, avec 5 enfants âgés de 5 à 7 ans** suivis dans le cadre d'une mesure d'AEMO Renforcée. Avec différentes activités de bord de mer et du vélo rail à Étretat.
- **A Saint Rémi de Savoie, avec 8 jeunes de 11 à 17 ans**, organisé par l'Equipe territoriale d'Osny en février 2023, qui a permis aux jeunes de découvrir un nouvel environnement qui leur était jusqu'à présent inconnu, d'apprendre à skier et de pouvoir participer à différentes activités de montagne (luge, ski et veillées). Ils ont fait preuve d'autonomie et de savoir-être au sein d'un groupe de jeunes qui ne se connaissaient pas.

Évaluation externe et démarche qualité

Le SAEMO a fait l'objet d'une évaluation externe au dernier trimestre de l'année. Ses conclusions relèvent particulièrement que : *« Parmi les axes forts, le Service a développé et propose un accompagnement spécifique à destination des victimes d'infractions sexuelles et/ou violences graves commises dans un contexte intrafamilial. (...)*

Les équipes s'attachent également à individualiser le plus possible les réponses apportées à chaque situation spécifique, notamment par la recherche et la mobilisation du partenaire adapté. Cette implication a été mise en valeur par plusieurs personnes accompagnées rencontrées. Cette dynamique permet, au moins dans certaines situations, de faire évoluer positivement la perception de la mesure par les personnes accompagnées, de la contrainte vers l'aide » Cabinet TLC.

LES PERSPECTIVES 2024 :

- Poursuivre la réflexion autour de l'accompagnement des enfants et des familles, afin de le rendre toujours plus adapté aux besoins fondamentaux de ces derniers et aux évolutions des problématiques rencontrées ;
- Développer les actions collectives qui favorisent la participation active des enfants, jeunes et familles à la résolution de leurs difficultés, avec une orientation particulière sur l'accès à la culture, l'ouverture sur le monde et sur les activités de solidarités, en cohérence avec le projet associatif ;
- Développer les formations complémentaires des professionnels au travers de séminaires, de formations collectives et d'accès à la Validation des Acquis de l'Expérience ;
- Élaborer le plan d'amélioration de la qualité, dans le cadre de la démarche qualité et du suivi des recommandations de l'évaluation externe.

Enfin, en fin d'année, la Sauvegarde du Val d'Oise a répondu à un appel à manifestation d'intérêt du Conseil Départemental pour **créer, un dispositif d'accompagnement des tiers digne de confiance.** Le projet de l'Association a été retenu pour une mise en œuvre de cette mesure spécifique sur l'ensemble du département au second semestre 2024.

Ce nouveau service sera intégré au Pôle Milieu Ouvert et travaillera en étroite articulation avec l'ensemble de ses équipes.

EMEF
Espace de Médiation Educative et Familiale

Les activités du service s'inscrivent dans un processus d'apaisement des tensions et conflits, de maintien des liens familiaux, de soutien à la fonction parentale, pour des situations spécifiques où le tiers est nécessaire à la mise en relation entre les membres de la famille, pour permettre en particulier que les enfants puissent se développer dans les meilleures conditions possibles, dans le respect des droits de chacun.

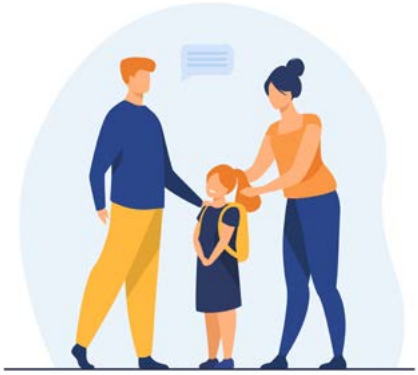

L'Espace de Médiation Éducative et Familiale regroupe 3 actions :

- La médiation Familiale ;
- Les espaces de rencontre ;
- Les visites en présence d'un tiers (ou « visites médiatisées »).

Ces trois dispositifs de soutien à la parentalité et de protection des enfants participent à la lutte contre les violences intrafamiliales en permettant, dans un espace protégé et par l'action des professionnels, d'apaiser toutes formes de conflits. Dans la majorité des situations les parents, par des difficultés relationnelles irrésolues entre eux, font peser sur l'enfant des tensions et parfois des violences dont il est l'instrument.

C'est entre autre ce que révèle « le Plan Rouge Vif »[1] qui a donné lieu notamment à la promulgation de la loi sur les violences intrafamiliales[2].

L'EMEF observe une augmentation importante chaque année des situations familiales empreintes de conflits et de violences. La majorité des mesures en « espace de rencontre », notamment, sont des mesures judicaires ordonnées par le juge aux affaires familiales tant la situation de l'enfant est exposée à ces phénomènes.

Le service met l'accent sur la transversalité des actions pour soutenir les enfants et leurs parents dans la résolution des conflits. Ainsi, les médiatrices familiales interviennent sur les mêmes sites et aux mêmes jours que les intervenantes de l'« espace de rencontre ». Nous offrons aux parents la possibilité d'investir une autre modalité d'intervention pouvant les soutenir dans leur parentalité. En effet, une fois que les éléments des différends sont résolus entre père et mère, la mise en place des « espaces de rencontre » peut se mettre en œuvre dans de meilleures conditions et relation de confiance.

LA MEDIATION FAMILIALE

La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial, axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision – le médiateur familial – favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit. Elle a pour finalité d'apaiser les tensions et de restaurer un lien familial fragilisé (enfants, parents, grands-parents…).

Il est à souligner que dans ce dispositif, les parents pour lesquels les relations sont empruntes de violences conjugales, ne peuvent pas être pris en charge[3].

Le médiateur familial accompagne et favorise la reprise du dialogue pour que les parties trouvent elles-mêmes un accord[4].

Le service propose des entretiens d'informations et des rencontres aux personnes qui manifestent spontanément un souhait de médiation, ou qui sont enjoints par le Juge aux Affaires Familiales de mettre en œuvre une médiation familiale.

Les personnes peuvent être reçues sur les services du Pôle Milieu Ouvert de Pontoise, de Villiers le Bel ou d'Osny.

L'activité en 2023

Une part importante des entretiens de médiation s'effectue dans un cadre judiciaire à la demande du Juge aux affaires familiales (JAF) :

- 428 entretiens d'information ont eu lieu, prescrits par le JAF dans deux cas de figure :
  - Soit lors d'une première audience (Entretien Préalable à l'Audience) : le service a assuré 17 permanences au Tribunal (soit 6 de plus qu'en 2022) ;
  - Soit dans le cadre de la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (TMFPO), qui intervient lors d'une deuxième requête auprès du JAF.

[1] « Plan rouge vif - Améliorer le traitement judiciaire des violences intrafamiliales » Émilie Chandler, députée du Val-d'Oise, et Dominique Vérien, sénatrice de l'Yonne, auteures du rapport
[2] LOI n° 2024-233 du 18 mars 2024 visant à mieux protéger et accompagner les enfants victimes et co-victimes de violences intrafamiliales
[3] LOI n° 2020-936 du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales
[4] Service public.fr – L'administration française

- 128 entretiens de médiation se sont déroulés au service.

C'est un chiffre en constante augmentation au regard des données remontées pour 2020 (47), 2021 (84) et 2022 (111), et enfin 128 séances organisées en 2023. Les séances sont caractérisées lorsque les deux parents sont présents au rendez-vous.

- Au 31 décembre 2023 : 80 médiations sont en cours ou terminées.
- La Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (TMFPO) :

Pour rappel, la TMFPO s'est mise en place il y a 6 ans dans le but de recentrer l'office du juge sur le contentieux et de développer des modes alternatifs à la résolution de conflit.

La juridiction de Pontoise fait partie des sites expérimentaux depuis le début. Une nouvelle expérimentation, au niveau de la juridiction de Pontoise, devrait se mettre en œuvre, à la demande des Juges aux Affaires Familiales, dans des situations pour lesquelles un accord partiel écrit serait établi, afin de permettre au magistrat de concilier les parties sur le seul point de désaccord restant (pensions alimentaires, désignation d'un psychologue ou démarches MDPH pour un enfant, choix du lieu de scolarisation pour un enfant dans le cas de résidence alternée par exemple).

Actions partenariales en faveur des familles du territoire

- Avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-d'Oise : Après plusieurs échanges, nous avons proposé de présenter les spécificités des interventions du service lors des réunions d'information collective de la CAF du territoire de Cergy. Ainsi, le service a conçu des supports de présentation des différentes activités, qui sont dorénavant diffusées régulièrement. Il est à souligner que la Sauvegarde du Val d'Oise est la seule association à proposer conjointement des activités de médiation familiale et un « espace de rencontre ».

  Le service a également participé à deux séances de travail avec la CAF « Parents après la séparation » à Saint-Ouen-l'Aumône et à Éragny.

- Auprès de différents acteurs : 4 séances d'informations générales ont également été organisées, sur 4 lieux différents, permettant la promotion de la médiation familiale, et notamment la médiation parent-adolescent pour laquelle l'ensemble de nos médiatrices est formé. Les besoins sont en évolution constante au niveau du Département, et il nous semble primordial de promouvoir et développer la médiation familiale concernant les volets divorce/séparation, maintien des relations intrafamiliales, recomposition familiale, mais également sur le plan des conflits intergénérationnels avec la médiation parents/adolescents en engageant des actions d'information à destination des services sociaux départementaux, des centres sociaux et du service social en faveur des élèves et en proposant systématiquement aux familles en conflit des entretiens d'informations, gratuits.

- Avec la Maison de la Justice et du Droit à Cergy et au Tribunal judiciaire de Pontoise

  Depuis plusieurs années, nous avons une convention de partenariat avec la Maison de la Justice et du Droit. Le service reçoit les habitants de l'agglomération de Cergy afin d'informer ceux-ci sur la médiation et d'engager un processus de médiation. Nous constatons, cette année, une forte demande de la part du public sur le territoire de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. 31 personnes ont été reçues en entretien.

LES ESPACES DE RENCONTRE

Les « espaces de rencontre » sont des lieux d'accueil neutres, transitoires, gratuits et autonomes, permettant, dans l'intérêt de l'enfant, l'exercice du droit de visite, la remise de l'enfant à l'autre parent ou la rencontre entre l'enfant, ses parents, ses grands-parents ou toute personne titulaire d'un droit de visite. Les espaces de rencontre sont des lieux sécurisants pour les familles, où des professionnels qualifiés assurent un accueil de qualité des enfants, des parents et des tiers et garantissent la sécurité physique et psychique de chacun .

Le service intervient à la demande des Juges aux affaires familiales, et de façon marginale des familles elles-mêmes, de l'un des deux parents, afin de maintenir, d'établir ou rétablir les liens entre les enfants et leurs parents dans des situations difficiles.

L'activité en 2023

- 244 enfants ont été accompagnés par le service ;
- En moyenne 70 enfants sont accueillis chaque mois ;
- Ce qui représente 213 droits de visites exercées ;
- 87 nouvelles mesures ont été mises en œuvre ;
- 80 familles connaissent des situations de violences intrafamiliales. Pour 21 d'entre elles une ordonnance de protection a été prise par le Juge des affaires familiales ;
- 3 parents souffrent d'addictions, 4 de troubles psychiques.

Pour les 18 situations clôturées durant l'année, ayant duré plus de 12 mois, nous relevons pour 16 familles des situations de violences intrafamiliales, et des problématiques psychiques pour 2 familles.

En cas de violences conjugales, lorsqu'il rend une ordonnance de protection interdisant à un parent de recevoir ou de rencontrer l'autre parent, le Juge aux affaires familiales est incité, s'il ordonne un droit de visite au profit d'un enfant, à désigner un espace de rencontre ou à prévoir la présence d'un tiers de confiance. À défaut, il doit rendre une décision spécialement motivée (art.515-11 du code civil modifié par la loi du 28 décembre 2019).

Les espaces de rencontre peuvent prendre différentes formes

EMEF
Rapport Annuel de l'Espace de Médiation Educative et Familiale

selon la décision du magistrat :

- L'intervenant est présent tout à long de la visite ;
- Le professionnel est présent ponctuellement durant la visite ;
- Des espaces collectifs partagés sont proposés, afin que le groupe d'enfants et de parents soit ressource lors de la rencontre (création d'espace de jeux en intérieur ou en extérieur, atelier cuisine, créations) ;
- Des « passages de bras », qui concernent les situations ou le parent hébergeant remet l'enfant au service où le parent visiteur vient chercher l'enfant pour quelques heures ou une journée. Le soir le parent visiteur dépose l'enfant au service, où le parent hébergeant vient récupérer son enfant.

La demande reste très importante, le service est reconnu par le pôle famille du Tribunal Judiciaire de Pontoise pour sa capacité à accompagner des rencontres qui nécessitent une présence constante en raison de difficultés, voire de freins dans la relation parent-enfant.

La liste d'attente qui s'était constituée en 2022 s'est poursuivie en 2023, compte tenu des vacances de postes et des difficultés de recrutement que connait notre secteur d'intervention, atteignant jusqu'à plus de 8 mois de délai de mise en œuvre.

Toutefois nous avons tenté de pallier, par le biais d'heures supplémentaires ou par l'intervention de la Cheffe de service auprès des familles, durant plusieurs mois, pour répondre aux besoins des enfants et des parents.

Depuis ces deux dernières années, cette saturation significative des places disponibles est amplifiée par une plus grande difficulté à mettre en œuvre des espaces partagés, qui étaient l'occasion, pour les enfants et les parents, de se retrouver en présence d'un ou deux intervenants. Mais les phénomènes de violences intra familiales, et leurs prises en considération par les magistrats, enjoignent le service à organiser des espaces de rencontres individuelles en majorité.

Au quotidien, nous observons la grande fragilité des enfants victimes et co-victimes de ces violences lors des rencontres avec le parent non hébergeant, désigné comme auteur. Ces situations nécessitent un accompagnement renforcé et soutenu pour ces enfants, par le biais de la présence permanente d'un professionnel entièrement et exclusivement dédié à la rencontre avec le parent auteur.

Ces nouvelles obligations, imposées par les situations familiales elles-mêmes et par le tribunal, nous ont permis de mesurer le caractère tout à fait indispensable de temps exclusivement dédiés à l'accueil de la parole du parent hébergeant. Nous notons des témoignages récurrents et concordants de ces parents, pour la plupart des femmes victimes de violences conjugales. Celles-ci nous expliquent à quel point ce dispositif, tel que l'ordonnance du magistrat le stipule, et tel que le cadre général le pose, leur renvoie une nouvelle violence. En effet, cet espace centré sur la relation entre l'enfant et son parent visiteur met à distance, de fait, le parent hébergeant. Accueillir la parole du parent hébergeant dans un temps qui lui soit totalement dédié permettrait d'apaiser ces tensions qui s'expriment et auxquelles l'enfant est exposé.

LES VISITES EN PRESENCE D'UN TIERS

Les familles qui bénéficient de l'accompagnement sont celles dont le Juge des enfants a confié l'enfant à l'Aide Sociale à l'Enfance, soit en famille d'accueil, soit en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) exclusivement.

L'Association est, depuis 2023, mandatée par le Conseil Départemental pour la mise en œuvre de 280 visites par an au vu des besoins sur le territoire. 251 visites ont été réalisées en 2023, soit un taux d'activité de près de 90 %, avec 29 visites mensuelles en moyenne. Cependant, nous observons un nombre important d'annulation dont les parents sont à l'origine en majorité (353 visites organisées, pour 251 réalisées).

Le public concerné et les modalités d'intervention :

Âge des enfants accueillis

Nous constatons pour 2023, que les enfants âgés de 0- 6 ans sont moins représentés que les enfants âgés de 6 à 12 ans et de 12 à 18 ans.

- 19 % ont entre 0 et 6 ans
- 40.5 % ont entre 6 et 12 ans
- 40.5 % ont entre 12 et 18 ans

Nous observons une relative stabilité entre le nombre d'enfants présents au 1er janvier et au 31 décembre 2023, soit 32 mineurs. Nous remarquons un mouvement important entre le nombre de mineurs entrés et sortis, avec 37 mineurs admis pour 35 mineurs sortis, dû en partie au turn-over des professionnels des différents services qui a un impact sur la coordination administrative de l'activité en terme d'articulation avec les équipes de l'Aide Sociale à l'Enfance, l'établissement des calendriers de rencontre et les comptes rendus éducatifs.

Chaque rencontre se déroule en trois temps :

- Un entretien avec le(s) parent(s) visiteur(s), permettant d'offrir un espace d'expression et d'écoute où sa parole est recueillie. C'est également l'occasion de faire le point sur la visite précédente, d'éclaircir certaines interrogations, de revenir sur des moments qui ont pu être difficiles et/ou qui ont questionné l'intervenant.
- Une rencontre accompagnée avec le(s) mineur(s), en présence permanente de l'intervenante.
- Un entretien seul avec le(s) mineur(s), après le départ de son (ses) parent(s), destiné à lui offrir un espace de transition

entre le moment des retrouvailles, la séparation et le retour au sein de sa famille d'accueil ou de la MECS. Ce moment est l'occasion d'aider le(s) mineur(s) si nécessaire à mettre en mots ses ressentis, ses émotions et questionnements.

Activités collectives et sorties

Ces activités sont proposées conjointement pour les enfants et familles accompagnées par l'espace rencontre, en visites médiatisées et par le service d'action éducative renforcée pour soutenir l'exercice d'une parentalité hors les murs.

Pour permettre aux parents et aux enfants que leur relation puisse s'expérimenter et/ou se recréer dans un « environnement ordinaire », hors du cadre physique de l'établissement, et afin de favoriser la pair-aidance, par le biais de sorties collectives où parents et enfants peuvent évoluer avec l'accompagnement bienveillant des professionnels, ont été organisées :

- **Trois sorties :** une à la Ferme d'Élancourt et deux à l'Abbaye de Maubuisson animées par l'Association Terr'Happy .

  Une enfant accompagnée dans le cadre des visites en présence d'un tiers dit « c'est plus détendu lorsqu'il y a plus d'espace, surtout lorsque plusieurs enfants sont présents pour un seul parent ».

- **Trois ateliers de médiation artistique et thérapeutique** (conte et collage), animés par une art-thérapeute, qui ont permis aux enfants et parents de se retrouver, de partager le plaisir de jouer ensemble, et de créer du lien par l'intermédiaire de dispositifs poétiques et créatifs.

La démarche qualité

En octobre, le cabinet TLC a réalisé l'évaluation externe du service. En appréciation générale, la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies et suivies au sein de ce service a été relevée, ainsi que celle des ressources humaines, notamment par la qualification importante des différents intervenants sociaux. Il encourage l'établissement à poursuivre la formalisation des pratiques ainsi que le déploiement de la démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations.

PERSPECTIVES

En 2024, l'un des objectifs, comme les années précédentes, est de renforcer le recrutement de professionnels qualifiés afin de répondre aux besoins en évolution sur le territoire, et aux demandes croissantes du Tribunal judiciaire de Pontoise et du Conseil Départemental.

Par ses différentes actions, l'Espace de Médiation Éducative et Familiale participent à la lutte contre toutes les violences intrafamiliales, qu'elles soient conjugales ou dirigées directement vers les enfants. Il propose de multiples modalités d'intervention dont la mission principale est de favoriser la restauration des liens entre parents/parents, couple, membres d'une même famille, et enfant/parent, lorsque ceux-ci sont rompus du fait d'un droit restreint des parents par l'autorité judiciaire.

L'augmentation des violences conjugales et des ordonnances de protection prises par le tribunal suite à des violences conjugales, conduit le service à adapter ses modalités d'intervention telles que : différencier les espaces des salles d'attente, distinguer l'accueil et la sortie des parents, mobiliser notamment la secrétaire afin que ni le père ni la mère ne se croisent en début et en fin de séance, et être particulièrement exigeant sur le respect du cadre de ces visites. Cette organisation vise à protéger l'enfant de tout phénomène d'intimidation, de conflit ou de violence entre les parents dont il pourrait être témoin, victime ou co-victime.

Les interventions proposées sont, chaque année, adaptées au public, et nous avons, cette année encore, renforcé les actions « hors les murs » afin de déstigmatiser ces rencontres dont les enjeux sont forts, tant pour les espaces de rencontre que pour les visites en présences d'un tiers. Ces actions collectives s'inscrivent dans une démarche de transversalité afin de favoriser les articulations entre les différents services de l'Association et du Pôle Milieu Ouvert.

Leur mise en œuvre dans ce cadre particulier d'intervention de soutien à la parentalité dans les situations de conflits, qui nécessitent une protection des enfants, est tout à fait innovante. Nous allons poursuivre le développement de ces pratiques, les formaliser et les valoriser, en particulier dans le cadre du développement de la qualité de l'accompagnement par notre service de ces publics, enfants et parents très fragilisés.

SEAG
Service Educatif d'Aide à la Gestion

SA MISSION

La Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) est une mesure de protection de l'enfance qui s'exerce auprès des parents allocataires des prestations familiales, dans l'intérêt de l'enfant, par la gestion des prestations familiales lorsque leur situation budgétaire (surendettement, risque de perte de toit, mauvaise gestion du budget familial) impacte directement les conditions de vie des enfants et leur évolution, et que la mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF) est apparue insuffisante ou n'a pu s'exercer.

Elle est donc subsidiaire à l'action menée par les services du Conseil Départemental du Val d'Oise.

Cette mesure judiciaire est exercée par des Délégué(é)s aux Prestations Familiales (DPF) formé(e)s et titulaires d'un Certificat Nationale de Compétence spécifique. Elle a pour objectif d'accompagner les parents dans l'évaluation et la protection des besoins de leurs enfants (logement, santé, éducation, scolarité, entretien), en rétablissant une gestion des prestations familiales dans l'intérêt de ceux-ci.

Les situations de surendettement et les risques d'expulsion du logement sont particulièrement pris en compte afin que le service, mandaté par le Juge des enfants, engage des démarches auprès des bailleurs et des créanciers par exemple. En accompagnant les parents, les enfants se voient alors protégés de situations particulièrement délétères pour leur développement, telles que se retrouver en errance d'hébergements d'urgence en hébergements d'urgence ou sans hébergement, ou dans des situations de pauvreté extrême.

La mise en place de la mesure conduit au versement des prestations familiales et sociales sur un compte géré par le service. L'utilisation des prestations familiales fait alors l'objet d'une gestion dans l'intérêt des enfants, en concertation avec les parents.

De ce fait, les actions éducatives entreprises par le service visent à :

- Ouvrir ou rétablir des droits : prestations familiales, accès aux soins, dossiers de demande d'aide... Ces actions permettent aux parents, et par conséquent aux enfants, de bénéficier de tous les droits auxquels ils peuvent prétendre ;
- Amorcer une médiation entre les créanciers et le bénéficiaire, pour établir un plan d'apurement d"une dette, et/ou obtenir un accord sur le remboursement, et/ou gérer des relations conflictuelles avec des créanciers et remettre du dialogue entre les parties ;
- Dans les cas de surendettement, un plan d'apurement des dettes (consommation, prêt, énergie...) est proposé à la famille en adéquation avec le budget familial, et une procédure peut être engagée avec les différents créanciers ;
- Accompagner la famille à repérer et à se saisir des aides de proximité existantes localement (soutien financier, inscription aux centres sociaux et de loisirs pour les enfants, réseaux de santé, accès à l'emploi, mode de garde). Ainsi, les enfants peuvent plus facilement bénéficier d'une ouverture sur l'environnement.

L'ACTIVITÉ 2023 EN QUELQUES CHIFFRES

En 2023, le service a accompagné :

- 116 familles au profit de 315 mineurs ;
- 40 nouvelles mesures ont été prises en charge (contre 27 en 2022) ;
- 42 renouvellements de mesure ont été ordonnés ;
- 34 mesures ont fait l'objet de mainlevées pendant l'année (contre 15 en 2022).

Les motifs de sortie peuvent être dus à une amélioration de la situation, la non-adhésion de la famille, à un signalement personne vulnérable (pour les parents qui sont orientés vers une tutelle ou une curatelle), l'absence de prestations familiales du fait d'une mauvaise orientation des services ou des magistrats qui n'ont pas toujours accès à ces éléments, un changement de département du bénéficiaire.

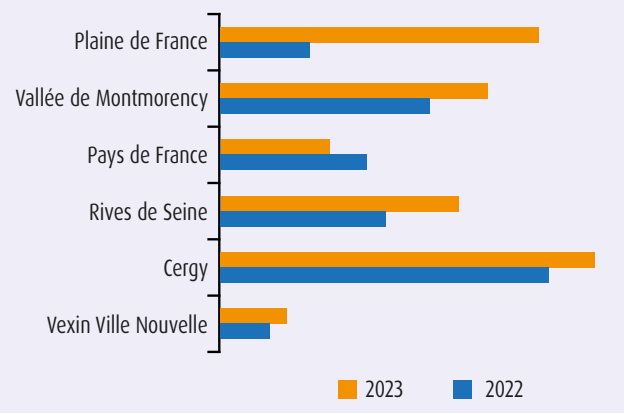

La durée moyenne de l'accompagnement des familles est de 2 ans. Comme les années précédentes, les DPF se sont déplacés sur tout le territoire à la rencontre des familles qui résident dans 41 villes du département (contre 37 en 2022).

Une grande partie vit sur le secteur de l'agglomération de Cergy-Pontoise, mais nous constatons une augmentation importante des familles domiciliées sur le secteur Plaine de France (25 contre 10 en 2022).

Origine de la mesure

Les mesures préconisées par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, par un service d'investigation éducative et les situations pour lesquelles le juge s'est autosaisi sont en augmentation. 22% des mesures sont adressées suite à une demande d'un service d'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO). pratiques ainsi que le déploiement de la démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations.

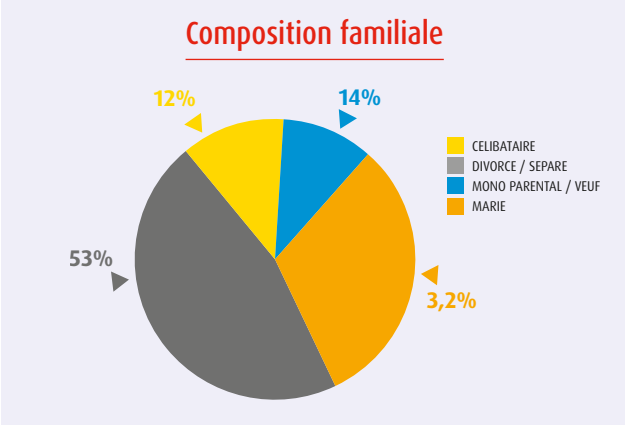

Caractéristiques des situations suivies en 2023 :

- Le couple parental est séparé dans 45.7 % des situations et la charge des enfants reste le plus souvent portée par la mère. La tendance reste la même qu'en 2022.
- 248 enfants vivent au domicile de leurs parents.
- 67 sont confiés à l'ASE et accueillis soit en foyer soit en placement familial.
- 22 bénéficient d'un placement à domicile.

Problématiques principales des familles

Le maintien dans le logement, accéder à un logement stable :

« Le fait d'habiter dans un logement dégradé conduit à un processus de stigmatisation, de dégradation sociale, de perte d'estime de soi. Les effets de la mauvaise qualité du logement et de sa sur occupation sur la santé mentale, l'anxiété, la dépression, l'agressivité ont été scientifiquement démontrés (...) Le logement est un important déterminant des inégalités sociales et territoriales de santé qui se cumulent lorsque le logement et l'environnement sont dégradés. Les inégalités sociales d'accès à un logement touchent particulièrement les jeunes générations, les femmes ».

Différentes enquêtes ont fait apparaître l'incidence sur le développement de l'enfant de l'insécurité du toit. Une majorité des familles accompagnées se trouve, soit en risque d'expulsion, ou dans des logements temporaires ou d'urgence. Ces situations ne permettent pas aux enfants de se développer au sein d'un climat sécure.

Soulignons également que pour les familles hébergées par des proches ou des connaissances, les enjeux familiaux et relationnels ajoutent à la précarité et à l'instabilité.

La majorité des familles est locataire d'un logement social, mais ce n'est pas systématiquement synonyme de stabilité et de sécurité. Le risque d'expulsion reste majeur compte tenu des difficultés rencontrées : dettes diverses, surendettement, problèmes de gestion financière et administrative, d'accès aux droits communs.

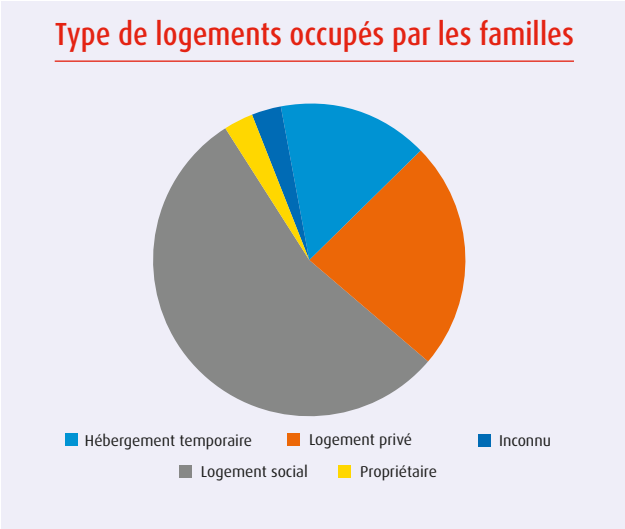

Une des priorités du service, en lien avec notamment les bailleurs, concerne soit la sécurisation du logement existant soit la recherche d'un logement adapté.

Les enfants se trouvent parfois en situation d'errance puisque logés d'hôtels en hôtels, de logements précaires en logements ponctuels. Ce contexte a pour conséquence l'augmentation des temps de transport (travail, école) afin de maintenir l'activité des membres de la famille et la scolarité des enfants. Ces situations augmentent leur fatigabilité et fragilité. La famille vit continuellement dans un sentiment d'urgence.

Le travail d'accompagnement à l'instruction des demandes de logement participe à apaiser ce sentiment d'insécurité et permet de stabiliser certaines situations dont les effets sont directs sur l'enfant et son développement.

En ce sens, fin 2023, le SEAG a sollicité l'accès à la plateforme du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du Val-d'Oise (SIAO

1 - Santé Public France- Le logement, déterminant majeur de la santé des populations. Le dossier de La Santé en action, n° 457, septembre 2021. Publié en novembre 2021.

SEAG
Rapport Annuel du Service Educatif d'Aide à la Gestion

95) qui « *assure le traitement de l'ensemble des demandes d'hébergement et de logement des personnes ou familles sans domicile ou éprouvant des difficultés particulières, en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, pour accéder par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant* ».

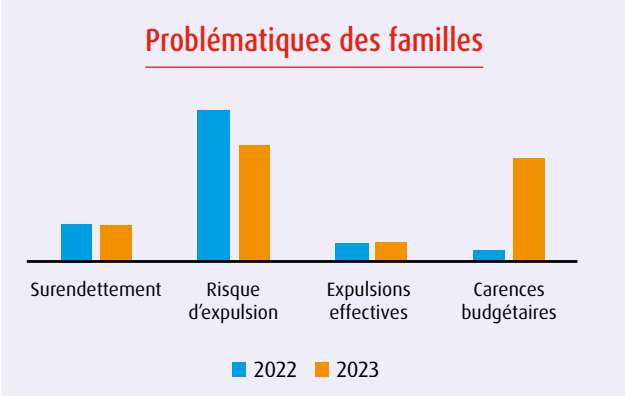

Autres exemples de situations

Le service peut être confronté à des situations où le parent présente des difficultés telles que perte de repère dans le temps, confusion entre les différents acteurs et partenaires sociaux, délaissement de toutes démarches administratives, qui ne lui permettent pas de gérer seul son budget et les actes de la vie quotidienne dans l'intérêt des enfants. Il peut alors signaler la situation afin qu'une évaluation approfondie soit effectuée, en particulier de la pathologie du parent, et qu'éventuellement il puisse être représenté et accompagné dans les actes de la vie quotidienne dans le cadre d'une mesure judiciaire de protection des majeurs.

Dans les situations où les enfants sont placés, le service coopère étroitement avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et la Caisse d'Allocations Familiales afin d'ajuster l'accompagnement éducatif avec les parents en fonction de ce contexte particulier, et favoriser par exemple leur participation à la vie quotidienne de leurs enfants.

Les actions collectives transversales au Pôle Milieu Ouvert

Les professionnels des différents services proposent conjointement aux familles des activités éducatives collectives, ludiques et culturelles, qui répondent, de façon complémentaire à l'accompagnement individuel, aux besoins éducatifs des enfants et renforcent la qualité des relations parent/enfant.

Ainsi, en 2023, de nouveaux ateliers et de nouvelles sorties ont eu lieu, auxquels familles et enfants accompagnés par le Service d'Aide à la Gestion ont pu participer :

- Des sorties découverte et loisirs ;
- Des fêtes d'Halloween et de Noël ;
- Des ateliers mensuels parents / enfants autour du jeu ;
- Des activités solidaires auprès d'associations locales.

LE POINT CONSEIL BUDGET

Afin de prévenir les situations de surendettement, d'accompagner les personnes dans la gestion de leur budget, et de renforcer, en cas de difficultés, l'efficacité de la procédure de surendettement par un accompagnement spécialisé, l'État a mis en place, depuis 2016, un réseau de Point Conseil Budget (PCB) pour répondre au projet national de prévention et de lutte contre la pauvreté.

La Sauvegarde du Val d'Oise, en partenariat avec la Maison de la Justice et du Droit (MJD), de l'agglomération de Cergy-Pontoise, s'est engagée à assurer une permanence répondant à ces objectifs, une demi- journée tous les 15 jours pendant les semaines d'ouverture.

Les actions menées en 2023 par le service s'illustrent pour chaque situation rencontrée, notamment par :

- L'établissement d'un état des lieux des dettes et des démarches à mettre en œuvre ;
- Répertorier des documents nécessaires à la constitution d'un dossier ;
- Faire du lien avec les différentes institutions telles que les entreprises de crédit, le tribunal administratif pour des personnes qui doivent passer au tribunal pour impayés, les appels auprès des différents créanciers, huissiers etc… ;
- Une orientation vers les partenaires et rédaction des courriers nécessaires.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le service poursuit son travail de réseau et de partenariat afin de rendre plus accessibles les espaces de droit commun aux familles en difficultés, et contribue par son action à soutenir les parents afin qu'ils puissent répondre aux besoins primaires de leurs enfants (logement, alimentation, soin, scolarité, accès à la culture…).

Cette année, le service s'est engagé dans la mise en œuvre d'activités collectives. qui permettent aux enfants et aux parents de trouver des espaces de ressources entre pairs et dans un mode d'intervention moins stigmatisant.

Ces modalités d'intervention ont particulièrement été remarquées par le cabinet chargé d'évaluer la qualité des prestations proposées par le service, dans le cadre de l'évaluation externe qui s'est déroulée en octobre 2023.

Le développement de ces actions, particulièrement appréciées tant par les familles que par les enfants, sera poursuivi en 2024.

Le pôle Hébergement Éducatif

Le Pôle Hébergement Educatif propose des modes d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement diversifiés pour des enfants, adolescents et jeunes adultes, de la naissance à 21 ans, suite à la décision d'un juge pour enfants, ou après un contrat passé entre leurs parents, (ou le jeune s'il a plus de 18 ans), et l'Aide Sociale à l'Enfance.

Il se compose de trois maisons d'enfants, d'appartements pour les jeunes en voie d'autonomie, et d'un accueil familial, qui assurent ensemble une continuité dans le parcours des enfants accueillis à travers les passerelles entre les différents services.

Il a une double mission :
- Protéger les enfants et les jeunes qui ne peuvent demeurer provisoirement dans leur milieu de vie habituel
- Accompagner les parents à résoudre leurs difficultés afin de favoriser et développer les liens familiaux

Directrice : **Natacha LE ROUX BADDI**

dhae.secretariat@sauvegarde95.fr

DHAE
Dispositif d'Hébergement et d'Accompagnement Educatif

PRÉSENTATION DU SERVICE

Intégré au Pôle Hébergement Educatif de l'Association avec le Service d'Accueil Familial, le Dispositif d'Hébergement et d'Accompagnement Éducatif (DHAE) propose des modes d'accueil, d'hébergement et de suivi éducatif diversifiés pour des enfants et adolescents de 5 à 18 ans confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance sur décision du Juge des Enfants. Après la majorité et au maximum jusqu'à 21 ans, l'accompagnement peut se poursuivre dans le cadre d'un contrat fixé entre le jeune majeur et l'Aide Sociale à l'Enfance.

Par ailleurs, l'Association est signataire du protocole d'accueil d'urgence du département qui permet d'accueillir dans ce cadre les enfants et jeunes adressés par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Elle s'inscrit également dans le dispositif d'accueil de cas dits « complexes » pour deux situations qui nécessitent un accompagnement spécifique.

Enfin nous avons élargi l'âge de l'accueil des jeunes aux foyers Maeva et Odyssée à partir de 12 ans à la demande du

DHAE
Dispositif d'Hébergement et d'Accompagnement Educatif

Département, qui constate, comme le souligne le Schéma Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance 2023-2028, un rajeunissement des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

- **Le foyer MAEVA** accueille 11 jeunes filles âgées de 13 à 18 ans avec une prolongation possible jusqu'à 21 ans, dont deux dans un appartement à proximité de la structure avec un accompagnement maintenu par l'équipe éducative du foyer.
- **Le foyer ODYSSÉE** accueille 12 jeunes, garçons et filles, de 13 à 18 ans (avec une prolongation possible jusqu'à 21 ans), dont deux dans un appartement à proximité de la structure avec un accompagnement maintenu par l'équipe éducative du foyer.
- **L'Unité d'Hébergement et d'Accompagnement Educatif** (UHAE) prépare 12 jeunes, garçons et filles, de 16 à 21 ans, en logement individuel ou partagé, à la sortie du dispositif de protection de l'enfance. Elle développe leurs capacités d'autonomie, nécessaire à l'entrée dans la vie d'adulte.
- **Le Foyer d'Accueil et d'Orientation de Bessancourt** (FAO) accueille 12 jeunes, garçons et filles, de 5 à 18 ans. Il a pour objectif d'effectuer une évaluation approfondie de leur situation durant six mois afin de proposer aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance l'orientation la plus adaptée à leurs difficultés ainsi qu'à celles de leurs familles.

Au sein du Pôle Hébergement Educatif, ces quatre unités du Dispositif d'Hébergement Educatif s'appuient sur le fonctionnement de collectifs de petite taille et assurent un accueil, une observation et un accompagnement éducatif en cohérence avec le projet personnalisé de chaque jeune. Ils sont complétés par le Service d'Accueil Familial, avec lequel des coopérations internes favorisent souplesse, cohérence et continuité dans le parcours des jeunes, afin d'en éviter les ruptures.

Quelques chiffres

- Sur l'ensemble du DHAE, 101 jeunes ont été pris en charge durant l'année 2023.
- 56 jeunes sont entrés dans le dispositif.
- La durée moyenne des accueils au Foyer d'Accueil et d'Orientation (FAO) est en légère baisse. Elle est en hausse pour les foyers Maeva, Odyssée et l'UHAE.
- 19 jeunes ont été accueillis dans le cadre de l'accueil d'urgence, dont 14 au FAO qui, du fait de son projet spécifique, a développé un réel savoir-faire en ce sens.

	2022	2023
Nombre de jeunes suivis dans l'année	**100**	**101**
Nombre de jeunes entrés	**60** (15 garçons et 45 filles)	**56** (10 garçons et 46 filles)
Nombre de jeunes sortis	**55**	**58**
Durée moyenne d'un accueil dans les foyers Maeva, Odyssée et l'UHAE moyenne d'un accueil dans les foyers Maeva, Odyssée et l'UHAE	**9 mois et 15 jours**	**1 an et 3 mois**
Durée moyenne d'un accueil au FAO	**5 mois et 13 jours**	**4 mois et 10 jours**

Nombre d'enfants entrés par âge en 2023

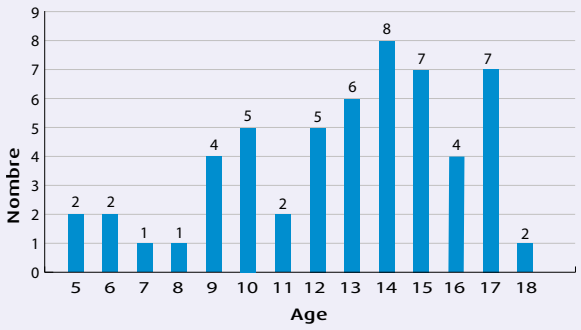

Sur l'ensemble des 56 jeunes nouvellement accueillis, la moyenne d'âge est de 13 ans, 22 ont moins de 12 ans afin de répondre aux besoins du département en terme d'accueil de jeunes enfants.

Un travail d'accompagnement des équipes éducatives, par le biais de formations notamment, a été effectué afin de développer leurs pratiques autour de l'accueil d'enfants et de pré adolescents.

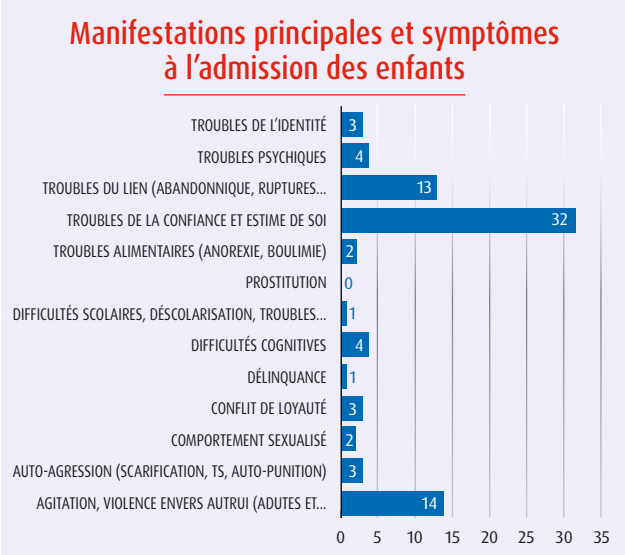

Tout comme en 2021 et 2022, la grande majorité des enfants et jeunes accueillis ont été victimes de violences, de maltraitances physiques et psychologiques, et de carences graves sur le plan de l'éducation et/ou des soins,qui génèrent des symptômes importants nécessitant un accompagnement soutenu et individualisé.

Les taux d'encadrement au sein de nos établissements permettent d'offrir régulièrement à nos jeunes des temps plus individualisés en fonction de leurs besoins.

Sur l'ensemble des jeunes, nous notons une prédominance de troubles de la confiance, pour plus d'un tiers de l'estime de soi, 13 % présentaient des troubles du lien.

Dans une même proportion, les jeunes présentent une forte agitation pouvant se manifester par de la violence envers autrui. Nous proposons d'ailleurs des modalités de prises en charge moins classiques, en laissant la possibilité aux jeunes de bénéficier de soins alternatifs aux thérapies classiques.

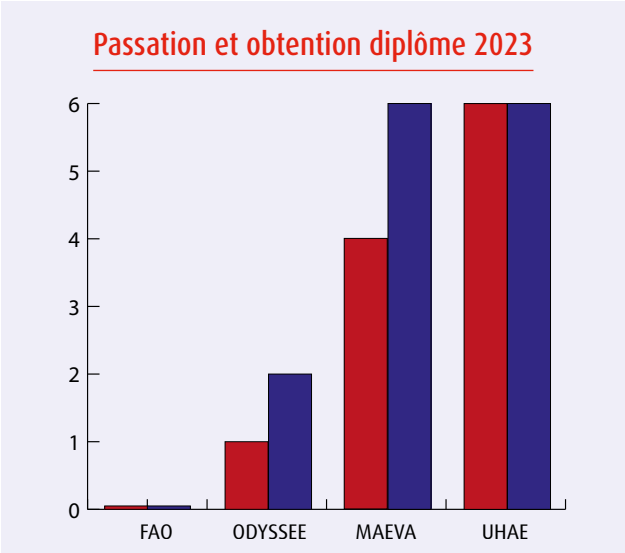

Une Priorité : l'insertion scolaire et professionnelle

De nombreux jeunes arrivent au sein de nos structures en voie de déscolarisation ou en situation de rupture de leur parcours scolaire. Les équipes développent des partenariats importants avec les établissements scolaires, les missions locales, afin de les remobiliser dans un projet d'insertion durable.

Le Secours Catholique intervient depuis 2020, bénévolement, au sein de nos établissements pour assurer un accompagnement aux devoirs et du soutien scolaire.

Les Réussites aux diplômes :

11 sur 14 jeunes qui se sont présentés à un examen ont obtenu leur diplôme en 2023 : Six baccalauréats, quatre brevets des collèges et un CAP.

Ces réussites font chaque année l'objet d'une cérémonie particulière au sein du DHAE, en présence de tous les jeunes accueillis, des équipes et de membres du Conseil d'Administration de l'Association, afin de valoriser leur engagement et leur réussite dans leur scolarité ou leur formation.

Le travail avec les familles

Si l'activité principale du DHAE est d'accueillir, de soutenir et d'accompagner les enfants et jeunes confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre de mesures de placement, il n'en demeure pas moins que les équipes éducatives fournissent un travail de relations quotidiennes avec les familles, au travers de liens téléphoniques réguliers, pour faire part de l'évolution de leurs enfants, de rencontres pour formaliser avec eux les Documents Individuels de Prise en Charge et Projets Personnalisés. Les équipes associent les familles à la vie de leurs enfants en dépit de la séparation physique.

Ces liens permettent à la fois de rassurer les familles, mais également les enfants qui peuvent alors, grâce à ces relations apaisées, investir leur lieu d'accueil en évitant de s'inscrire dans un conflit de loyauté entre l'institution et leurs familles.

Notons également que le FAO, du fait de sa mission spécifique d'évaluation et d'orientation, est amené à mettre en œuvre **des visites en présence d'un tiers** au sein du DHAE, afin d'évaluer la nature du lien parents enfants notamment.

Nous avons également à cœur d'associer les familles des enfants à certains évènements festifs, comme les « barbecues des foyers » organisés chaque année, qui permettent aux enfants d'inviter les personnes de leur choix, dans le respect des décisions des magistrats.

58 jeunes ont quitté le Dispositif d'Hébergement Educatif en 2023

- 16 sont rentrés au sein de leurs familles, dont 4 avec un dispositif de Placement A Domicile ;
- 1 a été accueilli chez un tiers digne de confiance ;
- 4 ont intégré un Foyer de Jeunes Travailleurs (dont 2 en place conventionnée) ;

DHAE
Dispositif d'Hébergement et d'Accompagnement Educatif

- 2 ont bénéficié d'une chambre universitaire et 1 jeune d'un logement autonome ;
- 1 s'est engagé dans l'armée ;
- 1 a intégré un lieu de vie et 1 un dispositif spécifique « Mineurs Non Accompagnés » ;
- 12 ont dû quitter nos établissements suite à des incidents graves au sein de nos structures (violences graves à l'encontre de professionnels, dégradations importantes...), et 2 suite à des fugues ;
- 12 ont été orientés vers un autre établissement.

Il est à noter que ne sont pas comptabilisés dans ces sorties les mouvements internes au Pôle Hébergement Educatif :

3 jeunes ont intégré l'UHAE, 3 le foyer Maeva, 1 le foyer Odyssée, 2 enfants ont été pris en charge par notre Service d'Accueil Familial.

Ces mouvements internes répondent à une volonté affirmée de garantir une continuité de prise en charge dans le parcours des jeunes accueillis au sein de l'association, facilitée par la dynamique de la création il y a 6 ans du « Pôle Hébergement Educatif » au sein de l'association.

FOCUS SUR DEUX ACTIONS DE L'UNITÉ D'HÉBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Participation au Petit-Déjeuner Parlementaire «Jeunes majeur·e·s sortant·e·s de protection de l'enfance »

Deux jeunes de l'UHAE ont été invités à participer à un petit-déjeuner parlementaire, co-marrainé par les députées Michèle PEYRON et Isabelle SANTIAGO, le mardi 14 février 2023 au Salon de la Questure de l'Assemblée Nationale.

Cette rencontre avait pour objectif d'échanger sur la situation des jeunes majeur·e·s sortant·e·s de protection de l'enfance avec le Collectif « Cause Majeur ! », la secrétaire d'Etat Charlotte CAUBEL, des député·e·s et des jeunes majeur·e·s, et de :

- Donner la parole à des jeunes afin de partager leur expérience ;
- Présenter le collectif et les recommandations du Collectif « Cause Majeur ! » ;
- Identifier comment « Cause Majeur ! » et les pouvoirs publics, notamment les député·e·s, peuvent œuvrer ensemble pour une amélioration de l'accompagnement de ces jeunes jusqu'à leur inclusion pleine et entière dans la société.

Les deux jeunes ont pu prendre la parole pour se présenter, parler de leur parcours. Ils ont également évoqué leur souhait d'entreprendre des études universitaires avec l'inquiétude de ne plus être accompagnés après leur 21 ans.

Ils expriment que cette expérience a été particulièrement valorisante, qu'ils ont pu prendre la parole et témoigner directement de leur expérience et de leur parcours dans le dispositif de protection de l'enfance et faire part de leurs inquiétudes par rapport à leur avenir.

Soulignons également que notre Association développe, depuis plusieurs années, un partenariat avec Repairs-ADEPAPE 95, Association d'anciens jeunes pris en charge par l'Aide Socile à l'Enfance. Cette collaboration se décline au travers d'actions communes, tant auprès du public que nous accompagnons qu'auprès des professionnels.

Cette démarche est en cohérence avec l'un des axes du Schéma Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance visant à éviter les ruptures dans le parcours des sortants de l'ASE, en situation de vulnérabilité notamment.

Journée de formation Prévention et Secours Civique avec la Croix-Rouge Française

Deux sessions de formation Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1) ont été organisées par le Dispositif d'Hébergement durant l'année 2023 pour 11 jeunes du service de semi autonomie (UHAE). Cette formation a pour objectif de développer le sens civique des jeunes en les formant aux gestes de premier secours.

Un enseignement théorique a été proposé aux jeunes, suivi de nombreux apprentissages en groupe et de mises en scène au cours desquelles ils ont pu mobiliser les diverses compétences acquises. Dans une ambiance à la fois ludique et sérieuse, les jeunes ont pris confiance en eux et se sentent ainsi aptes à gérer une situation d'urgence. Au terme d'une journée de formation, les jeunes ont obtenu un diplôme validant ces acquis.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Concernant la prise en charge des enfants et des jeunes

2023 a totalement permis une reprise de la vie quotidienne classique au sein de nos établissements : scolarité, sorties, activités extra scolaires, séjours éducatifs.

Nous avons poursuivi **le travail de valorisation des actions culturelles et sportives des jeunes**, convaincus que la culture au sens large est un facteur indispensable d'insertion sociale et d'inscription dans la vie citoyenne.

L'année a été également particulièrement marquée par l'accueil de « **situations complexes** », identifiées ou non comme telles par le département, qui concernent des jeunes en grande souffrance psychique et qui ne bénéficient pas de soins adaptés du fait du manque de possibilités de prise en charge dans le secteur psychiatrique. Ils peuvent présenter des manifestations de violence en direction d'autres jeunes et/ou du personnel.

Ce constat est par ailleurs conforme à celui du Conseil Départemental, qui souligne dans son nouveau Schéma Départemental de la Prévention et de la Protection de l'Enfance la croissance de ces situations confrontées à des difficultés multiples et dont la prise en charge nécessite le développement de dispositifs spécifiques.

Pour rappel, depuis 2021, le DHAE a adapté, dans le cadre du renouvellement de son autorisation, son offre d'accueil en transformant deux places dites « classiques » **en places d' « hébergement renforcé »** à destination de ces jeunes.

En 2023, nous avons été également en mesure de répondre aux besoins du département en accueillant un public plus jeune au sein de nos maisons d'enfants, et plus particulièrement au Foyer Odyssée et Maeva, en abaissant à **12 ans l'âge de l'accueil des jeunes.**

Ces évolutions nous permettent de constituer une base de travail pour la réactualisation de nos projets de service en vue de la réécriture du projet d'établissement.

Des difficultés de recrutement qui perdurent

En dépit des moyens budgétaires déployés avec l'accord du département, la crise des recrutements au sein de notre secteur d'activité nous amène à intégrer davantage de personnels non formés.

Même si ceux-ci font preuve d'une grande motivation et postulent par choix, peu d'entre eux disposent d'un minimum de connaissances ou d'expériences dans le travail social. Leur accompagnement, au travers notamment de formations internes et externes, est indispensable dans l'attente qu'ils puissent intégrer des formations qualifiantes. L'année 2024 aura pour objectif de consolider les équipes.

L'évaluation externe s'est déroulée en juin 2023

Elle a permis de remobiliser de manière formelle l'ensemble des professionnels autour de la démarche qualité.

Les équipes, ainsi que les jeunes, ont eu à cœur de partager leurs expériences lors des entretiens qui ont été menés avec les intervenants chargés de l'évaluation. Le rapport final souligne la qualité de la prise en charge au sein de nos établissements et valorise concrètement le travail mené par chacun au sein du dispositif.

Les priorités 2024

Au-delà de la poursuite des évolutions amorcées en 2023, 2024 articulera ses objectifs autour de deux axes prioritaires :

- **La préparation de la mise en oeuvre de la réhabilitation, prévue début 2025, du foyer Maeva et du Foyer Accueil et d'Orientation,** qui a été agréée par le Conseil Départemental. Nous poursuivons également le dialogue avec le Conseil Départemental afin que le foyer Odyssée, propriété du Département, puisse à son tour bénéficier d'une réhabilitation indispensable au vue de sa vétusté.

  Ces réhabilitations permettrons, dans des locaux rénovés et adaptés, d'accueillir des enfants plus jeunes et de favoriser encore davantage l'accueil de fratries, grâce à la transversalité d'actions communes, rendues possible entre les différentes unités du dispositif.

- **La poursuite du travail concernant la préparation de la sortie des jeunes majeurs du dispositif de protection de l'enfance,** mené conjointement par le Dispositif d'Hébergement Educatif (DHAE) et le Service de Placement Familial (SAF), avec l'ensemble de nos partenaires locaux, le collectif « Cause Majeur ! » et l'ADEPAPE Repair 95.

Il est en effet primordial de permettre aux jeunes, qui ont un parcours au sein de notre Association, de disposer à leur sortie, non seulement d'un accès aux droits communs, mais également de bénéficier en amont d'un soutien renforcé dans leur parcours scolaire et d'insertion afin de leur donner toutes les chances possibles de réussir leur vie d'adulte et de citoyen.

Il s'agit d'un enjeu majeur de lutte contre les inégalités sociales et contre les exclusions qui est au coeur du projet de notre Association.

SAF
Service d'Accueil Familial

PRÉSENTATION DU SERVICE

Intégré au Pôle Hébergement Educatif de l'Association, avec le Dispositif d'Hébergement et d'Accompagnement Éducatif (DHAE), le Service d'Accueil Familial (SAF) propose un accueil au sein de familles d'accueil, un suivi éducatif transversal mené par les assistants familiaux et une équipe psycho-éducative des enfants et adolescents, âgés de 0 à 18 ans, confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance suite à une décision du Juge des enfants.

Après la majorité et au maximum jusqu'à 21 ans, l'accompagnement peut se poursuivre dans le cadre d'un contrat fixé entre le jeune majeur et l'Aide Sociale à l'Enfance.

QUELQUES CHIFFRES

	2022	2023
Nombre de jeunes suivis dans l'année	114 Dont 4 accueils d'urgence et 1 accueil relais ♂ 54 ♀ 60	103 Dont 2 accueils d'urgence et 1 accueil relais ♂ 50 ♀ 53
Nombre de jeunes entrés au SAF	12 ♂ 6 ♀ 6	14 ♂ 4 ♀ 10
Nombre de jeunes sortis	25 ♂ 9 ♀ 16	28 ♂ 12 ♀ 16
Nombre de demandes d'admissions reçues	45 dont 39 : Val d'Oise ♂ 28 ♀ 17	116 dont 112 : Val d'Oise ♂ 60 ♀ 52
Durée moyenne des accueils	5 ans et 3 mois	5 ans et 4 mois

Le total des enfants/jeunes suivis en 2023 s'élève à 103 jeunes (+ 1 accueil en relais exclusivement), soit 11 de moins qu'en 2022. En 2023, ce sont 14 enfants qui ont été nouvellement accueillis, 2 de plus qu'en 2022. 28 jeunes sont sortis de nos effectifs soit 9 de plus qu'en 2022.

Si la durée moyenne d'accueil est de 5 ans et 4 mois pour les enfants suivis durant l'année, notons que certains d'entres eux sont accueillis depuis leur très jeune âge et peuvent quitter leur service à leur majorité, ou à l'issue d'un contrat jeune majeur. Ceci démontre la particularité des modalités d'accueil en service de placement familial au sein desquels les enfants accueillis le sont souvent pour de longues périodes au vue de la lourdeur des situations familiales.

Le service est mandaté pour accueillir 110 enfants. Cependant, les difficultés de recrutement qui sont communes à l'ensemble des placements familiaux au niveau national, ne permettent pas de répondre aux très nombreuses demandes d'admission (115) en très nette augmentation cette année.

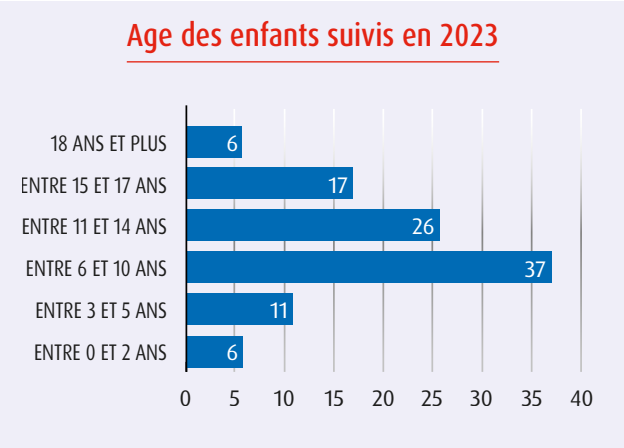

Plus d'un tiers des enfants suivis avait entre 6 et 10 ans, un quart entre 11 et 14 ans. Nous avons toutefois tenté de nouveau cette année de répondre aux besoins du département en terme d'accueil des jeunes enfants. En effet, sur les 6 enfants de moins de 2 ans suivis dans l'année, 5 ont été admis en 2023.

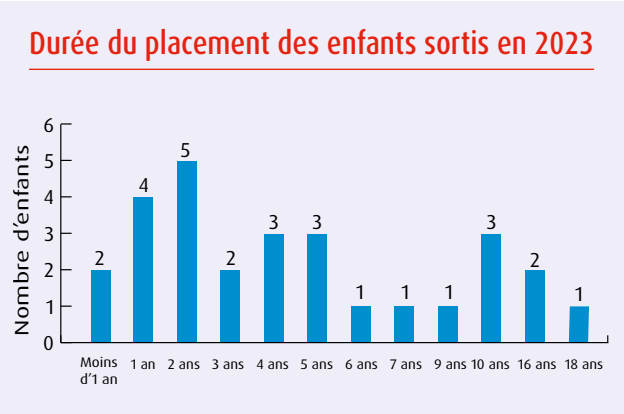

La durée moyenne de placement des enfants ayant quitté le service en 2023 est de 5 ans et 2 mois.

Durée des prises en charge des 28 enfants ayant quitté le service en 2023 :

- 16 ans pour 3 d'entre eux, c'est-à-dire qu'ils ont vécu un parcours de vie quasi exclusivement au sein du SAF ;
- entre 5 et 13 ans pour 9 enfants ;
- entre 2 et 4 ans pour 10 enfants ;
- entre 1 et 2 ans pour 4 enfants ;
- depuis moins d'un an pour 2 enfants.

Ces chiffres démontrent la volonté forte de stabiliser le parcours des jeunes pris en charge au sein du service. A noter également que les enfants que nous accueillons ont peu de lien avec leurs familles qui disposent de droits limités, voire sont absentes de la vie de leur enfant.

L'ACCUEIL SPÉCIFIQUE D'ENFANTS NÉCESSITANT DES SOINS PARTICULIERS

A la différence d'autres placements familiaux, celui de la Sauvegarde du Val d'Oise a la spécificité d'accueillir des enfants avec des handicaps plus ou moins importants, qui nécessitent un accompagnement soutenu de la part des assistants familiaux, de l'équipe éducative et psychologique, ainsi que de multiples prises en charge extérieures comme le démontre le graphique suivant.

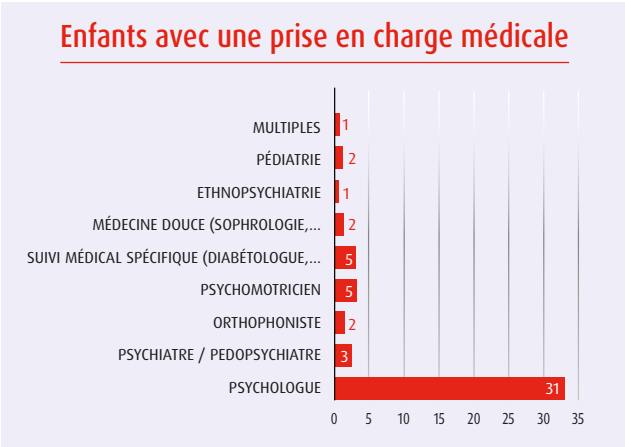

En 2023, 53 % des enfants accueillis bénéficient d'au moins une prise en charge spécifique, contre 42 % en 2022.

Sur 103 jeunes suivis en 2023, 21 jeunes ont deux prises en charge, 1 jeune a trois prises en charge voire plus, 33 jeunes ont une seule prise en charge.

Nous sommes donc particulièrement sollicités par le Département pour accueillir ces enfants présentant ces difficultés et handicaps spécifiques et nécessitant des prises en charge multiples. Pour remplir cette mission, l'équipe a développé les compétences nécessaires et s'est dotée d'un réseau partenarial conséquent afin d'accompagner au mieux ces enfants.

Cette prise en charge pemet par ailleurs à ces enfants de bénéficier d'un parcours sans ou avec le moins de ruptures possible, comme le démontre le tableau précédent sur la durée moyenne d'accueil des enfants par le service.

L'ACCUEIL DES FRATRIES

En 2023, 15 fratries, représentant au total 36 enfants, sont accueillies au sein de notre service, dont 6 au sein de la même famille d'accueil et 9 dans des familles différentes du fait du nombre d'enfants au sein de ces fratrie et des limites d'agrément pour 3 enfants maximum concernant une famille d'accueil.

Même si certains enfants d'une même fratrie ne vivent pas au sein de la même famille d'accueil, le fait d'être accompagnés par notre service leur permet de se retrouver régulièrement sur des temps formels et informels, au sein du service, lors d'événements festifs, sorties (etc..) ou sur des temps communs organisés par leurs familles d'accueil respectives.

Cette politique d'accueil de l'Association poursuivie par notre service s'inscrit pleinement en réponse aux objectifs fixés par la loi et en adéquation avec les objectifs fixés dans le cadre du Schéma Départemental de la Prévention et de la Protection de l'Enfance 2023-2028.

LES DROITS DE VISITE ET D'HÉBERGEMENT DES PARENTS

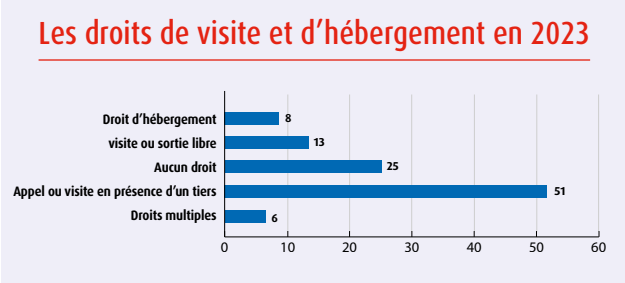

Sur les 103 enfants pris en charge en 2023,

Près de la moitié des enfants ne rencontrent leur(s) parent(s) que dans le cadre d'un droit de visite en présence d'un tiers.

Pour près d'un quart, les parents ne disposent d'aucun droit de visite ou d'hébergement.

Pour 8 enfants seulement, les parents disposent d'un droit d'hébergement.

SAF
Service d'Accueil Familial

6 enfants sont bénéficiaires d'une tutelle du Conseil Départemental, et pour 4 d'entre eux, une procédure concernant leur adoptabilité est en cours.

1 enfant dispose d'un tuteur autre que le Conseil Départemental.

1 enfant dispose d'une délégation des attributs de l'autorité parentale au profit du Conseil Départemental.

Cette absence de lien régulier entre les enfants et leur famille est spécifique au placement familial et est à corréler avec les durées moyennes de placement plus longues qu'en maisons d'enfants par exemple.

Une priorité : l'insertion scolaire et professionnelle des enfants et des jeunes

Concernant la scolarité, une part importante des jeunes présentent un retard scolaire d'un an ou plus, qui s'aggrave davantage lorsqu'ils atteignent le collège et le lycée.

En réponse à ces difficultés, et afin de réduire au maximum la vulnérabilité et la précarisation des jeunes, le service finance la mise en place de soutiens scolaires.

Le projet spécifique du « Groupe Autonomie » inclut également la présentation de dispositifs d'insertion professionnelle et la participation de partenaires, ou la visite d'institutions telles que les Missions Locales, Repairs 95 (Association d'anciens enfants placés) afin que les jeunes puissent se constituer un réseau d'appui avant de quitter le service .

Il apparait cependant primordial, parallèlement à toutes les actions mises en oeuvre par le service, que ces difficultés soient prises en compte par l'ASE et que ces jeunes puissent bénéficier d'une poursuite de leur prise en charge dans le cadre de contrat jeune majeur, afin qu'à minima, ils quittent le dispositif de protection de l'enfance avec un diplôme ou un niveau de qualification leur permettant de bénéficier d'une insertion professionnelle favorisant ainsi leur autonomie.

LE « GROUPE AUTONOMIE »

Le « Groupe Autonomie » a été créé par le service en février 2023, et s'adresse aux adolescents âgés entre 14 et 18 ans et à leurs assistants familiaux. Il a pour objectif la préparation de la sortie du dispositif de protection de l'enfance, et pour cela de les aider à acquérir l'autonomie nécessaire, en complément du travail mené quotidiennement au sein des familles d'accueil.

De mars à mai 2023, plusieurs séances de réflexion en sous-groupe, d'un côté les adolescents accueillis et de l'autre leurs assistants familiaux, ont permis des échanges riches sur les représentations de chacun sur la notion d'autonomie, et sur l'élargissement, au sein du service, des espaces où les jeunes peuvent régulièrement contribuer aux décisions les concernant, et tester leur capacité de décider par eux – même.

Une première rencontre avec la Fondation FACE (Agir Contre l'Exclusion), s'est déroulée le mardi 4 juillet 2023. L'objectif est de lancer un programme de rencontres mensuelles à partir de septembre 2023, à destination d'un petit groupe de jeunes dont le projet scolaire et professionnel est à définir, à construire ou à consolider.

Le partenariat établi avec les dispositifs d'insertion et de soutien des jeunes majeurs, Repairs 95 et « La Touline » permet d'anticiper, avant l'anniversaire des dix-huit ans, leur mise en relation et leur accompagnement avec les éducateurs référents et les psychologues.

Il est également à noter qu'avec l'accord de l'Aide Sociale à l'Enfance, nous favorisons les orientations des jeunes majeurs vers le service de semi-autonomie du Pôle Hébergement favorisant ainsi une cohérence dans leur parcours au sein de l'Association.

Les séjours collectifs

Le Service propose également des actions collectives, des temps d'activités ou des séjours en dehors des familles d'accueil. C'est un moyen d'affiner nos observations et une modalité d'accompagnement éducatif originale qui s'est déclinée autour de deux séjours éducatifs en 2023 dont un séjour au Futuroscope.

LE SÉJOUR AU FUTUROSCOPE 28 ET 29 JUIN 2023

A la fin du mois de juin, 4 éducatrices ont accompagné au Futuroscope 10 adolescents âgés de 12 à 17 ans.

L'objectif de ces deux journées était de pouvoir partager un temps collectif convivial dans un parc ludique, et créer ou consolider le lien entre éducateurs/jeunes et entre adolescents.

Le groupe a notamment été constitué avec des jeunes dont pour certains la relation duelle peut être difficile et pour d'autres dont les sorties extérieures avec le service sont rares.

Lors du séjour, nous avons pu observer une belle dynamique des jeunes qui ont pu profiter pleinement de ces journées riches en émotions. Le cadre posé a été respecté. Les jeunes ont profité pleinement des activités du Parc et ont su s'écouter sur leurs capacités et leurs limites, ce que nous avons valorisé.

Très rapidement des affinités se sont créées. En effet, certaines adolescentes de nature réservée se sont ouvertes progressivement et ont demandé à être dans le même véhicule durant le trajet retour alors qu'elles ne se connaissaient pas auparavant. Pour favoriser les échanges et le partage de photos, et créer une dynamique de groupe, un groupe WhatsApp (adolescents et éducatrices) a été créé.

Pour conclure, les jeunes et l'équipe éducative se sont montrés enchantés par ce petit séjour fédérateur qui a permis de repérer les capacités et les besoins d'accompagnement de chacun.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

2023 a de nouveau été marquée par les difficultés de recrutement des personnels éducatifs et particulièrement d'assistants familiaux. Cette crise au sein de la profession s'inscrit dans un contexte national qui ne permet pas de procéder aux remplacements de ceux partant en retraite et ne permet que de manière très partielle de recruter de nouveaux personnels.

Ceci impacte fortement les possibilités d'accueil de nouveaux enfants au sein du service pour répondre aux besoins grandissants du département, notamment concernant l'accueil de jeunes enfants (moins de 3 ans).

L'évaluation externe qui a eu lieu en octobre 2023 a mobilisé l'ensemble de l'équipe du service et a permis de valoriser les actions menées au sein de notre établissement, en particulier collectives, en dépit des contraintes liées au contexte actuel.

L'année a également été ponctuée d'activités collectives et de moments conviviaux qui participent pleinement à la vie du service, comme les fêtes de fin d'année et de l'été, celle du printemps qui regroupent l'ensemble des services de l'Association, et qui constituent autant d'occasions de se retrouver, de partager des moments festifs avec les enfants accueillis et leurs assistants familiaux.

A noter aussi que depuis plusieurs années, par l'intermédiaire d'un membre du Conseil d'Administration de l'Association, les enfants bénéficient de places gratuites leur permettant, au moment des fêtes de fin d'année, de participer à des visites (musée des arts forains par exemple) ou d'assister à de grands spectacles dans une ambiance très joyeuse. (cirque, spectacle sur glace, d'Alexis Gruss etc...).

Ces diverses activités répondent à l'un des axes forts du projet de l'Association, qui a pour objectif de permettre, à l'ensemble des enfants, jeunes et familles qu'elle accompagne, de bénéficier d'activités les plus ouvertes et diversifiées possibles, afin de lutter contre leur exclusion culturelle et favoriser leur insertion.

En 2024, nos objectifs principaux s'articulent autour de 4 axes, en cohérence avec le projet de l'Association et le nouveau Schéma Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance :

- Poursuivre la politique de recrutement, d'assistants familiaux en particulier, pour répondre aux besoins croissants d'accueils d'enfants ;
- Poursuivre la dynamique de développement de la qualité de l'accompagnement des enfants et jeunes accueillis, en s'apuyant sur les observations de l'évaluation externe et les actions menées par le « comité de pilotage qualité » ;
- Développer les actions favorisant la réussite scolaire, et/ou les projets professionnels des jeunes accueillis, condition indispensable à leur sortie réussie du dispositif de protection de l'enfance ;
- Poursuivre la dynamique et l'engagement du service dans les actions associatives transversales , ainsi que dans toutes celles qui favorisent l'accès à la culture, facteur essentiel de réussite et d'insertion sociale et de lutte contre les inégalités sociales et les discriminations.

Le pôle Prévention-Insertion

Implanté sur la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise depuis 1973, il développe des actions de prévention spécialisée, de formation et d'insertion diversifiées auprès des jeunes de 11 à 25 ans des quartiers prioritaires.

Toutes les actions du Pôle répondent à des enjeux essentiels : prévenir et lutter contre le décrochage scolaire, les conduites à risque, la maltraitance, la délinquance, les exclusions de toute sorte, pour favoriser l'intégration sociale et économique de ces enfants et de ces jeunes. Il comprend le Service de Prévention Spécialisée, l'Auto-Ecole associative « C'est Permis », et les 4 Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) Liaison Douces et Accessibilité (LDA), Roul'Vers, Vélo Services et La Récolte du Val d'Oise.

Directeur : **Xavier PRAT**

sps.secretariat@sauvegarde95.fr

Directeur Adjoint

Jean-Charles CHIBON

SPS Service de Prévention Spécialisée

Le Service de Prévention Spécialisée de la Sauvegarde du Val d'Oise est mandaté par le Conseil Départemental pour mettre en œuvre des actions de prévention spécialisée, composante importante de la politique d'intégration sociale et professionnelle des jeunes. Il est financé par le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) dans le cadre d'une convention qui en fixe les axes d'intervention prioritaires.

Pour mettre en œuvre ces actions, les dix équipes du service interviennent sur sept communes de l'agglomération : Pontoise (les Louvrais et Marcouville), Cergy (les Coteaux, Horloge Axe Majeur, les Hauts de Cergy), Vauréal (les Toupets, la Bussie), Eragny (les X Arpents et la Challe), Jouy le Moutier (la Côte des Carrières et les Merisiers), Osny (le Moulinard et la Ravinière) et Saint Ouen l'Aumône (Chennevières, Parc Le Nôtre et Clos du Roi).

Secteurs d'intervention	Nombre de jeunes accompagnés	Nombre de jeunes en accroche	Nb de jeunes en actions éducatives collectives
CERGY	**344**	**14**	**264**
Horloge Axe majeur	147	2	
Coteaux	93	9	
Hauts de Cergy	104	3	
ERAGNY	**132**	**46**	**184**
JOUY LE MOUTIER	**162**	**8**	**255**
OSNY	**80**	**38**	**80**
PONTOISE	**249**	**51**	**319**
Louvrais	110	11	147
Marcouville	139	40	172
ST OUEN L'AUMÔNE	**134**	**79**	**257**
VAUREAL	**129**	**24**	**169**
TOTAL	1230	260	1528

ACTIVITÉ 2023 :

1 230 jeunes ont été accompagnés de manière individuelle.

1528 jeunes ont participé à au moins une action collective ou à un chantier éducatif, mais beaucoup d'entre eux ont bénéficié de plusieurs de ces actions.

Un contexte d'intervention de plus en plus difficile :

La présence quotidienne, plusieurs soirs par semaine et parfois les week-ends, des équipes dans la vie des quartiers facilite le repérage par les jeunes de l'action des éducateurs et la création d'un lien de proximité qui va faciliter « l'accroche ». La souplesse de leur fonctionnement leur permet d'intervenir au sein même

de « leur territoire » et leur disponibilité favorise le lien entre les jeunes et les professionnels.

Cependant, la dégradation continue de la situation sociale des habitants de ces quartiers sensibles complexifie l'intervention. En « première ligne », les équipes reçoivent « toute la colère des jeunes dans la figure ». Elles gèrent des situations difficiles de tension, où la violence n'est jamais loin, pour accompagner ces jeunes en rupture qui sont souvent impliqués dans les trafics de stupéfiants ou dans l'économie de la « débrouille », et parfois sont amenés à prendre des risques.

Focus sur les émeutes de juin /juillet 2023

Sur l'ensemble des villes de l'agglomération, l'identification des jeunes à Nahel, la diffusion virale sur les réseaux sociaux de la scène du policier lui tirant dessus avec son arme à bout portant a eu des effets immédiats et importants impliquant de nombreux jeunes de la CACP. Les dégâts matériels furent nombreux, notamment pour les commerçants, supérettes et supermarchés. Des bâtiments publics, tels que les maisons de quartier, un commissariat de proximité et nombreux biens de particuliers, tels que des véhicules et certaines habitations ont également été endommagés.

Les équipes de prévention se sont mobilisées immédiatement et ont adapté leur présence jusqu'à tard le soir, dans les quartiers. A noter l'âge, à partir de 11 ans, des enfants et des jeunes impliqués, jusqu'à 20/22 ans, selon les groupes. Sur le moment, ils n'écoutaient que très peu la parole des éducateurs, trop excités par l'ambiance pour eux festive !

Le service a également travaillé à la réalisation de « posts » adaptés au réseau social Snapchat, à destination des jeunes, pour essayer de les sensibiliser aux conséquences des saccages, et un « post » a été diffusé par sms et WhatsApp aux familles afin de leur conseiller de garder leurs enfants à domicile.

Les spots diffusés par le service sur les Réseaux sociaux

Un enjeu prioritaire : la lutte contre le décrochage scolaire

Prévenir le décrochage scolaire en :

- **Facilitant la passerelle CM2–6ème** avec la participation à l'organisation des journées d'intégration des nouveaux élèves en début d'année. Cette étape charnière avec le changement d'environnement scolaire radical, peut être parfois effrayante et déstabilisante pour des jeunes en grandes difficultés scolaires ou sociales.
- **Repérant les élèves en difficultés** d'apprentissage, de comportement ou sociales avec la collaboration **des Programmes de Réussite Educative des villes.**

« Raccrocher les décrocheurs »

Le service participe à l'accueil temporaire dans le cadre d'un aménagement de la scolarité des élèves, soit qui ont prématurément interrompu leur scolarité après un cursus scolaire souvent compliqué, soit qui ont été exclus.

Cette période où ils sont sans perspective les conduit souvent au repli sur le quartier avec leurs pairs dans la même situation, en s'inscrivant dans des pratiques déviantes (usage immodéré de cannabis, participation, vente de produits stupéfiants...). En effet, ils sont nombreux à s'engager dans le « deal » durant la période d'errance qui suit l'abandon de leur scolarité.

L'enjeu réside alors dans le fait de tenter de les « raccrocher » à un projet, à une relation. Il est indispensable que les équipes éducatives maintiennent un lien, une présence régulière auprès d'eux pour éviter la marginalisation de certains jeunes ou groupes de jeunes.

Les équipes sont également très régulièrement sollicitées :

- A la sortie des collèges, aux abords de certains lycées, afin d'assurer une présence éducative, réguler et intervenir sur des risques de « bagarres », au regard de l'actualité et des conflits inter quartiers ou villes.
- Pour participer à différentes instances, dont les formats peuvent être différents selon les établissements.

Le Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ)

Le partenariat avec la Mission Locale se poursuit avec la mise en œuvre de projets et d'actions pour les jeunes de 16-25 ans en difficultés d'insertion professionnelle. Il permet le repérage de « jeunes invisibles » et l'établissement d'un diagnostic partagé entre les différents acteurs concernés.

En 2023, nous avons continué d'accueillir au sein des équipes de prévention des référents de parcours PRIJ de la Mission Locale. Accompagnés des éducateurs, ils mettent en œuvre la démarche d' « aller vers » et d'accroche des publics ciblés sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Comme les années précédentes, les problématiques de santé mentale des jeunes et celles du logement/hébergement restent

SPS
Service de Prévention Spécialisée

des freins importants dans les parcours d'insertion des jeunes accompagnés.

Exemples d'actions proposées par le PRIJ en 2023 :

- **Le TREK :** Trek/randonnée sur 8 jours où 12 jeunes parcourent 150 kms.
- **Le No Code avec WINSIDE** autour de l'informatique : 2 mois de formation pour apprendre à faire un site web ou une application, sans avoir besoin de savoir coder.
- **Deux actions de formations au permis de cariste** en mars et décembre 2023.
- **La préparation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)** pour 15 jeunes avec la Ligue de l'Enseignement.
- **Des actions culturelles avec le Musée du Louvre.**

Pour les plus âgés, 18 /25 ans

Les freins à l'insertion de ce public sont multifactoriels et exigent un accompagnement dans la durée avant que ne soient réalisées des démarches concrètes vers l'emploi ou la formation.

Des étapes intermédiaires d'accompagnement sont nécessaires concernant des problématiques de justice, de régularisation de situation administrative, de santé, de gestion de conflits familiaux.

La difficulté commune à tous ces jeunes est le manque d'autonomie pour réaliser leurs démarches, et le manque de connaissances des codes sociaux pour se présenter dans telles ou telles institutions. Pour beaucoup, un accompagnement physique par les éducateurs est nécessaire pour initier un processus d'insertion.

Focus sur les actions collectives

Ce sont des supports à la relation éducative, des espaces de parole, d'écoute et d'échanges où les jeunes peuvent parler de leurs difficultés de vie. Elles ont riches en observation et en connaissance des jeunes. Les liens que nous tissons ainsi nous placent en position « d'adulte repère », ce qui s'avère souvent pertinent lorsqu'ils atteignent la tranche d'âge des 16/17 ans, caractérisée par l'absence de structure, notamment pour ceux qui abandonnent le cadre scolaire et parfois entretiennent des relations difficiles avec leurs parents.

En articulation étroite avec le projet de l'Association, les actions collectives visant l'ouverture culturelle et favorisant la créativité et l'expression des jeunes sont privilégiées.

Parmi les principales actions éducatives collectives de l'année, nous comptabilisons :

- 60 séjours pour 349 jeunes, dont 138 filles et 211 garçons ;
- 2 208 journées de chantiers éducatifs pour 501 mineurs, dont 188 filles et 313 garçons ;
- 232 journées d'actions pour les majeurs en bourse aux projets pour 85 jeunes, dont 17 filles et 68 garçons (à noter que le recentrage des missions du service sur les plus jeunes a eu pour conséquences une baisse des interventions pour les jeunes majeurs.).

Actions Collectives / 11 – 15 ans

Chantiers éducatifs avec des 11/15 ans : Jardin Partagé de la Justice, La récolte, vélo Blender, maraichage...

LES SÉJOURS À L'ÉTRANGER

Les séjours permettent à des jeunes accompagnés de participer à un projet ambitieux à l'étranger. Ils ont alors l'opportunité de sortir de leur quartier et de s'ouvrir au monde en rencontrant des personnes d'autres milieux sociaux et d'autres cultures.

Focus sur un séjour solidaire et culturel au Maroc à Amimiz et à Marrakech

Ce séjour s'est déroulé en novembre 2023 avec six jeunes (quatre

1 - Ville de 2100 habitants, située à 1148 m d'altitude et à 50 kilomètres de Marrakech, dans la région d'Al Haouz, touchée par le tremblement de terre en septembre 2023.

jeunes hommes de 19 à 25 ans, et, deux jeunes filles de 19 ans) sans aucune activité d'insertion sociale ou professionnelle.

Il a été précédé par des rencontres avec la Secrétaire Générale de l'Association des Travailleurs Marocains de France et la réalisation de deux chantiers avec l'Association RéSo Solidaire.

Objectifs :

- Créer un lien avec des jeunes majeurs éloignés de l'emploi et des institutions de droit commun, et qui ne s'inscrivent dans aucun projet.
- Mixer les jeunes de deux communes différentes (Jouy le Moutier et Eragny) pour favoriser l'ouverture sur des sociabilités extérieures à leur quartier.
- Rencontrer une population victime du séisme de septembre 2023 et développer chez les jeunes leur l'esprit de solidarité, une ouverture culturelle.

Ces objectifs ont été pleinement atteints. Les jeunes se sont mobilisés et investis rapidement tout au long du projet. Ils ont partagé la vie et le quotidien de leurs hôtes après le tremblement de terre. Ils ont participé à la construction d'une salle d'activité à ossature bois pour les enfants du village.

Le travail avec les familles

Il est important dans le cadre des accompagnements menés avec ce public. En effet, l'autorisation parentale s'impose pour la participation aux activités, sorties, ou projets éducatifs. Néanmoins, nous nous efforçons d'utiliser ce prétexte pour rencontrer les parents, souvent à leur domicile ou à notre local, voire directement sur le quartier lors de notre travail de rue. Au gré de ces rencontres, soutenus dans leur rôle, ils expriment souvent leurs difficultés et leurs préoccupations à l'égard de la scolarité et de l'éducation de leurs enfants. Progressivement, une relation de confiance peut s'instaurer et nous permet parfois, de faire le lien entre certaines familles et des professionnels des collèges (CPE, assistante sociale...), voire même d'accompagner des parents dans certaines démarches scolaires ou rendez-vous institutionnels.

Les actions inter institutionnelles et le partenariat

En raison de son inscription territoriale, le Service de Prévention Spécialisée ancre son action dans une logique partenariale et de réseau qui prend en compte l'ensemble des ressources du territoire.

En fonction des besoins des jeunes, les collaborations (formelles ou informelles) concernent des acteurs divers. Elles permettent une mutualisation des compétences et des ressources afin de favoriser la continuité du parcours des jeunes accompagnés.

- **L'accompagnement de jeunes sous-main de justice**

Le service accompagne les jeunes mineurs et majeurs, suivis par la justice ou incarcérés, en collaboration étroite avec les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation(SPIP) afin de les soutenir dans leurs démarches d'insertion et de compréhension des lois, participant à leur processus d'intégration à l'issue de leur peine.

- **Les actions citoyennes et solidaires :**

Les actions « solidaires » et d'utilité sociale favorisent la mobilisation des jeunes en les valorisant. Elles permettent la diversification des supports en termes de chantiers éducatifs (collecte, mise en rayon, tri alimentaire, distribution de repas, de jouets, animations enfants, manutention, dons de matériels pour certains de nos projets comme celui de solidarité internationale au Maroc, etc.). Nos partenaires : Les Réseaux Solidaires, Les Restos du Cœur, Emmaüs, le Maillon.

Elles favorisent une meilleure **inscription citoyenne des jeunes dans le quartier.**

L'insertion professionnelle

Le cahier des charges départemental a recentré le travail à mener auprès des 16-25 ans autour de leur insertion sociale et professionnelle. Pour exercer cette mission, le service collabore étroitement avec les services de l'Association et particulièrement avec :

- **Les 4 Ateliers Chantiers d'Insertion de l'Association : Roul'vers, Liaison Douce Accessibilité (LDA), Vélo Services, La Récolte du Val d'Oise,** qui permettent à des jeunes sans qualification de signer un contrat de travail (CDDI) et de travailler simultanément avec un Chargé d'Insertion Professionnelle (C.I.P.) pour l'élaboration de leur projet professionnel.
- **L'auto-école « C'est Permis »** qui permet aux jeunes un accès à la mobilité et à l'insertion, et favorise souvent chez les jeunes accompagnés de nouvelles dynamiques individuelles (l'estime de soi, la mobilité, la projection socioprofessionnelle, la confrontation à un cadre, etc.).

2 - Les demandes se font parfois implicitement ou, à l'inverse, l'accompagnement se fait par le partenaire et l'équipe.

SPS
Service de Prévention Spécialisée

Des chantiers de mobilisation qui sont également mis en œuvre par le service, en partenariat avec les villes et les associations locales, tels que la rénovation de bâtiments, l'entretien d'espaces verts et la manutention lors d'événements (par exemple Val d'Oise Habitat : remise en peinture de portes coupe-feu et d'entrée immeuble, et L'Association du Moulin Pont Ru : projets pour les 16-25 ans, mobilisation pour les formations, emploi et permis de conduire).

Les participants ont un statut de salarié et sont encadrés par un éducateur référent, qui travaille avec eux sur les savoir-être et les savoir-faire nécessaires à leur insertion professionnelle.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

En 2023, les objectifs de l'année ont été globalement atteints par le service. Une dynamique positive a pu être maintenue, notamment au travers d'actions et projets collectifs éducatifs mobilisateurs pour les jeunes accompagnés.

La démarche qualité initiée dans le cadre de l'évaluation externe qui a pour objectif d'apprécier la qualité des activités et prestations délivrées aux personnes accueillies, à travers des entretiens avec les personnes accompagnées, les professionnels et la gouvernance des ESSMS, nous a conduit à la mise en place d'un organe de pilotage et de réflexion nous permettant d'améliorer la qualité de nos approches éducatives et de nos actions.

La conclusion du rapport de l'évaluateur est positive et souligne particulièrement la pertinence et la mise en œuvre d'actions innovantes pour améliorer la qualité des accompagnements individuels et collectifs.

Les objectifs de l'année 2024

- **Favoriser le recrutement des professionnels éducatifs**

Comme les années précédentes, des postes éducatifs sont restés vacants, parfois plusieurs mois, compte tenu des difficultés de recrutement très importantes rencontrées et qui perdurent dans notre champ d'intervention. Cette situation pèse sur les professionnels en poste qui doivent assumer les engagements pris avec les jeunes ou les partenaires. Il est urgent d'améliorer l'attractivité du métier et assurer la prise en considération réelle des professionnels et de notre secteur d'activité.

- **Développer les compétences des professionnels du service**

Les connaissances nécessaires à l'exercice professionnel sont très diverses et dans des domaines extrêmement variés : des conflits internationaux et leurs enjeux aux questions de changement de genre ou d'identité ou au harcèlement scolaire, aux rixes inter quartiers...

Actualiser les connaissances et développer les compétences des professionnels sont donc un des axes prioritaires du service en faisant appel à des experts sous forme de conférence ou de formation.

Le plan de développement des compétences 2024 participera à cet objectif en proposant une formation collective concernant la lutte contre le harcèlement scolaire.

- **Développer les actions en direction des jeunes filles**

En effet, si le travail de rue est le moyen de rencontrer et de créer des actions éducatives avec les garçons, il est peu adapté pour permettre aux jeunes filles d'entrer en relation avec notre service.

La très faible visibilité des groupes de filles dans l'espace public, dans les lieux dédiés à la jeunesse et leurs modes de socialisation différents des garçons, nous amènent à nous questionner sur la mise en œuvre de modes d'intervention et sur des pratiques différentes pour pouvoir les accrocher et les accompagner.

Afin d'être plus à même de repérer les situations de risque de prostitution des mineurs, sujet préoccupant au niveau départemental, l'ensemble des équipes sera formée en 2024 avec l'antenne locale de Cergy de l'Amicale du Nid.

Le Pôle Insertion

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) sont des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), conventionnées par l'État, qui assurent une mission de délégation de service public d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Les quatre ACI de La Sauvegarde du Val d'Oise permettent l'accès à un contrat de travail et proposent une activité professionnelle, ainsi qu'un accompagnement personnalisé au public jeune et majeur sans emploi de l'agglomération de Cergy-Pontoise rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Ils s'inscrivent dans une logique de parcours d'insertion globale, sociale et professionnelle.

Cela se traduit, en fonction des salariés, par

- Une première expérience professionnelle stable
- L'acquisition de compétences sociales et techniques
- La découverte de nouveaux métiers
- Une remobilisation et un accompagnement renforcé dans leur recherche d'emploi
- Une inscription dans le droit commun
- L'aide à la résolution de difficulté d'hébergement, de santé, etc.
- La régularisation de leur situation judiciaire

Le Pôle Insertion de la Sauvegarde du Val d'Oise est, à ce jour, composé de cinq Ateliers et Chantiers d'Insertion :

- Liaisons douces & Accessibilité : entretien des espaces verts, entretien et remise en état de voies douces (sentes, chemins piétonniers) ;
- Véloservices : services de cycles : mécanique, location, récupération ;
- Véloservices atelier apprenant : services de cycles : mécanique, location, récupération et formation ;
- Roul'vers : services de transports solidaires ;
- La Récolte du Val d'Oise : vente de produits alimentaires en circuit court et/ou bio à prix coûtant, à destination des quartiers prioritaires politique de la ville.

Il a pour objectif d'insérer socialement et professionnellement des personnes éloignées de l'emploi, en leur permettant d'accéder à une activité économique pour laquelle ils sont salariés. L'acquisition de compétences sociales et techniques (savoir-être et savoir-faire) est un des aspects le plus travaillé au regard du public, majoritairement des jeunes majeurs en situation d'exclusion, issus des quartiers de l'Agglomération de Cergy-Pontoise.

Les salariés bénéficient d'un contrat de travail de 26h hebdomadaires (pouvant aller jusqu'à 32 heures) pour une durée initiale de quatre à six mois, au cours de laquelle ils bénéficient d'un suivi professionnel individualisé. Ce contrat peut, selon l'avancée du projet du salarié et son évolution, être renouvelé, au cas par cas jusqu'à 24 mois au maximum.

L'année 2023 a été une année avec des résultats d'insertion cohérents avec nos obligations conventionnelles (conventionnement Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités). Il y a eu moins de rotation, les parcours des jeunes ayant été plus longs qu'en 2022, en effet, le cumul de freins à lever a été plus important pour une partie du public.

L'équipe encadrante est restée stable en 2023. Elle est constituée de 11 encadrants techniques et 2 Conseillères en Insertion Socioprofessionnelle.

LE PUBLIC

En 2023, 116 personnes ont bénéficié d'un contrat d'insertion dont :

- 35 salariés sur Liaisons Douces Accessibilité,
- 32 salariés sur les deux ateliers Véloservices,
- 30 salariés sur Roul'vers,
- 19 salariés sur la Récolte du Val d'Oise.

74.14 % de moins de 26 ans, en augmentation de près de 6%. C'est l'une des spécificités de notre projet qui est de proposer, sur le territoire de la CACP, un maximum d'emplois à ces jeunes en très grandes difficultés, issus majoritairement des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville. (cf. dernières statistiques de la Dares avec en moyenne 13 % sur les A.C.I. au niveau national pour les moins de 26 ans).

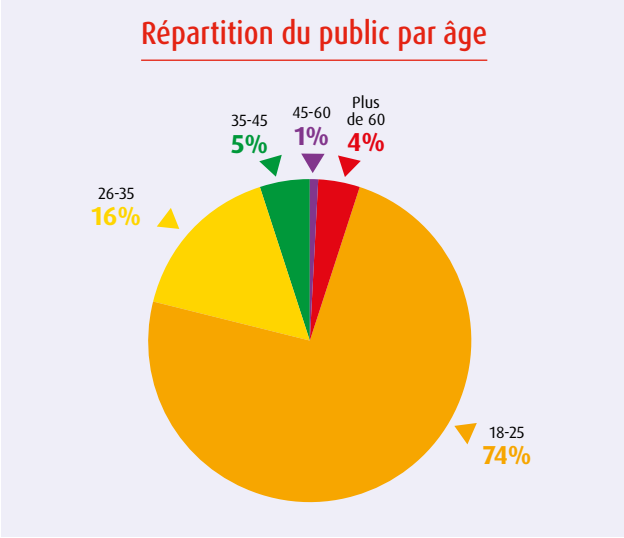

Pôle Insertion

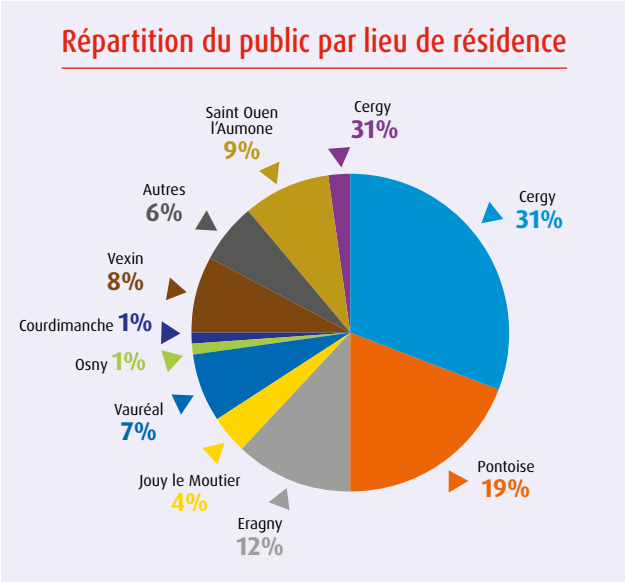

SORTIES DU DISPOSITIF

61 salariés ont quitté les ateliers entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023 :

- **17 sont en emploi et 7 en formation.** 13 ont interrompu leur contrat pour des situations personnelles diverses (maladies, retraite...).
- **24** sont sortis sans solution d'emploi ou de formation. Tous ont tiré de leur expérience des apprentissages utiles dans leur parcours et, pour certains, ont atteint des objectifs autres que l'emploi ou la formation. Nombre d'entre eux ont retrouvé confiance en leur capacité à travailler et à être utile... Deux ont d'ailleurs trouvé un emploi quelques mois après leur sortie.

Les formations proposées aux salariés en insertion pendant leur parcours :

- **Formation au permis de conduire : 12 salariés,**
- **Formation Sauveteur Secouriste au Travail : 17 salariés,**
- **Remise à niveau des savoirs de base : 15 salariés,**
- **Ateliers internes : 27 salariés.** Elaborés par les Chargés d'Insertion Professionnelle, ils s'articulent autour de débats sur les représentations concernant le travail et sa réglementation.

L'ACTIVITE DE PRODUCTION DE VELO SERVICES

Collecte de vélos, recyclage et vente

Les partenariats avec les déchetteries de Cergy, Bessancourt et Plessis Bouchard, mais aussi avec les bailleurs (débarras de locaux vélos) ainsi que les dons de particuliers continuent à alimenter notre activité :

- Plus de 750 vélos ont été collectés (près de 700 en 2022).
- 450 vélos ont été remis en état et revendus à l'atelier lors de divers événements (400 en 2022).

Cette activité reste un support de travail indispensable en basse saison. Elle pose néanmoins des difficultés de stockage (vélos collectés / vélos réparés en attente de vente aux beaux jours).

Atelier réparation grand public et locations

Nous enregistrons 5500 vélos réparés sur l'année et 7000 journées de location de vélos.

Ateliers mobiles

220 animations d'une demi-journée ont été effectuées, soit une augmentation d'environ 15% par apport à 2022 dont :

72 animations pour la SNCF, 30 animations en pied d'immeuble pour les Bailleurs partenaires (APES, I3F, ICF), 30 animations en ville pour les communes de Saint Ouen l'Aumône, Eragny, Saint Gratien Pontoise, Cergy, SOA..., et 88 animations diverses des entreprises et institutions (SAFRAN, CD95, Maisons de quartier...), et Communauté d'Agglomération de Cergy.

LIAISONS DOUCES & ACCESSIBILITE

Cet A.C.I. a été financé par le Conseil Départemental, la CACP et les villes : Eragny, Vauréal, Boissy l'Aillerie. Il a été soutenu par l'Etat dans le cadre du Contrat de ville et du FIPD en 2021.

Nos donneurs d'ordre nous sollicitent de plus en plus grâce au travail de qualité qui est développé par l'ACI. Les équipes ont pu réaliser les missions habituelles d'entretien, de plantations, d'abattage. Le soutien du Conseil Départemental du Val d'Oise en subvention d'investissement pour l'achat d'un troisième camion benne nous a permis d'apporter un équipement technique essentiel à la stabilisation de la troisième équipe.

Les prestations d'insertion environnement ont eu lieu avec le soutien des donneurs d'ordres suivant (publics et privés) :

- La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise ;
- Les villes d'Eragny, Vauréal, Boissy-l'Aillerie ;
- Le Conseil Départemental ;
- Les syndicats de copropriété : Nexity et deux copropriétés ;
- Les entreprises EFFIA, VEOLIA ;
- Le Syndicat des Rivières (Sibvam) / Syndicat Mixte Seine Ouest ;
- Le Syndicat Entente Seine Oise ;
- La Direction Générale des Finances Publiques.

ROUL'VERS/ SERVICE DE TRANSPORTS SOLIDAIRES

En l'absence de financement européen, il a été décidé de concentrer les transports solidaires organisés par l'ACI pour les structures qui ont signé une convention de partenariat avec l'Association.

Ce qui représente une activité intense, variable en fonction des périodes, d'environs 500 à 800 trajets mensuels en moyenne.

En dehors du transport à la demande, des prestations d'insertion spécifiques ont lieu avec le soutien financier de :

- Du Conseil Départemental du Val d'Oise ;
- La Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise (CCHVO) ;
- La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F) ;
- La ville d'Eragny ;
- La ville de Jouy Le Moutier ;
- L'Association du Moulin de Pont Rû.

LA RECOLTE DU VAL D'OISE

Le nouvel A.C.I., La Récolte du Val d'Oise, a été financé par la Préfecture via « France relance – lutte contre la pauvreté » et la C.A.C.P.

Il vise à rendre accessible une alimentation de qualité et locale (légumes/fruits/épicerie sèche), achetée en circuit-court et vendue lors d'événements conviviaux ressemblant à des marchés, destinés à des populations en situation de précarité (4 800 bénéficiaires de 8 quartiers prioritaires de la ville (QPV).

61 animations ont été programmées de mars à décembre 2023, majoritairement les mercredis et jeudis de 16h à 19h. 58 ont pris place en plein cœur de 6 QPV et 2 quartiers de veille sur les communes de Cergy, Pontoise, Vauréal, Eragny et récemment Jouy-Le-Moutier. Nous avons également participé à 6 évènements au cœur de l'agglomération, qui furent tous un succès en terme de mobilisation des habitants.

PERSPECTIVES 2024

Les résultats, en terme d'insertion des salariés après leur sortie de notre dispositif, sont positifs malgré un contexte économique peu favorable, et les retours de nos partenaires nous renforcent dans l'idée que nous sommes un acteur majeur de l'insertion sur la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise.

Nos inquiétudes concernent le financement de nos deux ACI Vélo Services et Roul'vers se sont confirmées, compte tenu de l'absence de financement par le Fond Social Européen, et nous espérons que la baisse des finances publiques n'impactera pas nos activités et ne freinera pas notre dynamique de développement afin de pouvoir continuer d'accueillir les jeunes en grandes difficultés d'insertion du territoire.

Il est à noter que la mobilisation de financements privés (fondations et fonds de dotation) devient un axe important dans notre stratégie de pérennisation de nos activités. Cela nécessite une veille et une attention plus accrue sur les différents appels à projets.

Plusieurs projets pourront nous aider à y parvenir comme le développement des activités de l'ACI Vélo Services et la création d'une nouvelle équipe espaces verts sur l'ACI « Liaisons Douces Accessibilité » afin de répondre aux très nombreuses sollicitations qui nous sont adressées par nos partenaires.

Le Contrat d'Engagement Jeunes du Vexin : CEJ+

Le Gouvernement a souhaité renforcer le cadre du droit à l'accompagnement des jeunes en difficultés et confrontés à un risque d'exclusion professionnelle en instaurant le contrat d'engagement jeune (CEJ).

En 2022, la Préfecture de la Région a lancé un appel à projet auquel nous avons répondu, en consortium avec La Mission Locale AVEC de Cergy-Pontoise et l'Association du Moulin de Pont Rû.

L'objectif de ce projet sur le territoire rural du Vexin est de proposer, en articulation avec la Mission Locale, avec laquelle le CEJ sera conjointement mis en œuvre, un apport de savoir-faire en matière « d'allers vers » et de repérage, et une coordination permettant la prise en charge globale de ces jeunes en rupture, afin de les accompagner vers une insertion professionnelle durable en prenant en compte leurs difficultés spécifiques.

Cette action expérimentale, qui a débuté en novembre 2022, vise à permettre à des jeunes ruraux en voie de marginalisation de rompre avec l'isolement et l'entre soi territorial, pour favoriser leur insertion socioprofessionnelle.

La démarche, basée sur « l'aller vers », vise à faire émerger des sollicitations pour engager des accompagnements dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeunes.

LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le territoire d'intervention est une zone rurale et agricole intégré au Parc Naturel Régional du Vexin Français.

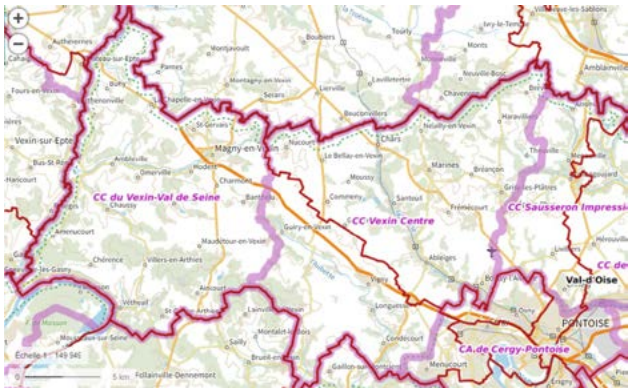

Il est composé de 2 Communautés de Communes du Vexin Val d'Oise (CCVV) :

- **La Communauté de Communes Vexin Centre (CCVC)** est composée de 34 communes pour environ 25 000 habitants :
  - Les 15-29 ans représentent 15,8 % de la population en 2020 (en baisse, 17,6 % en 2009).
  - Le taux de chômage des 15-24 ans s'établissait à 19,8 % en 2020 sur ce territoire (21,5 % au niveau national). (Réf données Insee du recensement 2020).
- **La Communauté de Communes Vexin Val de Seine (CCVVS)** est composée de 26 communes pour environ 17 000 habitants :
  - Les 15-29 ans représentent 16,1 % de la population en 2020 (en baisse, 17,5 % en 2009).
  - Le taux de chômage des 15-24 ans est de 24,2 % (21,5 % au niveau national). (réf données Insee du recensement 2020).

LE PUBLIC CIBLE

Ce projet concerne des jeunes âgés de 16 à 25 ans, en rupture de parcours scolaire, social, professionnel, familial..., cumulant différentes difficultés, notamment d'insertion sociale et professionnelle, de logement, de santé et de mobilité.

Il s'agit de jeunes femmes et hommes qui ne sont ni en formation, ni en scolarisation et ni en emploi depuis au moins 4 mois (on utilise l'acronyme anglophone de "NEET").

Plus largement, notre équipe accueille, renseigne, oriente et peut accompagner tout jeune de moins de 26 ans habitant le Vexin Val d'Oise (parfois même des moins de 16 ans et des jeunes de l'Eure ou de l'Oise).

A ce jour, l'équipe a repéré 84 jeunes, dont 55 jeunes hommes de 18-25 ans, et 23 jeunes femmes. 46 sont accompagnés de manière individuelle et 32 ont contractualisé un CEJ en Rupture.

LA STRATÉGIE DE REPÉRAGE ET D'ACCROCHE

La stratégie de repérage est un moyen efficace pour que l'équipe soit identifiée par les jeunes et les institutions du territoire. Elle est facilitée par la visibilité de l'équipe grâce à un véhicule dédié et sérigraphié, facilement repérable dans l'espace public.

Depuis le lancement de l'action, l'équipe organise les déploiements de notre local mobile VIBE (Vexin Insertion Bus Emploi) sur 10 communes du territoire : **Saint Clair sur Epte, Bray et Lu, La Roche-Guyon, Ambleville, Magny-en-Vexin, Vétheuil, Chars, Vigny, Marines et Cormeilles-en-Vexin,** ainsi que dans des locaux municipaux et associatifs.

Nous avons convenu, avec les élus des communes, de dates, horaires et lieux pour pouvoir rencontrer des jeunes, leurs parents, les habitants et les acteurs locaux (commerçants, services municipaux, associations, entreprises...) afin d'être identifiés comme des « acteurs jeunesse » sur le territoire. C'est par ce moyen que nous développons en parallèle un réseau de personnes « ressources » qui sont en capacité de nous orienter des jeunes, trouver des lieux de stages, d'apprentissage ou encore de participer à des actions collectives et événements associatifs.

LES PARTENAIRES

- Le Centre Social de Magny en Vexin « Espace Marianne », géré par la Mairie de Magny-en-Vexin, est un partenaire central sur le territoire Vexin Val de Seine.

  Il accueille nos permanences. Nous participons également à la Convention Territoriale Générale du Vexin afin de contribuer à des projets et événements (forum des métiers et de l'orientation, festival « d'clic en Vexin », journées des associations...).

- Le Service Social Départemental et le service de l'Aide Sociale à l'Enfance pour des situations sociales ou éducatives complexes, et des jeunes mineurs en décrochage scolaire par exemple.

- Le Solidaribus du « Secours Populaire Français » et Les Restos du Cœur, nous permettent de rencontrer des jeunes et des familles.

LES ACTIONS COLLECTIVES

Le 1er juillet et le 14 octobre 2023, nous avons organisé deux journées autour du Gaming (avec l'Association USDEM 404) à la salle des fêtes de Magny en Vexin, qui ont rassemblé une soixantaine de jeunes venus de toute l'Ile de France. Ces évènements ont plusieurs objectifs :

- Repérer et rencontrer les jeunes, lutter contre l'isolement social ;
- Rendre acteurs et visibles les jeunes accompagnés dansle cadre du CEJ (ils ont participé à la logistique, à l'animation) ;
- Participer à la dynamique locale.

L'AXE MOBILITÉ

La mobilité est un réel frein pour beaucoup de ces jeunes totalement isolés. L'articulation de l'intervention de l'équipe avec celles du Pôle Mobilité de l'Association, Auto-école et Ateliers et Chantier d'Insertion Roul' Vers, constitue donc, dans le projet, un réel atout qui nous permet d'accrocher et d'accompagner ces jeunes en rupture.

La formation au permis de conduire

Le groupe de révision du code de la route est composé de 17 jeunes âgés de 17 à 25 ans : 13 jeunes en « CEJ Jeunes en Rupture » et 4 jeunes en CEJ.

La plupart de ces jeunes ont été rencontrés lors de nos différents déploiements, ou ont été orientés par nos partenaires. Ils ont, pour beaucoup, des problématiques communes : décrochage scolaire, phobie scolaire, difficultés en groupe, isolement social.

Le Contrat d'Engagement Jeunes du Vexin : CEJ+

Le transport à la demande : Roul'Vers

La mobilité étant un réel frein à l'insertion des jeunes du Vexin, dans le cadre du CEJ Jeunes en Rupture, les jeunes bénéficient d'un système de transport grâce à l'ACI Roul'Vers qui leur permet de se rendre à leurs rendez-vous à la Mission Locale, dans des centres de formation, pour des entretiens d'embauche, pour les cours de code de la route, des rendez-vous médicaux ou toute autre besoin en rapport avec leur projet d'insertion.

Dans ce cadre, **116 transports** ont eu lieu pour les cours de code et 23 pour les démarches d'insertion (Mission Locale, entretien...).
Cet outil est indispensable à la réalisation du projet. Ces transports ont bénéficié de financements de la part de l'Etat par le biais de la Préfecture de la Région et du Fond de Développement de la Vie Associative.

L'AXE SANTÉ

- **Accompagner l'ouverture des droits**

La signature du CEJ ouvre un droit à la Complémentaire Santé Solidaire pour les jeunes qui n'ont pas de mutuelle. Cependant, un certain nombre de jeunes ignorent le fonctionnement de la protection santé et ont besoin d'être accompagnés dans leurs démarches.

- **Prendre en compte la souffrance psychologique de ces jeunes**

De nombreux jeunes sont dans une grande détresse psychologique, en lien notamment avec un isolement social, des contextes familiaux compliqués, et/ou des problématiques qui sont des freins à une insertion professionnelle et sociale durable (changement constant de projets, relations à l'autre complexe, manque de confiance en soi...).

Certains d'entre eux ont déjà bénéficié de suivis spécialisés, interrompus notamment faute de moyens financiers. D'autres ne sont pas prêts à aller vers ce type de professionnel.

Pour répondre aux besoins de ces jeunes, **une permanence psychologique a été créée en octobre 2023 à Marines, en étroite collaboration avec l'ACEPE (Accueil Conseil Ecoute Parents Enfants), dispositif mis en œuvre par la Sauvegarde du Val d'Oise.**

Elle permet, grâce à une subvention de l'Agence Régionale de Santé, de proposer un soutien psychologique gratuit qui prend en compte les difficultés exprimées et ressenties, tant des jeunes que des parents. Le psychologue reçoit les jeunes, de manière hebdomadaire, dans les locaux de la maison des associations de la commune de Marines.

11 permanences ont pu être tenues depuis octobre 2023.

La majorité des jeunes reçus semblent apprécier l'espace de parole qui leur est proposé. La plus grande difficulté dans ce dispositif réside dans la création du lien de confiance avec les jeunes qui peuvent avoir une image négative et/ou dégradée du psychologue et une vision assez taboue de la santé mentale.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

« La vague 1 » de ce projet expérimental concernait les volets insertion professionnelle, mobilité et santé.

Lors de cette première année de fonctionnement, une très bonne articulation s'est instituée entre les membres du consortium avec des temps réguliers de coordination.

Le personnel dédié (4 ETP) est complémentaire dans les pratiques d'allers vers, de repérage, d'accroche et d'accompagnement des jeunes.

L'équipe souligne une bonne collaboration avec les communes de Marines, Magny-en-Vexin, Cormeilles en Vexin, Vigny, les 2 communautés d'agglomération (Vexin Centre et Vexin Val de Seine) ainsi qu'avec les services sociaux départementaux.

Les objectifs pour 2024 concernent le développement des collaborations avec :

- les plus petites communes, les foyers ruraux et les clubs de sports du territoire ;
- le développement du réseau partenarial, en particulier avec l'éducation nationale ;
- et l'approfondissement des questions de santé physique et mentale des jeunes.

Afin d'intervenir conjointement dans le cadre du développement de ce projet expérimental «CEJ – vague 2 » et renforcer la première étape avec des actions liées aux questions de logement, la Sauvegarde du Val d'Oise, la Mission Locale AVEC, l'Association du Moulin de Pont Rû et l'Association de Réinsertion Sociale 95 (ARS95) conjuguent leurs compétences et leurs expériences pour mettre en place un projet collaboratif d'accompagnement global pour les jeunes de ce territoire.

Auto-Ecole
C'est Permis

Souvent critère de sélection dans le processus de recrutement, l'obtention du permis de conduire est un véritable levier pour l'insertion professionnelle, notamment pour les jeunes.

C'est la raison pour laquelle La Sauvegarde du Val d'Oise a créé, dès 1979, **l'auto-école « C'est permis »** afin de faciliter l'accès au permis de conduire à des jeunes suivis par les équipes de la Prévention Spécialisée (PS), salariés des Ateliers et Chantiers d'Insertion, orientés par les conseillers des missions locales, ou dans le cadre de conventions avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) du Val d'Oise, l'Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs de Porcheville ou la Maison d'Arrêt d'Osny. Les inscriptions de personnes se présentant d'elle-même à l'auto-école sont également ouvertes depuis peu.

La formation proposée s'inscrit dans une logique de parcours d'insertion globale. Elle favorise l'apprentissage de diverses compétences et aptitudes transposables qui s'inscrivent dans un accompagnement éducatif et social adapté à chaque situation, dont la finalité est l'accès aux dispositifs de droits communs de formation et d'emploi.

Elle propose une pédagogie et un accompagnement adaptés, à un tarif associatif. Elle est agréée par la Préfecture du Val-d'Oise.

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ 2023.

INSCRIPTIONS ET ELEVES ACTIFS EN 2023 :

Nous recensons 408 élèves actifs, soit un peu plus qu'en 2022 (+18). En revanche, nous avons réalisé 177 nouvelles inscriptions sur l'année 2023, chiffre en légère diminution au regard de 2022.

Le chiffre de 408 élèves actifs correspond au nombre total de personnes accompagnées dans le cadre de la formation à la conduite. Certains élèves ont obtenu le permis, d'autres ont stoppé ou abandonné la formation, faute de moyens financiers, pour des questions de disponibilités, suite à un déménagement ou d'un changement de catégorie (Permis BA ou automatique) ou pour une autre cause sans nous en informer.

Ils se répartissent en 70 % d'hommes et 30 % de femmes, une répartition stable par rapport aux années précédentes. **95 % d'entre eux ont entre 17 et 25 ans.**

- Réussite à l'examen du code de la route

  62 codes obtenus en 2023 (contre 45 en 2022). Ces résultats correspondent aux données que nous avons pu collecter auprès des jeunes, puisque désormais, ils peuvent s'inscrire de manière individuelle aux examens.

- Réussite à l'examen pratique

89 permis obtenus avec une majorité en 1er passage d'examen.

Tableau des nouvelles inscriptions selon les prescripteurs

Secteurs	Nombre d'inscriptions
PS Jouy-le Moutier	6
PS Vauréal	7
PS Cergy le Haut	5
EPS Cergy St Christophe	14
PS Les Coteaux	17
PS Marcouville	2
PS Les Louvrais	10
PS Eragny	9
PS Saint Ouen l'Aumône	6
PS Osny	10
ACI Sauvegarde 95	3
CEJ Vexin	13
Mission Locale	40
Protection Judiciaire de la jeunesse	5
Inscription individuelle	31
TOTAL	177

P.S : Service de Prévention Spécialisée de la Sauvegarde du Val d'Oise

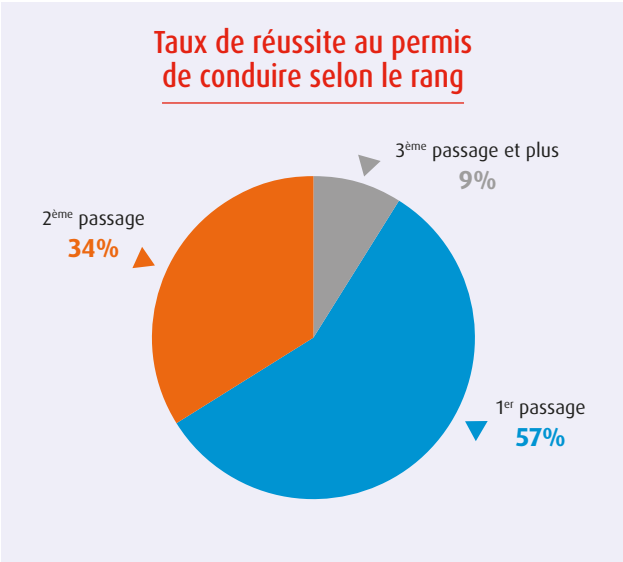

Auto-Ecole
C'est Permis

ACTIONS MENEES AVEC NOS PARTENAIRES :

En 2023 nous avons poursuivi les différents partenariats aux bénéfices de jeunes des différentes structures.

La Mission locale AVEC

Le partenariat avec la Mission Locale a été maintenu, notamment dans le cadre du Programme Régional d'Insertion des Jeune (PRIJ) dont la Sauvegarde du Val d'Oise est un acteur important.

41 jeunes se sont inscrits (+51 %), 10 ont obtenu l'Epreuve Théorique Générale Commune (code), et 4 leur permis de conduire.

Une séance d'information collective mensuelle est dorénavant instaurée, permettant de présenter l'auto-école à un groupe de jeunes « éligibles » qui souhaiteraient passer le permis pour favoriser leur insertion professionnelle. Sont principalement ciblés les jeunes inscrits sur le dispositif du Contrat Engagement Jeune (C.E.J.).

L'EPM de Porcheville

Un partenariat conventionné avec l'Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs des Yvelines a été renouvelé cette année. Les interventions ont débuté en janvier 2023. 26 séances de 2 heures hebdomadaires se sont tenues pour dispenser des cours de code à différents groupes de 8 jeunes en moyenne par séance. Le contenu est avant tout pédagogique, car notre intervention s'inscrit dans le cadre d'activité socio-éducative pour les mineurs, nous axons notre intervention notamment sur la sécurité routière.

L'auto-école se charge de faire la demande de permis en lien avec l'équipe éducative de l'E.P.M. L'objectif est d'amorcer un lien et un début de prise en charge des mineurs Val d'Oisiens afin de leur permettre de poursuivre la formation à leur sortie, s'ils le souhaitent.

Le Centre Educatif Fermé de Saint Brice sous Forêt

Un partenariat est conventionné depuis 2020 avec ce Centre Educatif Fermé de la Protection Judiciaire de la Jeunesse situé à Saint Brice sous Forêt. L'objectif est d'initier les jeunes au code de la route mais aussi de vérifier l'état de leur situation administrative afin de leur permettre de constituer leur dossier d'inscription avec les éducateurs du Centre. Nous ciblons particulièrement les jeunes Cergypontains et ceux qui habitent dans des communes voisines afin de poursuivre avec eux l'action initiée, en vue de favoriser leur insertion sociale et professionnelle à leur sortie. En 2023, l'intervention a concerné en moyenne 8 jeunes pour 33 séances réalisées.

Services de milieu ouvert de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Depuis septembre 2022, dans le cadre d'un projet sur la justice de proximité, nous proposons à différents services de milieu ouvert de la P.J.J. de faire bénéficier les jeunes pris en charge par leurs services de notre action auto-école, L'objectif est d'accueillir 60 jeunes sous-main de justice suivis par la P.J.J. sur 12 mois.

Les phases de mobilisation au sein de l'auto-école débutent par des cours de code à raison de deux fois par semaine. Lors de ces interventions, l'enseignante réalise également les évaluations de départ des candidats.

En 2023, 70 interventions ont été réalisées pour 1 groupe de 4 jeunes en moyenne, et 15 jeunes ont intégré l'auto-école pour préparer l'examen pratique de conduite.

La Maison d'Arrêt du Val d'Oise :

Une convention, signée depuis 2010 avec la Maison d'Arrêt d'Osny (MAVO), permet de développer une action spécifique en lien avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, le Conseil Départemental du Val-d'Oise et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise. Elle concerne un public de moins de 35 ans ayant eu, pour la plupart, des condamnations pour défaut de permis de conduire. Elle a pour objectif de lutter contre la récidive en accompagnant les candidats jusqu'à leur obtention, y compris après leur période d'incarcération.

Nous avons effectué 29 interventions pour une moyenne de 10 détenus par session.

PERSPECTIVES 2024

- **Poursuivre et développer nos actions en partenariat** (Mission locale, MAVO, EPM de Porcheville, CEF de Saint-Brice, les services en milieu ouvert de la PJJ etc...)
- **Développer les méthodes et les outils pédagogiques d'apprentissage** afin de faciliter l'accès au permis de conduire des jeunes les plus en difficultés :
  - Proposer un **accès code en ligne** à tous les élèves, à condition qu'ils s'engagent à faire régulièrement le point avec un enseignant.
  - Proposer **la formation à l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC)** qui permet aux jeunes de 15 ans d'être formés à la conduite et avoir les notions de sécurité routière, d'être plus expérimentés.
  - **Ouvrir la formation « permis sur boite automatique »**. En 2024, nous avons commandé un nouveau véhicule pour lancer cette nouvelle formation qui s'adresse à tous les candidats, et est particulièrement recommandée pour les personnes ayant des difficultés à manier une boîte de vitesse manuelle, ou à celles atteintes de certains handicaps physiques.
- **Mettre en œuvre la nouvelle réforme du permis de conduire** dès janvier 2024 : les jeunes auront le droit d'apprendre le Code de la Route et de passer l'examen de conduite à 17 ans.
- Adapter notre fonctionnement et nos pratiques à la transformation numérique des auto-écoles, avec la mise en place du livret d'apprentissage numérique.

Le pôle Justice et Évaluation

Il participe à la mise en œuvre de trois missions complémentaires de l'Association.

La protection des enfants en danger

Le Service d'Investigation Educative (SIE) est chargé d'évaluer de façon approfondie le danger auquel est exposé un enfant, de recueillir tout élément de compréhension afin d'éclairer les décisions des magistrats du Tribunal Judiciaire de Pontoise. Il concerne les situations particulièrement complexes d'enfants et d'adolescents.

La prévention précoce et le soutien à la parentalité

Le dispositif Accueil Conseil Écoute Parent Enfant (ACEPE) animent des permanences à orientation psychologique, lieux de parole et d'échange, afin d'aider les familles dans leurs difficultés quotidiennes, avec leurs enfants. Il mène également des interventions diversifiées à la demande des communes du Val d'Oise.

Directrice : **Sabine CORIOU**

sie.secretariat@sauvegarde95.fr

La Justice Restaurative

La Justice Restaurative propose aux victimes et aux auteurs d'une infraction, une autre voie de réparation, complémentaire et indépendante de la procédure pénale. L'expérimentation sur le Val d'Oise s'adresse aux mineurs en conflit avec la loi et majeurs, mais mineurs au moment des faits, suivis par la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Val d'Oise. Il s'agit d'un dispositif transverse à l'Association.

SIE
Service d'Investigation Educative

ACCUEIL ET AGREMENT

Le Service d'Investigation Educative, situé à Pontoise, intervient à la demande des magistrats pour enfants sur l'ensemble du département du Val d'Oise. Il a été autorisé à exercer le 1er janvier 2012 des Mesures Judiciaires d'Investigation Educative (MJIE) **pour 247 mineurs. Son activité a été depuis en constante évolution. En 2023, il est intervenu auprès de 448 mineurs**. L'exercice des MJIE s'effectue sur 5 mois.

MISSIONS PRINCIPALES ET LEURS ENJEUX

La MJIE est une **mesure d'aide à la décision du magistrat.** Elle est ordonnée durant la phase d'information en procédure d'Assistance Educative ou durant la phase d'instruction dans le cadre pénal. Non susceptible d'appel, elle est une démarche dynamique de recueil d'éléments de compréhension éclairant la situation, de vérification des conditions prévues par la loi pour l'intervention judiciaire, d'observation, d'analyse partagée puis d'élaboration de propositions. Elle n'est pas une action d'éducation. Les investigations portent en **Assistance Educative** sur l'existence d'un danger pour la santé, la sécurité, la moralité de l'enfant, le caractère gravement compromis de ses conditions d'éducation et de son développement physique, affectif, intellectuel et social (art. 375 du CC et 1183,1184 du NCPC).

CONTEXTE ET EVOLUTION DE L'ANNEE

L'année 2023 est une année qui s'inscrit dans un contexte de crise économique et d'inflation sur le plan national, en lien avec

SIE
Service d'Investigation Educative

un contexte international particulièrement difficile et la guerre en Ukraine, ce qui a engendré une augmentation des charges et la nécessité d'une optimisation des dépenses pour le service.

Concernant les difficultés de recrutement qui perdurent dans notre secteur d'activité, en particulier celles des travailleurs sociaux qualifiés, mais qui touchent également aujourd'hui les psychologues, le contexte actuel de la négociation « bloquée » de la convention collective 66, et l'octroi de la prime Ségur à certaines fonctions seulement, a créé un climat d'incertitudes, un sentiment d'injustice et d'inéquité de traitement. L'augmentation salariale de 3% accordée en janvier 2023 reste bien en deçà de celle très importante du coût de la vie sur le plan national.

Cette absence d'évolution des rémunérations est l'un des facteurs essentiels de la non attractivité du secteur de l'action sociale où de très nombreux postes sont vacants. Elle ne permet pas aux candidats potentiels de se projeter dans ses différents métiers dont les salaires restent très faibles au regard des responsabilités qui sont les leurs, et des qualifications et compétences qui leurs sont nécessaires pour exercer leur fonction.

Dans ce contexte, le service a dû faire face à un nombre croissant de sollicitations du Tribunal pour Enfants sans qu'une augmentation de l'activité, et des recrutements pour répondre à l'évolution des besoins, n'ait pu être accordée, l'habilitation ayant été renouvelée à 247 MJIE en juin 2023.

Alors qu'en 2022, nous avions apprécié la souplesse de la Direction Interrégionale et de la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, cette année, la négociation n'a pu aboutir malgré des alertes adressées chaque mois à cet effet. Cette situation a eu pour conséquence de décaler l'exercice des MJIE jusqu'à quatre mois. La question de la responsabilité concernant les mineurs signalés en danger pour lesquels nous sommes mandatés et que nous ne pouvons prendre en charge doit être le souci de tous et le service ne peut être tenu seul responsable alors qu'il informe régulièrement les autorités compétentes.

La Présidente de l'Association ainsi qu'une administratrice ont porté cette problématique auprès de la Direction Territoriale du Val d'Oise qui soutient une possible augmentation à terme de l'activité du service de 20 ou 30 %, évolution que le service est tout à fait en capacité d'assurer.

ACTIVITE DE L'ANNEE

Comme les années précédentes, nous avons eu en 2023 une augmentation importante des mandatements amenant le service à décaler la prise en charge de 160 mineurs sur 4 mois.

Le Tribunal pour Enfants est organisé en 10 cabinets. Ceux qui mandatent majoritairement le service, sont, par ordre de grandeur : les cabinets 9 (secteur d'Argenteuil) , 6 (secteur de Gousssanville), et de façon quasi identique le 10 (secteur de Sarcelles) et le 5 (secteur de Cergy) et 8, qui concerne le secteur de Franconville qui est une ville pour laquelle nous observons, comme l'an dernier, une augmentation d'activité.

Les orientations et préconisations du service ont été majoritairement suivies par les magistrats concernant :

- les mesures AEMO (157 décisions pour152 préconisées) ;
- les décisions de placement, ou de maintien de placement, tout type confondu, restent importants (102 décisions pour 110 préconisations).

Les propositions de mesures d'Aide à la Gestion du Budget

50 enfants sur 448 sont également issus des secteurs ruraux du département.

N° des cabinets	Nombre de mineurs	Nombre de mesures	Secteur Géographiques
1	42 dont 14 pour le secteur rural	25 dont 8 pour le secteur rural	Garges les Gonesse, Gonesse, Persan, Osny.
2	25	15	Bezons, Cergy (lettres L a Z), Pontoise.
3	25	15	Argenteuil (lettres F à Z)
4	22	10	Sarcelles (lettres de M a Z), Montigny les Cormeilles.
5	53 dont 3 pour le secteur rural	27 dont 2 pour le secteur rural	Cergy (lettres A a K), Puiseux Pontoise, Saint Ouen l'Aumone, Beauchamp, Vauréal.
6	63 dont 33 pour le secteur rural	32 dont 17 pour le secteur rural	Goussainville, L'isle Adam, Moisselles, Montsoult, Roissy en France.
7	27	15	Eaubonne, Montmorency, Taverny, Villiers le Bel.
8	56	29	Franconville, Chars, Cormeilles en Parisis, Courdimanche, Deuil La Barre, Fosses, , Marines, Montmagny, St Gratien, La Frette sur Seine.
9	66	36	Argenteuil (lettres A a E), Enghien les bains, Eragny sur Oise, Ermont, Magny en Vexin, Margency, Le Plessis Bouchard, Saint Leu La Forêt.
10	63	31	Sarcelles (lettres A a L) Beaumont sur Oise, Domont, Herblay, Jouy le Moutier, Menucourt), Sannois.
Autres cabinets	6	3	Dans le cadre de délégations de compétences. Les tribunaux judiciaires mandant sont Aurillac, Chartres, Compiègnes, Evreux, Meaux, Nanterre, Nice, Senlis et Reims.
Total	**448**	**238**	

L'évolution des décisions et préconisations depuis 2020 :

	Préconisations du service				Décisions judiciaires			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
AEMO	209	202	167	157	209	182	168	152
AEMO R	23	14	24	26	13	10	10	17
AEMO C	11	12	20	3	8	10	4	1
AEMO MV			4	5			4	4
Placement	50	69	16	39	46	54	10	26
Maintien du placement			41	38			36	40
Placement TDC	22	47	2	13	17	46	2	17
Placement Parent			1	4			5	2
Placement à Domicile			22	16			20	17
Mainlevée du Placement			5	12			7	6
Non-Lieu	127	101	147	147	134	118	169	161
Expertise Psychatrique				3				3
MJIE				3				1
AGBF	8	12	15	4	7	2	10	7
Non exécuté / renvoi Parquet	2	0	0	0	2	0	0	0
Autres	1	9	14	15	27	9	11	15
Dessaisissement	6	10	3	2	6	10	2	2

Familial (AGBF) sont peu suivies par les magistrats.

Nous pouvons noter parallèlement un nombre important de sollicitations et de décisions concernant les non-lieu qui sont en augmentation en raison des situations signalées pour non collaboration de façon systématique, et la saisine par le Parquet dès qu'un évènement de violence conjugale est signalé.

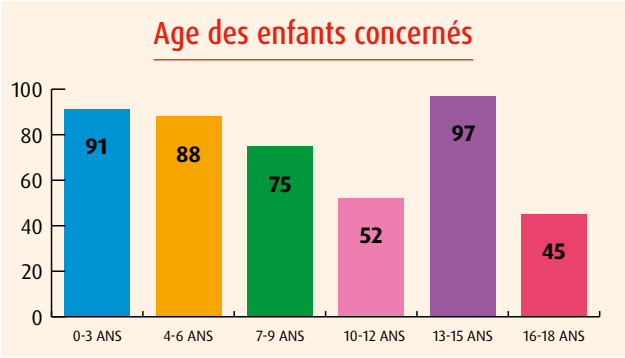

Par rapport à 2022 nous constatons :

- Une augmentation de 9% du nombre d'enfants de moins de 6 ans (qui représente 159 enfants) ;
- La tranche d'âge des 13-15 ans est également importante et en augmentation de 2 %.

Principales problématiques :

Nous observons :

- Des problématiques multifactorielles, qui plus est dans le cadre des fratries ;
- Des besoins et des facteurs de risque différents en fonction de l'âge, du rang dans la fratrie et des dynamiques familiales ;
- Nous constatons une majorité de problématiques liées aux violences psychologiques et physiques, ainsi que des négligences et carences, et une augmentation des violences sexuelles.

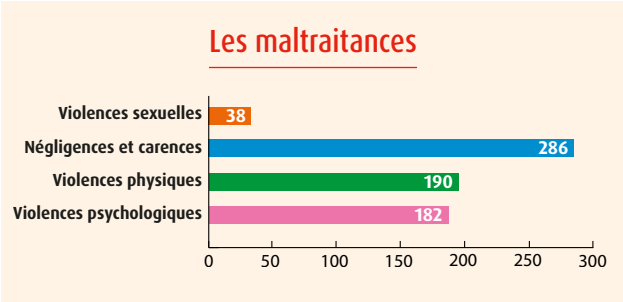

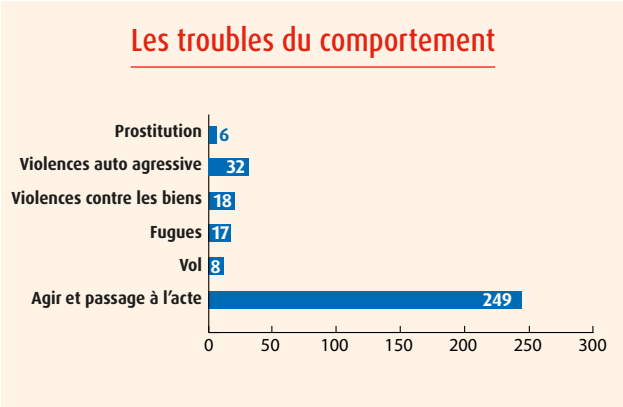

Les troubles du comportement manifestés par les enfants sont souvent des symptômes également repérés dans la sphère scolaire et/ou familiale et présents à l'extérieur, au sein de leur quartier. Ce sont les déclencheurs qui motivent l'intervention judiciaire.

SIE
Service d'Investigation Educative

La majorité de ceux-ci concerne des passages à l'acte hétéro agressifs, tels que le suicide, mais il ne faut pas minimiser le nombre d'enfants concernés par la prostitution (jeunes adolescentes dès l'âge de 12 ans). Dans ces situations, nous avons recours à notre partenaire conventionné en criminologie.

Les pathologies liées à l'addiction, dépendances à l'alcool, psychotropes, (9 enfants et 65 parents), sont systématiquement associées aux autres problématiques, qu'elles soient liées aux violences, aux négligences, comme dans le cadre des conflits ou à des problématiques psychiatriques. Nous collaborons avec notre partenaire conventionné, Docteur en Psychologie sur les problématiques addictives.

Les problématiques de conflits et de violences conjugales concernent la moitié des mineurs pris en charge : 210 situations de conflits parentaux (218 en 2022), 108 enfants sont concernés par les conflits de couple de leurs parents (149 en 2022), et 132 sont victimes des violences conjugales de l'un sur l'autre de leurs parents.

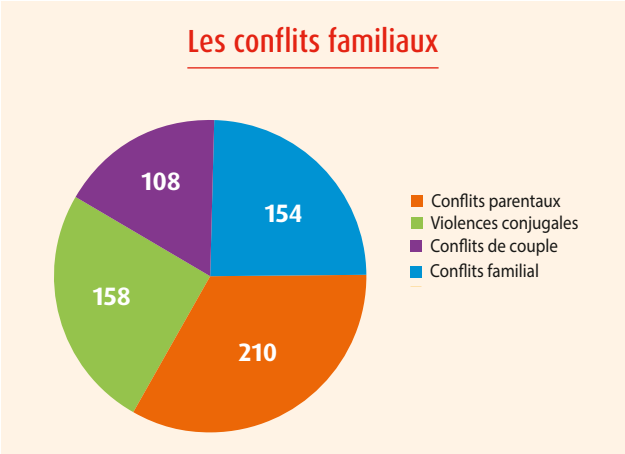

Les troubles psychiques et troubles de l'attachement :

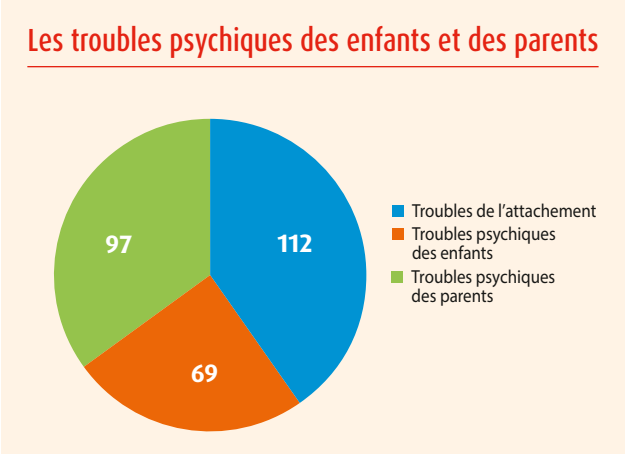

Nous pouvons constater :

- un nombre important de difficultés psychiques chez les parents ;
- un quart de problématiques transgénérationnelles (répétition des actes de violences et/ou comportements addictifs) ;
- un tiers des situations dans lesquelles les problématiques interculturelles et/ou liées à des parcours migratoires traumatiques se posent.

DYNAMIQUE DE L'ANNEE

L'évolution des situations prises en charge par le service au cours de l'année 2023 :

- La moitié des mineurs sont exposés aux violences conjugales. Notre victimologue est une ressource pour les professionnels mais surtout pour les familles qu'elle reçoit. Les magistrats peuvent ainsi s'appuyer sur son expertise pour prendre leur décision ;
- Les problématiques d'agression sexuelle ainsi que des situations de prostitution infantile, que nous évoquions comme un phénomène nouveau en 2022, sont en constante progression ;
- Les troubles psychiatriques, soit des parents, soit des mineurs et les problématiques d'attachement concernent plus de la moitié des situations. Le binôme travailleur social/psychologue permet au travers des entretiens cliniques et des évaluations psychologiques de préciser les besoins des enfants et de proposer des orientations fines aux magistrats.

La dynamique de l'équipe :
Pour fidéliser les salariés et leur permettre de développer leurs compétences afin de délivrer un service de qualité, les professionnels ont tous bénéficié de formations. Par exemple : sur les négligences parentales, la prostitution des mineurs, sur les enfants présentant des difficultés de type TDA (Trouble Déficitaire de l'Attention, à prédominance inattentive ou hyperactive), et sur les parents présentant des troubles psychologiques, voire psychiatriques.

Par ailleurs, l'engagement du service dans les groupes de travail et/ou manifestations associatives interservices, témoigne de son adhésion à la dynamique de l'Association qui s'inscrit dans le développement d'une approche transversale de la réflexion et des interventions, au bénéfice des personnes accompagnées, par l'ensemble de ses services (mise en oeuvre du projet associatif, recherche action sur les personnes accompagnées, RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), Assemblée du personnel, Fête du Printemps....).

le service est inscrit dans la préparation de son évaluation externe qui devrait être réalisée en 2024, le SIE étant l'unique service n'ayant pas reçu de calendrier à cet effet.

Le développement des collaborations partenariales :

Différentes rencontres se sont tenues avec :

- Les magistrats pour enfants, le 10 février 2023, avec l'ensemble de l'équipe du service.

- Le référent laïcité/citoyenneté de la DTPJJ95.
- Le Service d'Accueil Familial et éducatif de jour (SAFEJ) de l'association Œuvre de Protection des Enfants Juifs (OPEJ)
- L'association ESPERER 95, acteur incontournable de l'accompagnement social des personnes, des familles en situation d'exclusion, de grande fragilité sociale ou de marginalité.

En 2024, nous envisageons de développer les collaborations avec particulièrement :

- Les intervenants sociaux et psychologues des commissariats et gendarmeries, avec lesquels nous sommes régulièrement en lien lorsqu'une enquête pénale est ordonnée parallèlement à notre intervention.
- Les services de l'inspection académique, et plus particulièrement celui concerné par le traitement des Informations Préoccupantes.
- Notre partenaire victimologue, spécialisée sur les questions liées aux conflits parentaux graves.

PERSPECTIVES

Elles s'articulent autour d'une même finalité qui est de mieux répondre aux besoins du territoire et se déclinent en 2 grands axes :

- **Mettre en œuvre le dispositif de Justice Restaurative concernant les mineurs dans le Val d'Oise**

L'Association a été retenue, suite à l'appel à projet de 2021, pour créér ce dispositif sur le Val d'Oise dans le cadre de la justice de proximité, en lien avec la réforme du Code de la Justice Pénale des MIneurs (CJPM). Une convention a été signée en juillet 2022 avec le Tribunal Judiciaire de Pontoise, la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ), et la Présidente de l'Association.

Ce projet, porté par le Service d'Investigation Educative, s'adresse aux mineurs auteurs (ou mineurs au moment des faits) suivis par la PJJ du 95, et aux victimes.

Le partenariat avec la DTPJJ 95 est de grande qualité, 5 professionnels travailleurs sociaux et psychologue sont engagés à nos côtés.

Nous espérons que le travail de communication et de partenariat qui a été effectué ces deux dernières années permettra que soient réalisées en 2024 les premières actions de Justice Restaurative.

- **Poursuivre le développement de l'activité d'investigation éducative du service**

Afin de pouvoir répondre à l'évolution constante des besoins du Val d'Oise, dont la population est la plus jeune de France, et aux sollicitations du Tribunal pour Enfants, le service n'a cessé d'être dans une dynamique de développement de son activité comme le démontre le tableau ci-dessous.

Années	2017	2018	2019	De 2020 à 2022	2023	2024
Nombre de prises en charge de mineurs autorisé par la DPJJ par année	345	380	443 (dont 403 du 95 et 40 du 93)	443	448	522

Jusqu'à l'année 2021, le développement de l'activité a permis de faire face à l'évolution des besoins. Pour 2024, l'augmentation d'activité prévue actuellement concerne la prise en charge de 74 mineurs supplémentaires et nous savons que cela est déjà très insuffisant.

Ces constats sont à mettre en articulation avec le diagnostic préalable à l'élaboration du nouveau Schéma de la Prévention et de la Protection de l'Enfance, présenté par le Conseil Départemental le 22 septembre 2023 à l'Office Départemental de la Protection de l'Enfance. Il souligne que sur une période de 6 ans, les informations préoccupantes ont progressé de 47 % et les placements des enfants de 25%. Il relève également une augmentation inquiétante des signalements de danger pour de très jeunes enfants, voire, de nourrissons.

Ces évolutions sont tout à fait en cohérence avec celles observées par notre service qui se trouve dans l'incapacité de répondre à l'ensemble des sollicitations du tribunal.

Afin de ne pas laisser perdurer une situation de report croissant des prises en charge des enfants en danger, avec les risques que cela engendre, une augmentation de la capacité du service, en adéquation avec les besoins du territoire, soutenue par la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Val d'Oise, a été sollicitée officiellement par l'association le 21 novembre 2023.

A la date du 11 avril 2024, nous tenons à préciser que le nombre d'ordonnances reçues au service pour réaliser l'activité 2024, correspondant à la prise en charge de 522 mineurs, est déjà enregistrée, et que les sollicitations des magistrats arrivant actuellement devront être décalées sur l'activité de 2025.

ACEPE
L'Accueil Conseil Ecoute Parents Enfants

MISSIONS PRINCIPALES

« L'Accueil Conseil Ecoute Parents Enfants » (ACEPE) est un dispositif atypique créé en 1990 à la Sauvegarde du Val d'Oise, intégré au pôle d'activités « Justice/ Evaluation » de l'Association depuis 2016.

Il s'est développé au fil des années et propose des espaces de paroles et d'échanges, afin d'aider les familles dans leurs difficultés quotidiennes avec leurs enfants, en vue de les soutenir dans l'exercice de leur parentalité. Il permet de prendre en charge précocement des difficultés psychologiques mais aussi éducatives et relationnelles.

Axé sur la libre adhésion des familles, gratuite et confidentielle, le dispositif permet par son rôle d'écoute et de soutien aux familles, aux enfants et aux jeunes, une **prévention précoce et globale** des difficultés qu'ils peuvent rencontrées.

La confiance accordée par les communes qui se sont engagées politiquement dans cette prévention, a amené le dispositif à évoluer pour répondre à leurs besoins et à développer une grande diversité d'actions, par exemple en animant des groupes d'analyse de pratiques, des cafés de parents, des interventions au sein de structures petite enfance, ou encore au sein de programme de réussite éducative. C'est aussi cela l'ACEPE !

L'équipe est composée de 15 psychologues dont les compétences sont centrées sur l'accompagnement à la parentalité et les difficultés psychologiques des enfants et des adolescents. Leurs interventions visent à :

- **Aider les parents** à trouver leur place et les soutenir dans leur position parentale ;
- **Favoriser les échanges entre parents et enfants ;**
- **Prévenir les manifestations de conflits familiaux,** voire de violence, et les troubles relationnels parents-enfants, qui peuvent évoluer vers des conduites à risque ou des conduites suicidaires ;
- **Lutter contre le décrochage scolaire ;**
- **Soutenir les familles et rompre leur isolement** en favorisant leur inscription environnementale au sein de leur quartier et ville d'habitation.

Les permanences des psychologues sont financées par les communes, les Communautés d'Agglomération de Plaine Vallée et de Cergy-Pontoise et le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires.

Une subvention annuelle est octroyée par le Conseil Départemental du Val d'Oise pour soutenir l'action.

L'ACEPE, ce sont aussi des interventions au sein d'un Programme de Réussite Educative Intercommunal (PREI) à Montmagny et Deuil La Barre, d'un PRE à Bezons, des structures petite enfance (crèches) à Bezons, Franconville, Deuil-La Barre, de l'analyse des pratiques délivrée à des agents des communes qui travaillent dans des centres/espaces sociaux/crèches, à Pontoise, Bezons et Beauchamp.

L'ACTIVITE 2023

Nous constatons que les motifs de consultation sont multiples. Certains sont constants depuis 5 ans comme les difficultés scolaires : problèmes d'acquisition, refus scolaire anxieux, troubles du comportement ou inhibition, et les difficultés relationnelles au sein de leur famille (parents entre eux, parents enfants et fratrie).

Nous voyons cependant apparaitre une évolution importante des troubles psychosomatiques puisqu'il s'agit d'une problématique identifiée par l'équipe comme majeure, qui, si elle est associée aux difficultés de l'endormissement, représente la moitié des motifs des consultations.

Les effets des séparations parentales sont aussi très présents dans les difficultés rencontrées par les familles.

Les manifestations symptomatiques identifiées, comme les difficultés d'endormissement, les manifestations réactionnelles psycho traumatiques restent prégnants. Cette année, nous observons une recrudescence des angoisses d'abandon et des réactions anxieuses face au deuil qui concernent majoritairement le décès d'un parent.

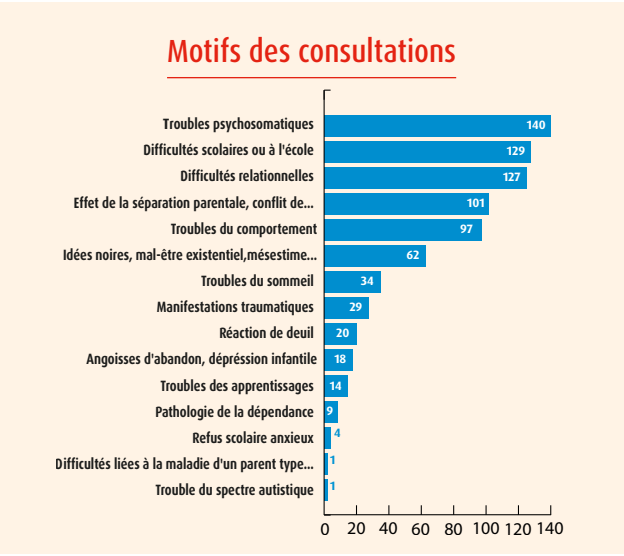

Modes de connaissances

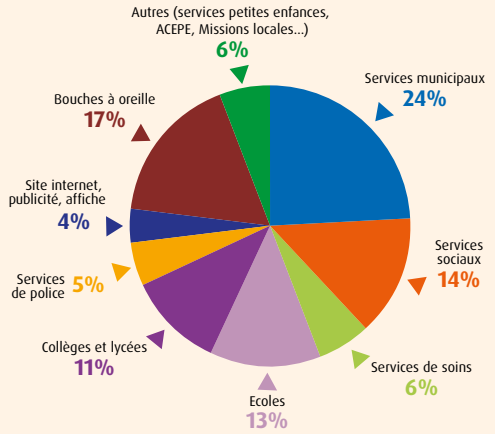

On constate que les orientations sont majoritairement effectuées par les services municipaux et les institutions scolaires (de la maternelle au lycée).

L'implantation de la permanence au sein des quartiers favorise le mode de connaissance des habitants ce qui se remarque par le nombre d'orientations faites par le bouche à oreille, les services municipaux (y compris les structures petite enfance).

Le Service Social Départemental est un acteur incontournable qui nous oriente des familles et avec lequel nous collaborons pour mettre en place des aides adaptées à chaque situation.

Nous notons cette année, davantage d'orientations émanant des structures de soin et par les commissariats.

La population a aussi connaissance de l'activité de l'ACEPE grâce aux sites internet des communes et de notre Association. La communication large faite par les communes permet aux habitants plus aisément de se saisir des permanences, et notamment par ceux qui ne fréquentent pas habituellement les centres sociaux.

Les familles suivies en 2023 sont au nombre de 450, soit 30 de moins que l'année antérieure, ce qui représente 3 363 entretiens, diminution liée à l'augmentation du nombre d'entretiens par famille.

Nous avons observé un nombre plus important de désistements pour différents motifs mais qui ont été majorés en raison des grèves de transport et des écoles.

Le service a à cœur de répondre assez rapidement aux demandes d'aide des familles.

Le nombre de familles suivies par ville est à mettre en perspective avec le nombre d'heures de permanences par commune. Il y a par exemple quatre permanences sur Franconville, trois à Montmagny, deux à Soisy-Sous-Montmorency et à Saint-Leu-La-Forêt.

Nous constatons que les parents, mais aussi parfois quelques grands-parents, sont ceux qui viennent prendre conseil et trouver un espace d'écoute pour exprimer leurs difficultés. Cela reste une constante.

Les consultations des enfants âgés de 6 – 10 ans et celles des adolescents sont en nette augmentation par rapport à l'année 2022, en particulier concernant les 16 – 25 ans.

Nombre total de familles suivies par permanence

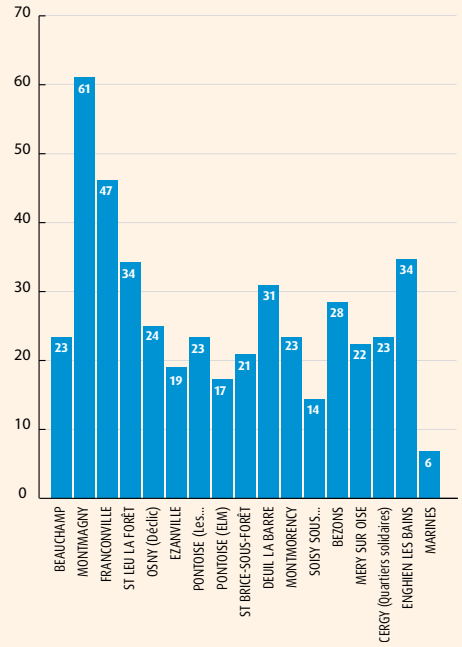

Age des consultants

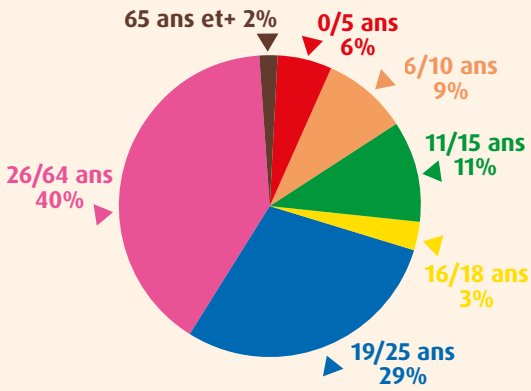

Le travail de partenariat a permis qu'ils soient davantage orientés auprès de nos permanences.
En effet, certaines communes ont souhaité que le dispositif puisse s'adresser également aux jeunes majeurs en difficultés et en demande d'aide, ces derniers résidants encore au domicile parental.

Au regard des problématiques liées aux difficultés relationnelles et communicationnelles, nous avons cette année mené davantage d'entretiens familiaux, notamment dans le cadre des conflits familiaux et de violences conjugales, ainsi que dans un contexte de deuil d'un parent, ce qui est aussi un moyen de travailler sur la dynamique familiale.

ACEPE
L'Accueil Conseil Ecoute Parents Enfants

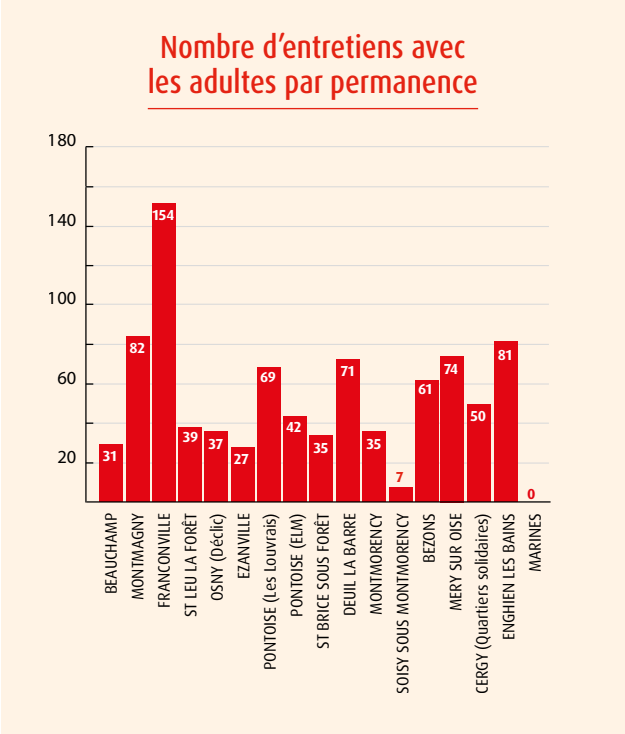

Le nombre total d'entretiens avec les adultes par permanence est de 894.

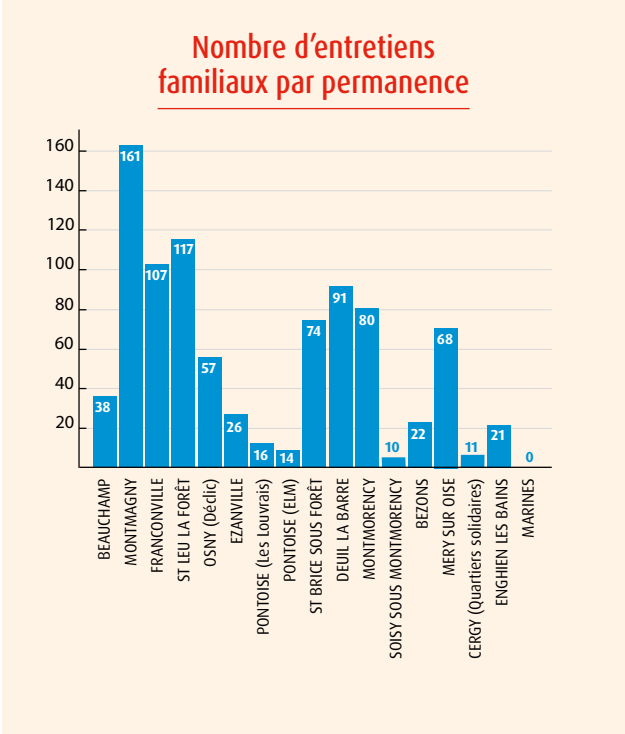

Le nombre total d'entretiens familial par permanence est de 913.

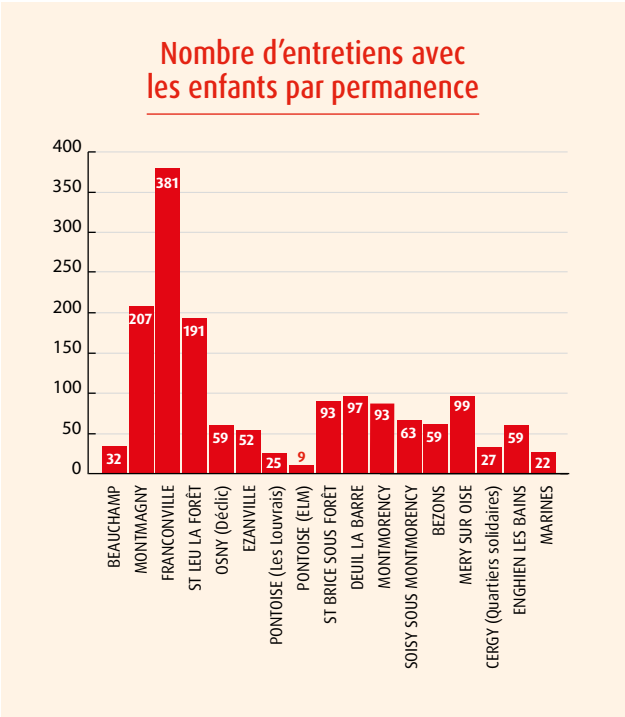

Le nombre total d'entretiens avec les enfants par permanence est de 1568.

DYNAMIQUE DE L'ANNEE ET MOUVEMENT DU PERSONNEL

En ce qui concerne les mouvements du personnel, nous avons été confrontés cette année à 8 changements de psychologues pour des raisons diverses, mais nous sommes parvenus à maintenir l'activité du dernier trimestre, à assurer les passations des situations, afin que 2024 démarre dans de bonnes conditions. Toutes les interventions pour lesquelles nous avons été missionnés ont été assurées.

L'année 2023 a été impactée par une baisse des moyens alloués par les communes, ce qui a conduit à l'interruption de deux permanences (Méry et Osny, dans le cadre de l'action « quartiers solidaires »), et pour une autre, liée à des financements et une convention renouvelée par trimestre, ce qui a un impact sur les familles en termes de continuité de l'intervention, et pour le service en termes d'organisation et de sécurisation du dispositif.

En effet, si pour les municipalités engagées dans ce dispositif le soutien à la parentalité est une orientation politique forte, il semble que les budgets de ces dernières doivent répondre à des priorités liées à la forte augmentation de leurs charges compte tenu du contexte. De ce fait, les dépenses des villes sont recentrées sur des priorités de fonctionnements des structures et établissements municipaux.

Dans ce contexte incertain, la collaboration très positive avec

la Communauté d'Agglomération de Plaine Vallée a permis l'élaboration d'un diagnostic de besoins pour étendre les permanences psychologiques sur ce territoire et l'implantation de deux nouvelles permanences sur Ezanville et Saint-Brice-Sous-Forêt, qui ont rencontré un vif succès grâce à l'implication des élus et à la communication faite pour les habitants.

Enfin, la commune de Deuil-La Barre a renouvelé son partenariat concernant ses crèches.

Création d'un partenariat innovant dans le cadre du volet santé du Contrat d'Engagement Jeune en rupture (CEJ+) sur la commune de Marines :

Dans ce cadre, une nouvelle permanence de l'ACEPE a vu le jour, financée par l'Agence Régionale de Santé du Val d'Oise (ARS 95), en articulation étroite avec le Service de Prévention Spécialisée de l'Association.

Ce partenariat innovant permet d'adosser une permanence psychologique à un Service de Prévention Spécialisée et de proposer un soutien à des jeunes éloignés des dispositifs de santé de droit commun.

Par ailleurs, si les permanences se déroulent au sein de la maison de quartier de Marines, le psychologue peut également se rendre au domicile des jeunes repérés en difficultés psychiques avec les éducateurs spécialisés et proposer une écoute à leurs souffrances. Il « s'agit d'aller vers » pour permettre de les soutenir et de les aider à prendre en charge leurs troubles, lesquels peuvent altérer leur insertion personnelle, familiale, sociale, professionnelle et économique.

PERSPECTIVES

Les permanences psychologiques libres et gratuites pour les familles proposées par l'ACEPE ont permis de rencontrer de façon préventive des parents, des enfants, des adolescents, mais aussi des jeunes adultes qui ont trouvé du soutien et des réponses à leurs difficultés.

De nouvelles perspectives se font jour pour 2024 avec en projet :

- Pour la Communauté d'Agglomération de Plaine Vallée, la création sur la commune de Bouffémont de permanences psychologiques et l'extension du Programme de Réussite Educative Intercommunale de Montmagny-Deuil-La Barre à la commune de Soisy-Sous-Montmorency ;
- Pour la commune de Pontoise, la possibilité de déployer une nouvelle permanence sur le quartier de Marcouville ;
- Et la poursuite de notre nouveau partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et la municipalité de Marines, en fonction d'une évaluation des besoins du territoire.

Le développement du partenariat avec les communes et communautés d'agglomération qui souhaitent mettre en œuvre et/ou maintenir un engagement politique important en faveur de l'accompagnement des familles en difficultés avec leurs enfants, de lutte contre le décrochage scolaire, de soutien à la parentalité, de résolution des conflits, d'insertion des jeunes adultes... est un axe fort d'évolution et d'intervention du service pour 2024.

Convaincue de la pertinence de son action, l'Association souhaite pérenniser, développer les différentes actions de l'ACEPE, qui s'inscrivent totalement dans les orientations du projet de l'Association, en complémentarité avec les autres modalités d'accompagnement de la Sauvegarde du Val d'Oise pour répondre aux besoins en évolution constante de la population du territoire.

Le dispositif de justice restaurative

Ce dispositif s'adresse aux mineurs et aux majeurs, (mineurs au moment des faits) en conflit avec la loi et suivis par la DTPJJ 95, et aux victimes, dans un cadre post sentenciel (les violences sexuelles étant actuellement exclues du dispositif).

Une convention a été signée le 8 juillet 2022 au Palais de Justice de Pontoise par la Présidente du Tribunal Judiciaire, le Procureur du Tribunal Judiciaire, la Directrice Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Val d'Oise (DTPJJ), par la Présidente de La Sauvegarde du Val d'Oise, en présence de son Directeur Général.

Il est encadré par un comité de pilotage (COPIL) qui garantit le respect du cadre normatif.

Cette action transversale à l'Association est portée par le Pôle Justice-Evaluation et les professionnels qui s'y sont engagés, émanent des quatre Pôles d'activités de la Sauvegarde du Val d'Oise.

Ils sont tous formés dans le cadre prévu par la loi et sont certifiés pour exercer le rôle de « facilitateur ».

Directrice : **Sabine CORIOU**
sie.secretariat@sauvegarde95.fr

MISSION

La Justice Restaurative propose **aux victimes et aux auteurs d'une infraction**, une autre voie de réparation, complémentaire et **indépendante de la procédure pénale**. Elle peut intervenir à tout moment en amont et en aval de la procédure, et ce quelle que soit la décision judiciaire.

Elle permet à **toute personne concernée par une procédure pénale**, de bénéficier **gratuitement d'un accompagnement permettant de répondre aux questions et aux préoccupations** liées à l'infraction et à ses conséquences. Elle n'a aucune conséquence sur le déroulement d'une procédure judiciaire qui s'exercerait en parallèle. A ce titre, le contenu des entretiens n'est pas transmis au magistrat.

LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE JUSTICE RESTAURATIVE

- Permet d'aborder l'infraction et son impact dans la vie des personnes concernées, qu'elles soient en conflit avec la loi ou victimes mineures ou majeures, y compris au sein d'une même sphère familiale ;
- Propose aux enfants et aux familles d'être accompagnés dans un processus de verbalisation, de décentration de leur statut d'auteur ou de victime ;
- Participe à la reconstruction de la victime ;
- Favorise la responsabilisation de la personne en conflit avec la loi ;
- Contribue à restaurer la place de chacun dans la société.

ACTIVITÉ 2023

Le 11 avril, une soirée débat co-organisée par le Barreau de Pontoise, la Sauvegarde du Val d'Oise, l'Association Espérer 95 et le cinéma Utopia, autour du film « Je verrai toujours vos visages » a permis de présenter et de promouvoir devant un public très nombreux cette nouvelle modalité d'accompagnement tant des auteurs que des victimes.

Le travail d'élaboration du dispositif, débuté en 2022, s'est poursuivi dans une articulation étroite avec les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

La rédaction du cahier des charges en mai 2023 a fait l'objet d'échanges avec le Parquet des Mineurs. Il n'a pas encore été signé, la date initialement prévue à cet effet a été repoussée.

- Deux COPIL interinstitutionnels se sont réunis.
- 5 groupes de réflexion se sont tenus, composés des professionnels de La Sauvegarde du Val d'Oise et de la DTPJJ 95, au cours desquels nous avons échangé sur les situations transmises sous forme de « fiches navettes », par la DTPJJ et celles par notre service.
- La rencontre des quatre équipes des deux Services Territoriaux Educatifs de Milieu Ouvert (STEMO) (Est et Ouest), de la DTPJJ 95 ainsi que les professionnels des quatre Pôles de La Sauvegarde du Val d'Oise impliqués dans le dispositif, s'est déroulée sur la période de mai à septembre 2023.
- 5 séances d'analyse de la pratique ont été animées par l'Association de Recherche en Criminologie Appliquée (ARCA).

Actuellement, 11 situations concernant 11 jeunes de 15 à 18 ans nous ont été adressées.

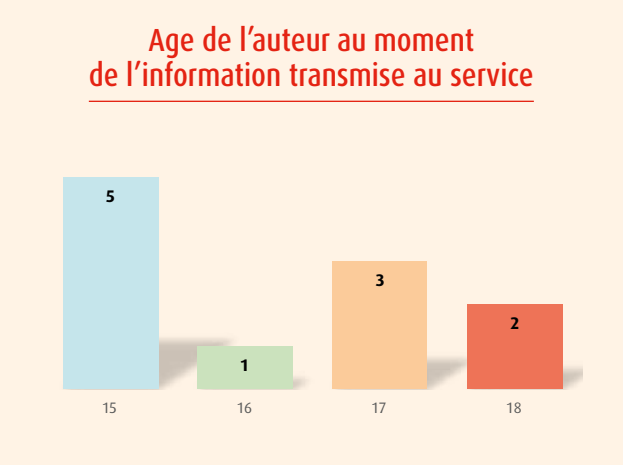

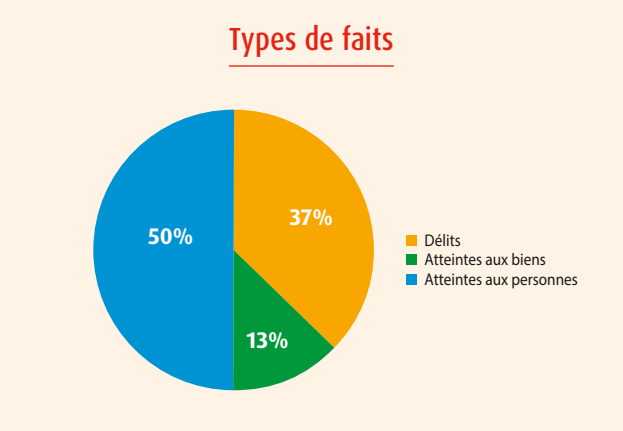

Une seule des « fiches navettes » transmises au Parquet des Mineurs nous a été retournée avec une réserve du magistrat, la famille s'étant opposée à notre intervention.

Les autres fiches navettes ne nous ont pas été retournées. Certaines situations ont été refusées, après échange, en raison de la problématique liée aux violences sexuelles, et une autre en raison d'un risque de médiatisation. A ce jour, 4 situations sont en attente.

PERSPECTIVES 2024

Nous espérons une mise en œuvre réelle et concrète du dispositif en 2024.

Toutefois, après trois années de mobilisation, en l'absence de prise en charge effective, les professionnels commencent à s'essouffler. Le nombre de personnes formées est également en diminution en raison de départs de professionnels de l'Association.

Une formation sera organisée sur la démarche de justice restaurative dans le cadre des violences sexuelles afin de perfectionner les postures et les pratiques professionnelles à adopter, dans l'objectif d'ouvrir à terme le dispositif à ce type de situation.

La dynamique engagée par le groupe de réflexion auxquels participent les professionnels de la DTPJJ 95 fait vivre un partenariat interinstitutionnel qui favorise le partage de connaissances et le décloisonnement. Il s'agit d'une vraie richesse pour tous.

D'application beaucoup plus ancienne au Québec ou dans certains pays européens, la « Justice Restaurative » est une conception récente en France.

S'adressant aux victimes et aux auteurs, c'est-à-dire aux personnes concernées par l'infraction, elle implique un changement de paradigme dans les postures et les références de la justice réparatrice.

2024 sera l'année de la mise en œuvre de ce dispositif par notre service auprès de jeunes et adultes qui manifesteront un intérêt personnel à se questionner sur soi, sur l'autre, afin de parvenir à une meilleure responsabilisation et les aider à trouver leur place dans la société.

Directeur des ressources Humaines : **Antoun JAMHOURI**
secretariatrh@sauvegarde95.fr

UN EFFECTIF (au 31/12/2023) TOUJOURS STABLE

après une stabilité entre 2022 et 2021

- **370 collaborateurs** (368 en 2022 - 369 en 2021) **représentant 339,51 ETP** (337,76 en 2022 - 340,71 en 2021) :
- **294 en CDI** (303 en 2022, 310 en 2021), soit 273,39 ETP (282,54 en 2022 – 289,04 en 2021)
- **76 en CDD** (65 en 2022 - 59 en 2021), soit 66,12 ETP dont 54,52 de Contrats aidés

Répartition par Services :

- **Milieu Ouvert** : 121 collaborateurs (115 en 2022) – 108,62 ETP, soit 31,99%
- **SPS (et services annexes)** : 53 collaborateurs (56 en 2022) – 49,81 ETP, soit 14,67%
- **Insertion (ACI et CEJ Vexin)** : 64 collaborateurs (62 en 2022) – 54,52 ETP, soit 16,06%
- **SAF** : 50 collaborateurs (53 en 2022) – 48,67 ETP, soit 14,34%
- **DHAE** : 47 collaborateurs (49 en 2022) – 45,75 ETP, soit 13,48%
- **Justice – Evaluation** : 26 collaborateurs (24 en 2022) - 23,14 ETP, soit 6,82%
- **SIEGE** : 9 collaborateurs (9 en 2022) – 9 ETP, soit 2,65%

NOMBRE DE TEMPS PARTIEL EN HAUSSE PRINCIPALEMENT DES SALARIES EN CDDI ET DES PSYCHOLOGUE

- **98 collaborateurs** (88 en 2022 - 89 en 2021) **étaient employés à temps partiel**, soit 26,48% de l'ensemble des collaborateurs (23,91% en 2022 - 24,12 % en 2021) :

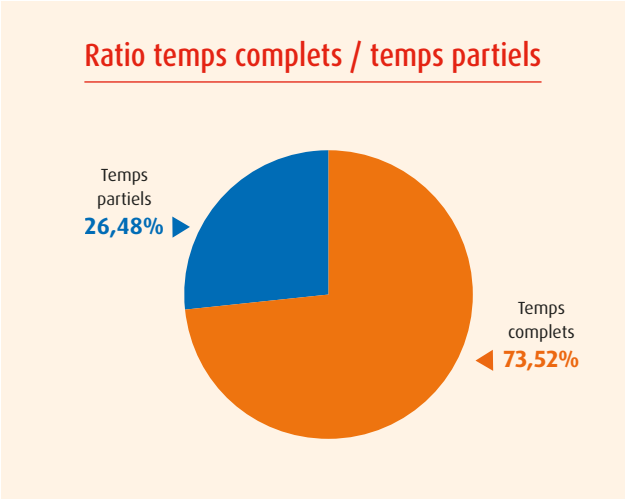

NOMBRE DE TEMPS PARTIEL EN HAUSSE PRINCIPALEMENT DES SALARIES EN CDDI ET DES PSYCHOLOGUES

- **48 collaborateurs** en CDI à temps partiel (46 en 2022 - 48 en 2021), soit 16?57% des 294 CDI (15,18% en 2022 - 15,48% en 2021)
- **50 collaborateurs** en CDD, tous des contrats d'insertion sauf 2, à temps partiel (42 en 2021 - 41 en 2021), soit 64,78% des 76 CDD (64,61% en 2022 - 69,49% en 2021)

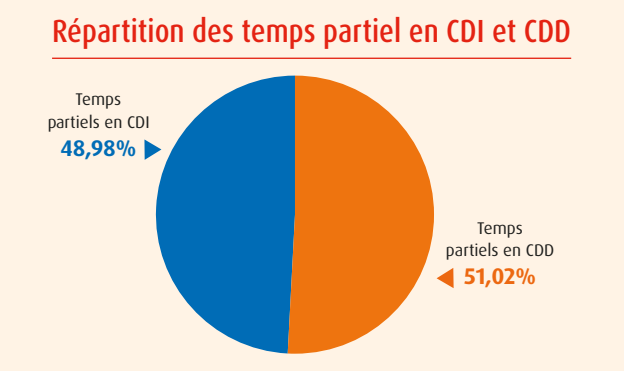

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES 2023

➡ **SCORE DE 93 / 100 (97 en 2022)**

Période de référence (choisie par l'Association) : **année civile 2023**.

Effectif pris en compte (conformément aux dispositions légales), renseigné selon 4 CSP (ouvriers - employés - techniciens - cadres) et selon 4 tranches d'âge (< 30 ans - de 30 à 39 ans - de 40 à 49 ans - 50 ans et +) : **283 salariés**

5 indicateurs calculés :

- *Écart de rémunération.*
- *Ecart de taux d'augmentation individuelle hors promotion.*
- *Ecart de taux de promotion.*
- *Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant retour de congé maternité.*
- *Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunération.*

TAUX D'ENCADREMENT

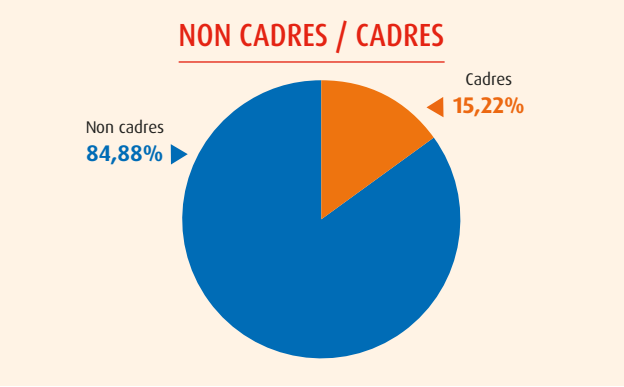

Une répartition stable sur les dernières années

- **70,11% des collaborateurs femmes** (69,84% en 2022 – 67,86 % en 2021),

• **Légère augmentation du taux de féminisation de l'emploi**

- **29,89% des collaborateurs hommes**(30,16% en 2022 – 32,14% en 2021),

• **Légère diminution du taux de masculinisation de l'emploi**

Légère progression de l'effectif entre 2022 et 2023 en faveur des femmes, d'où le renforcement du taux de féminisation de l'emploi.

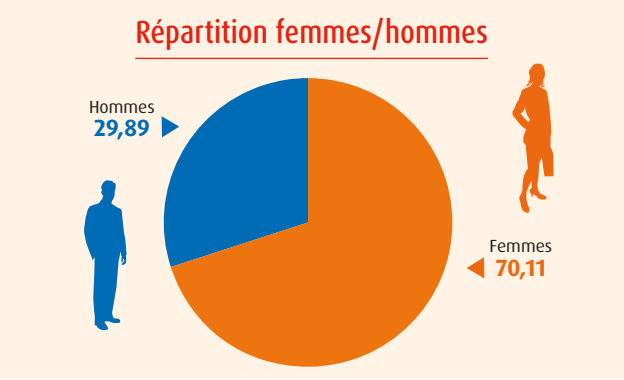

DONNEES RELATIVES A L'ÂGE *(en pourcentage)*

➡ **Effectifs au 31/12/2023**

Classes Age	Féminin	Masculin	Total général
16>25	**8,95%**	**27,03%**	**14,40%**
25>40	**39,30%**	**23,42%**	**34,51%**
40>55	**36,58%**	**35,14%**	**36,14%**
55>60	**7,39%**	**7,21%**	**7,34%**
60 & plus	**7,78%**	**7,21%**	**7,61%**
Total général	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**

DONNEES RELATIVES A L'ANCIENNETE *(en pourcentage)*

➡ **CDI présents le 31/12/2023**

Classes Ancienneté	Féminin	Masculin	Total général
<1	**11,01%** (24,03%)	**11,94%** (15,71%)	**11,22%** (22,11%)
1>2	**21,15%** (11,16%)	**10,45%** (18,57%)	**18,71%** (12,87%)
2>5	**20,7%** (18,45%)	**37,31%** (31,43%)	**24,49%** (21,45%)
5>10	**21,59%** (20,6%)	**19,4%** (14,29%)	**21,09%** (19,14%)
10>15	**12,33%** (12,88%)	**7,46%** (4,29%)	**11,22%** (10,89%)
15>20	**7,05%** (6,44%)	**7,46%** (8,57%)	**7,14%** (6,93%)
20>25	**2,64%** (2,58%)	**1,49%** (2,86%)	**2,38%** (2,64%)
25>30	**1,76%** (2,58%)	**2,99%** (1,43%)	**2,04%** (2,31%)
30>35	**1,76%** (1,29%)	**0%** (1,43%)	**1,36%** (1,32%)
35>40	**0,00%** (0,00%)	**1,49%** (1,43%)	**0,34%** (0,33%)

TURN-OVER

Turn-over des CDI *(seul indicateur pertinent eu égard aux nombre conséquent des entrées et des sorties se rapportant aux CDD)* : **21,53%** *(2022 : 23,43% - 2021 : 21,45%),* dont :

- turn-over des cadres en CDI : 14% (2022 : 20,31% - 2021 : 15,74%)
- turn-over des non-cadres en CDI : 23,46% (2022 : 23,99% - 2021 : 22,6 6%)

62 entrées *(2022 : 64 - 2021 : 51)* et **60 sorties** *(2022 : 74 - 2021 : 82),* dont :

Démissions : 51,38% *(2022 : 61,54% - 2021 : 57,1%) des sorties*

Licenciements : 18,05% *(2022 : 15,38% - 2021 : 15,85%)* des sorties

Dont licenciement pour inaptitude 8,33% *(2022 : 7,69% - 2021 : 1,25%)* des sorties

Départs volontaires en retraite : 8,33% *(2022 : 7,69% - 2021 : 6,1%)* des sorties

Ruptures conventionnelles : 8,33% *(2022 : 5,13% - 2021 : 7,35%)* des sorties

Ruptures du CDI pendant l'essai : 12,5% *(2022 : 10,26% - 2021 : 14,63%)* des sorties

Termes de détachements (fonction publique) : 0% *(2022 : 0% - 2021 : 1,22%)* des sorties

Décès : 1,39% *(2022 : 0% - 2021 : 0%)* des sorties

FORMATION

Une forte augmentation des formations collectives

➡ **69 formations** sur l'année, (64 en 2022) soit :

- **214 salariés** en ayant bénéficié
- **5175,5 heures** de formation (5175,5 en 2022 et 3120 en 2021)

➡ **50 formations collective** sur l'année (59 en 2022)

➡ **19 formations individuelles** (5 en 2022)

ABSENTÉISME

Forte diminution entre 2023 et 2022

Taux d'absentéisme total : 15,9% (22,1% en 2022)

Taux d'absentéisme lié aux maladies, maternités, paternités, temps partiels thérapeutiques et AT/MP : 12,98% (2022 : 15,12% - 2021 : 15,12%), dont :

- Maladies : **8,59%** (2022 : 10,4% - 2021 : 9,04%)
- Maternité - Paternité : **1,74%** (2022 : 2,36% - 2021 : 1,85%)
- Temps Partiels Thérapeutiques : **1,39%** (2022 : 0,76% - 2021 : 2,64%)
- AT/MP : **1,26%** (2022 : 2,12% - 2021 : 1,6%)

Répartition des absences « maladies, maternités, paternités, temps partiels thérapeutiques et AT/MP » :

- Maladies : **54,03%** des absences
- Maternité - Paternité : **10,94%** des absences
- Temps partiels thérapeutiques : **8,75%** des absences
- AT/MP : **7,92%** des absences

Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH)

16 salariés (pour 11 en 2022) relevaient d'une Reconnaissance en Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH)

- **Milieu Ouvert :** **8** professionnelles
- **Prévention – Insertion : 2** professionnel
- **Hébergement :** **6** professionnelles
- Contribution pour 2023 pour défaut d'un nombre suffisant de salariés employés au titre de l'OETH

➡ **34 560 €**

Bilan Financier

SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU VAL D'OISE - Comptes annuels au 31/12/2023

ACTIF	2023 Exercice de 12 mois			
	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET 2023	NET 2022
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles	**186 872**	**-60 294**	**126 578**	**77 238**
Frais d'établissement	133 670	-7 091	126 578	74 855
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	53 203	-53 203		2 383
Immobilisations Corporelles	**8 300 824**	**-5 758 809**	**2 542 014**	**2 719 705**
Terrains	30 000		30 000	30 000
Constructions	6 017 145	-3 992 248	2 024 897	2 167 015
Installations techniques matériel et outillage	72 064	-53 490	18 574	24 513
Autres immobilisations corporelles	2 137 752	-1 713 072	424 680	461 754
Immobilisations corporelles en cours	43 863		43 863	36 423
Immobilisations Financières	**133 343**		**133 343**	**130 383**
Participations et Créances rattachées	1 020		1 020	1 020
Autres	132 323		132 323	129 363
TOTAL I	**8 621 039**	**-5 819 103**	**2 801 935**	**2 927 326**
Actif Circulant				
Avances et acomptes versés sur commandes	**65 463**		**65 463**	
Avances et acomptes versés sur commandes	65 463		65 463	
Créances	**2 925 784**		**2 925 784**	**3 125 214**
Créances redevables usagers et comptes rattachés	2 050 735		2 050 735	1 848 267
Créances reçues par legs ou donations	6 600		6 600	2 000
Autres Créances	868 449		868 449	1 274 947
Valeurs mobilières de placement	**137 767**		**137 767**	**1 206 883**
Valeurs mobilières de placement	137 767		137 767	1 206 883
Disponibilités	**5 342 467**		**5 342 467**	**4 651 084**
Disponibilités	5 342 467		5 342 467	4 651 084
Charges constatées d'avance	**69 145**		**69 145**	**54 952**
Charges constatées d'avance	69 145		69 145	54 952
TOTAL II	**8 540 626**		**8 540 626**	**9 038 134**

SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU VAL D'OISE - Comptes annuels au 31/12/2023

PASSIF	2023	2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	**295 183**	**295 183**
Fonds propres statutaires	242 883	242 883
Fonds propres complémentaires	52 300	52 300
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0	
Réserves pour projet de l'entité	6 165 679	5 990 198
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	*4 690 430*	*4 514 950*
Autres réserves		
Report à nouveau		
Report à nouveau	-2 683 866	-1 055 693
dont report à nouveaux des activité sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	*-1 891 840*	*-301 114*
Excédent ou déficit de l'exercice		
Excédent ou déficit de l'exercice	445 487	-579 936
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales sous gestion contrôlée	*462 556*	*-354 573*
Situation nette (sous-total)	**4 222 483**	**4 649 752**
Subventions d'investissement		
Subventions d'investissement	253 806	163 780
Provisions réglementées		
Provisions réglementées	688 084	688 084
TOTAL I	**5 164 373**	**5 501 616**
Fonds reportés et dédiés		
Fonds dédiés	1 197 219	1 244 432
TOTAL II	**1 197 219**	**1 244 432**
Provisions		
Provisions pour risques	372 903	331 353
Provisions pour charges	418 781	257 085
TOTAL III	**791 684**	**588 438**
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	839 456	907 560
Emprunts et dettes financières diverses	1 115	1 100
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	249 898	286 747
Dettes fiscales et sociales	2 382 646	2 732 089
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés	15 668	19 782
Autres dettes (d'exploitation)	130 341	280 629
Produits constatés d'avance	570 161	403 065
TOTAL IV	**4 189 285**	**4 630 973**
TOTAL PASSIF I+II+III+IV	**11 342 561**	**11 965 459**

SAUVEGARDE 95 COMPTE DE RESULTAT EXERCICE COMPTABLE 2023			
Intitulé	**2023**	**2022**	***Variation***
Produit d'exploitation Total I	**22 387 325**	**21 469 035**	***918 290***
Cotisations	**746**	**750**	***-4***
Ventes de biens et services	**815 787**	**808 850**	***6 937***
Ventes de biens	1 530	87	*1 443*
Ventes de services	814 257	808 763	*5 494*
Produits de tiers financeurs	**21 006 680**	**19 751 813**	***1 254 868***
Concours publics et subvt° exploitation	17 142 391	16 521 162	*621 229*
Subventions d'exploitation	3 864 289	3 230 650	*633 639*
Ressources liées à la générosité du public	**7 318**	**8 758**	***-1 440***
Dons manuels	7 318	8 758	*-1 440*
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	**537 355**	**189 827**	*347 528*
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	**138 418**	**655 132**	*-516 714*
Utilisations des fonds dédiés	**202 622**	**4 950**	*197 672*
Autres produits	**215 754**	**238 782**	*-23 029*
Charges d'exploitation Total II	**22 763 853**	**22 102 212**	***661 641***
Achats de marchandises	14 680	10 551	*4 129*
Autres achats et charges externes	4 905 323	4 502 693	*402 630*
Impôts, taxes et versements assimilés	1 631 377	1 498 002	*133 376*
Salaires et traitements	11 274 038	11 419 780	*-145 742*
Charges sociales	4 283 912	4 156 721	*127 191*
Dotations aux amortissements	422 780	386 791	*35 988*
Autres charges	78 602	85 169	*-6 567*
Dotations aux provisions	133 843	37 000	*96 843*
Report en fonds dédiés	19 298	5 505	*13 793*
Résultat d'exploitation	**-376 528**	**-633 177**	***256 649***
Produits financiers Total III	**63 969**	**8 578**	***55 391***
Autres valeurs mob., créances d'actif im.	9 855	4 422	*5 433*
Autres intérêts et produits assimilés	63	6	*57*
Reprises/provisions et transfet de char	54 051	2 761	*51 290*
Produits net/cession des V.M.P	0	1 389	*-1 389*
Charges financières Total IV	**12 622**	**10 250**	***2 373***
Dotations amort., dépréciations et provisions	0	0	*0*
Intérêts et charges assimilées	12 622	8 901	*3 722*
Charges nettes/cessions des V.M.P.	0	1 349	*-1 349*
Resultats financiers	**51 347**	**-1 672**	***53 019***
Resultats courants avant impôts	**-325 181**	**-634 849**	***309 668***
Produits exceptionnels Total V	**829 673**	**71 920**	***757 753***
Sur opération de gestion	742 465	24 575	*717 891*
Sur opération en capital	87 208	47 345	*39 862*
Charges exceptionnelles Total VI	**56 625**	**16 236**	***40 389***
Sur opération de gestion	56 625	13 822	*42 803*
Sur opération en capital	0	2 414	*-2 414*
Résultat exceptionnel	**773 048**	**55 684**	**717 364**
Impôts sur les bénéficesTotal VII	**2 380**	**771**	***1 609***
Impôts sur les bénéfices	2 380	771	*1 609*
Produits	**23 280 967**	**21 549 533**	***1 731 435***
Charges	**22 835 480**	**22 129 469**	***706 012***
Excédent ou déficit	**445 487**	**-579 936**	***1 025 423***
Dont résutat des activités sous gestion contrôlée	462 556	-354 575	
Dont résultat des activités en gestion propre ou non contrôlée	-17 069	-225 361	
Contribution volontaire en nature	**146 182**	**126 853**	
Bénévolat	146 182	126 853	
Charges des contributions volontaire en nature	**146 182**	**126 853**	
Bénévolat	146 182	126 853	

Les principaux financeurs publics des actions de la Sauvegarde du Val d'Oise

Les réseaux de la Sauvegarde du Val d'Oise

- **AFIREM**
  Association Française d'Information et de Recherche sur l'Enfance Maltraitée
- **ANPF**
  Association Nationale des Placements Familiaux
- **CNAEMO**
  Carrefour National de l'Action Éducative en Milieu Ouvert
- **CNAHES**
- **CNDPF**
- **Fédération Citoyens et Justice**
  Fédération des associations socio-judiciaires
- **FENAMEF**
  Fédération Nationale de la Médiation Familiale
- **FN3S**
  Fédération Nationale des Services Sanitaires et Sociaux
- **Initiactive**
- **NEXEM**
- **PÔLE RESSOURCES 95**
- **URIOPSS**
  Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaire et Sociaux
- **Voie 95**

Sauvegarde du Val d'Oise

Direction Générale :
2 rue du Lendemain - 95800 CERGY
T. 01 30 38 10 66
secretariatsiege@sauvegarde95.fr

www.sauvegarde-95.fr

Association Loi 1901 - Sans but lucratif

Sauvegarde
Val d'Oise

Les partenaires de la Sauvegarde du Val d'Oise

- Les institutions apportant des solutions de soutien à la parentalité, à l'éducation, à la santé et à la socialisation
- Tribunal : Parquet, Tribunal pour Enfants, autres magistrats du siège
- Etat : Politique de la Ville
- Communes et Communautés d'agglomération
- Police, Gendarmerie
- Education Nationale : enseignants, conseillers principaux d'éducation, assistants sociaux, médecins et infirmières, psychologues
- Secteur hospitalier : hôpital général, maternité, pédiatrie, psychiatrie adulte et pédopsychiatrie, CMP, CMPP, Service de guidance infanto juvénile, Ados Réseaux
- Services du Conseil Départemental : équipes de l'Aide Sociale à l'Enfance, Circonscription d'Action Sociale, Foyer de l'Enfance, PMI
- Protection Judiciaire de la Jeunesse : STEMO, SEAT, outils spécifiques (K'FETE, Boite à Outils, classe spécialisée)
- Secteur associatif : établissements d'accueil, de placement, de suivi et de soins, services de conseils et de soutien (Associations, AFAVO, Maison des femmes, Cultures du Cœur, Du côté des Femmes), aide au relogement
- Services Municipaux : CCAS, Mission Locale, Maison de Quartier, Centres de loisirs
- Banque de France (Commission de surendettement)
- Commission de Prévention des expulsions locatives
- Maison d'Arrêt d'Osny - SPIP
- Secteur culturel : Théâtre 95, associations sportives, Villarceaux
- Secteur Immobilier : bailleurs, agences immobilières
- EFCM (Enfants de France - Culture du Monde)
- Centre de thérapie familiale et sociale MELIA
- Secteur vacances : Vacances pour tous, Les Enfants de la Terre
- Secours Populaire
- Ecole et Famille (Clinique de la concertation)
- ACC3S (Association de Conseils et de Consultants pour le Secteur Sanitaire et Social) : cabinet TLC, EFETCS
- Ligue de l'enseignement
- AYMING
- Ressourcial
- Points Communs - Scène Nationale 95

Des conventions spécifiques :

- Espérer 95
- L'EPSS (École Pratique de Service Social)
- L'Appui les Villageoises

Impression : DEJA LINK - 01 75 62 04 75